



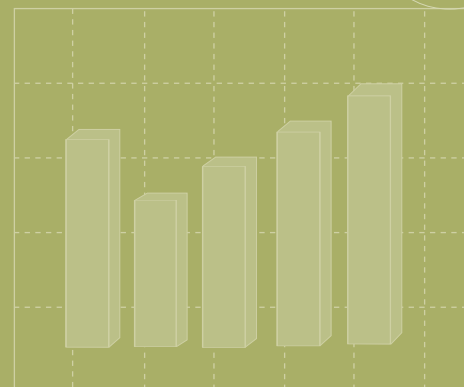
# Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs

9



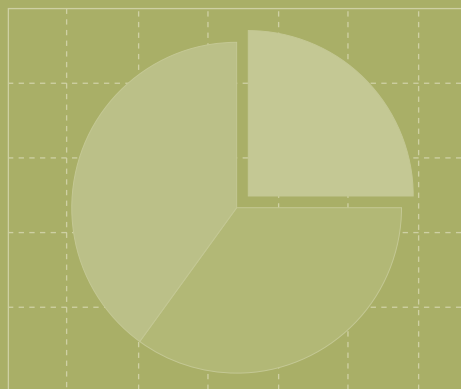
4

0



7 8

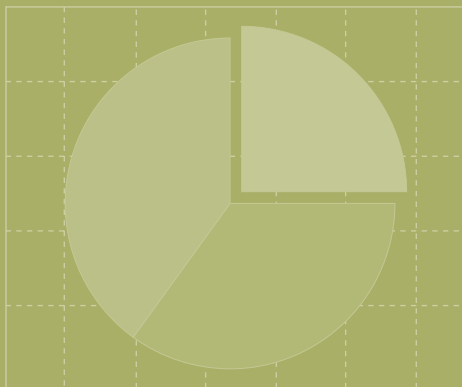
6 5



2

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.



8

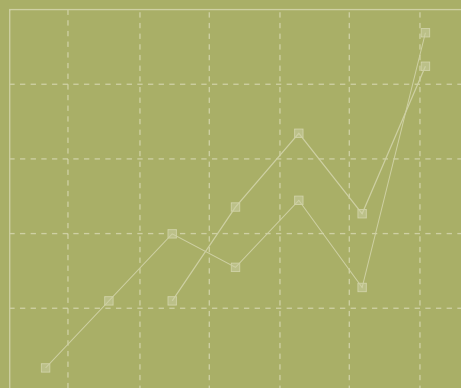
65

4

0

9

3



**Institut  
de la statistique**

**Québec**



**Rapport d'enquête**  
**sur les besoins des familles en**  
**matière de services de garde éducatifs**

Préparé pour le ministère de la Famille et de l'Enfance

Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales  
Institut de la statistique du Québec

Septembre 2001

## **Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs**

L'enquête faisant l'objet du présent rapport a été menée par l'Institut de la statistique du Québec, sous la coordination de :

Françoise Tarte

Statisticienne-méthodologiste  
Coordonnatrice des enquêtes spéciales

### **Contributions à la réalisation de l'enquête Institut de la statistique du Québec**

Lyne Des Groseilliers

Statisticienne-méthodologiste, ISQ

Chargée de projet, travaux sur le questionnaire, préparation du plan de sondage, échantillonnage et rédaction du chapitre 8 sur la méthodologie

Jimmy Baulne

Statisticien-méthodologiste, ISQ

Traitement des données, production des estimations et rédaction du chapitre 8 sur la méthodologie

Lucie Noël

Analyste - conseil, ISQ

Travaux sur le questionnaire, analyse des résultats et rédaction du rapport d'enquête

Lucie Dumas

Chargée d'enquêtes, ISQ

Travaux sur le questionnaire et gestion de la collecte

Stéphane Bédard

Technicien superviseur, ISQ

Programmation de la collecte téléphonique et supervision des interviewers

### **Contributions à la réalisation de l'enquête Ministère de la Famille et de l'Enfance**

Madame Hélène Fullum

Agente de recherche, MFE

Coordination de l'enquête au MFE, collaboration aux travaux sur le questionnaire et à l'analyse des résultats

Monsieur Paul Marchand

Agent de recherche, MFE

Coordination de l'enquête au MFE, collaboration aux travaux sur le questionnaire et à l'analyse des résultats

### **Remerciements**

Un merci spécial à tous ceux et celles qui ont aussi contribué au succès de l'étude que ce soit dans le cadre de diverses consultations ou par le biais de commentaires formulés tout au long du projet.

**Septembre 2001**

# Table des matières

<b>Liste des tableaux et des figures .....</b>	<b>7</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>9</b>
Le contexte et les objectifs de l'enquête .....	9
Méthodologie en bref .....	10
La structure du rapport .....	12
Terminologie et définitions .....	13
<b>Faits saillants.....</b>	<b>17</b>
<b>Chapitre 1</b>	
<b>Portrait des familles ciblées .....</b>	<b>19</b>
1.1 L'organisation actuelle du ménage .....	19
1.2 La présence d'enfants de cinq ans et plus à la maison .....	20
1.3 Le groupe d'âge des conjoints.....	20
1.4 Le lieu de naissance des conjoints .....	21
1.5 L'obtention d'un diplôme à la suite des études.....	22
1.6 Le plus haut niveau de scolarité atteint par la mère et le père .....	22
1.7 La principale occupation des conjoints .....	23
1.8 La prise d'un arrangement entre les conjoints relativement aux heures de garde.....	24
1.9 Le revenu annuel familial.....	25
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Effets de l'implantation des services de garde éducatifs à contribution réduite .....</b>	<b>27</b>
2.1 L'utilisation des services de garde sur une base régulière .....	27
2.2 Le choix de ne pas faire garder de façon régulière.....	29
2.3 L'intérêt pour les services de garde à contribution réduite .....	31

2.4	L'intérêt à changer son mode de garde pour bénéficier d'une place à contribution réduite.....	32
2.5	Les places à contribution réduite et les listes d'attente.....	33
2.6	Estimation du nombre d'enfants sur une liste d'attente .....	33
 <b>Chapitre 3</b>		
<b>L'utilisation régulière des services de garde éducatifs .....</b>		<b>37</b>
3.1	La garde régulière en raison du travail ou des études des parents .....	37
3.2	La garde régulière pour un motif autre que le travail ou les études.....	45
 <b>Chapitre 4</b>		
<b>L'utilisation irrégulière des services de garde éducatifs.....</b>		<b>49</b>
4.1	L'horaire de travail ou d'étude .....	49
4.2	L'utilisation des services de garde en raison de l'horaire irrégulier .....	51
4.3	Situation expliquant le recours à la garde irrégulière.....	51
4.4	L'utilisation irrégulière des services de garde.....	53
4.5	La garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études.....	56
 <b>Chapitre 5</b>		
<b>Les services de garde éducatifs : nouveaux besoins et préférences des familles .....</b>		<b>59</b>
5.1	Les nouveaux besoins des familles québécoises .....	59
5.2	Préférences des familles québécoises .....	60
 <b>Chapitre 6</b>		
<b>Les services de garde éducatifs et l'atypisme de l'emploi .....</b>		<b>77</b>
6.1	Le principal mode de garde utilisé.....	78
6.2	Les préférences pour le mode de garde.....	79
 <b>Chapitre 7</b>		
<b>Les services de garde éducatifs dans les zones défavorisées de la région de Montréal.....</b>		<b>83</b>
7.1	Le profil des familles vivant dans un milieu défavorisé.....	83
7.2	L'utilisation régulière des services de garde.....	84

7.3	L'utilisation irrégulière des services de garde.....	85
7.4	Les préférences et les besoins en matière de services de garde.....	86
7.5	Les préférences et les services utilisés.....	88

## **Chapitre 8**

<b>Les aspects méthodologiques de l'enquête.....</b>	<b>91</b>	
8.1	Le plan de sondage.....	91
8.2	Le questionnaire et les résultats de la collecte.....	95
8.3	La pondération.....	97
8.4	Les types d'estimations réalisées.....	101
8.5	L'évaluation statistique de l'enquête.....	102

## **Annexes**

Annexe 1 – Tableaux détaillés se rapportant au chapitre 1

Annexe 2 – Tableaux détaillés se rapportant au chapitre 2

Annexe 3 – Tableaux détaillés se rapportant au chapitre 3

Annexe 4 – Tableaux détaillés se rapportant au chapitre 4

Annexe 5 – Tableaux détaillés se rapportant au chapitre 5

Annexe 6 – Tableaux détaillés se rapportant au chapitre 6

Annexe 7 – Tableaux détaillés se rapportant au chapitre 7

Annexe 8 – Répartition de la population des familles d'enfants de moins de 5 ans

Annexe 9 – Lettres explicative et de rappel ainsi que le questionnaire postal





## Liste des tableaux et des figures

---

### Chapitre 1

Distribution des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans, selon l'organisation du ménage.....	19
Distribution des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans, selon le groupe d'âge du plus jeune des conjoints.....	21
Distribution des familles selon le lieu de naissance des conjoints.....	22
Distribution des familles, selon la principale occupation de la mère (ou de la personne en situation monoparentale).....	24
Distribution des familles, selon le revenu annuel familial.....	25

### Chapitre 2

Proportion des familles qui utilisent les services de garde de façon régulière, peu importe le motif.....	28
Proportion de familles qui utilisent les services de garde de façon régulière, peu importe le motif, selon le revenu annuel familial.....	29
Distribution des familles, selon la principale explication de ne pas faire garder.....	30

### Chapitre 3

Proportion des enfants âgés de moins de 5 ans qui se font garder sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents.....	38
Principal mode de garde utilisé pour la garde régulière, en raison du travail ou des études.....	38
Résumé de l'utilisation des parents québécois pour la garde régulière des enfants d'âge préscolaire, selon l'âge.....	40
Distribution des enfants âgés de moins de 5 ans, selon les heures de garde.....	41
Distribution des enfants âgés de moins de 5 ans, selon le coût du service de garde.....	42
Proportion des familles qui utilisent les services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études et qui ont recours à un second mode de garde, selon la région.....	44
Proportion des familles qui utilisent les services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études et qui ont recours à un second mode de garde, selon le revenu annuel familial.....	44
Distribution des enfants de moins de 5 ans qui sont gardés sur une base régulière, pour un motif différent de celui du travail ou des études.....	46

### Chapitre 4

Proportion des familles avec des enfants de moins de 5 ans et où l'un des conjoints travaille ou étudie selon un horaire irrégulier, selon le revenu annuel familial.....	50
Proportion des familles avec des enfants de moins de 5 ans, selon la raison qui explique la nécessité de recourir aux services de garde de façon irrégulière.....	52
Proportion des enfants de moins de 5 ans qui se font garder de façon irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études, selon la région.....	54
Distribution des enfants de moins de 5 ans qui se font garder de façon irrégulière, selon le moment de la garde.....	55

### Chapitre 5

Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de moins de 1 an (garde régulière).....	60
---	----

Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de moins de 1 an).....	61
Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de moins de 1 an (garde irrégulière).....	62
Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 1 an à moins de 2 ans (garde régulière).....	62
Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de 1 an à moins de 2 ans).....	64
Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de moins de 1 an à moins de 2 ans (garde irrégulière).....	64
Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 2 ans (garde régulière).....	65
Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de 2 ans).....	66
Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 2 ans (garde irrégulière).....	67
Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 3 ans (garde régulière).....	68
Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de 3 ans).....	69
Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 3 ans (garde irrégulière).....	69
Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 4 ans (garde régulière).....	70
Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de 4 ans).....	71
Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 4 ans (garde irrégulière).....	72
Résumé des préférences des parents québécois pour la garde régulière des enfants d'âge préscolaire.....	72
<b>Chapitre 6</b>	
Distribution du mode de garde utilisé par famille, selon l'horaire de travail ou d'études des parents.....	78
<b>Chapitre 7</b>	
Principal mode de garde utilisé pour la garde régulière, en raison du travail ou des études, pour les enfants de la région de Montréal habitant une zone dite défavorisée.....	85
Résumé des préférences des parents pour la garde régulière des enfants d'âge préscolaire selon l'âge, pour les familles de la région de Montréal habitant une zone dite défavorisée.....	88
<b>Chapitre 8</b>	
Résultats globaux de la collecte.....	97
Taux de réponse pondéré des trois variables administratives.....	99
Exemple de tableau de résultats pour l'estimation d'un pourcentage.....	102
Conditions d'application de la loi Normale.....	103

## **Le contexte et les objectifs de l'enquête<sup>1</sup>**

### **Le contexte**

En 1997, le gouvernement du Québec annonçait de nouvelles dispositions en matière de politique familiale et créait le ministère de la Famille et de l'Enfance. Dès septembre 1997, en accord avec les objectifs de la politique familiale, un réseau de centres de la petite enfance (CPE) est mis sur pied en vue d'offrir aux familles des services de garde éducatifs à un coût minime. Ces centres de la petite enfance se sont développés à partir des garderies sans but lucratif et des agences de services de garde en milieu familial. Depuis septembre 2000, tous les enfants âgés de moins de cinq ans sont admissibles à des places à contribution réduite, c'est-à-dire aux services de garde à 5 \$.

La problématique de la conciliation parentale et professionnelle touche de plus en plus de familles. L'*Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde* réalisée en 1998 par le Bureau de la statistique du Québec indiquait que la majorité des parents ayant des enfants de moins de 5 ans les faisaient garder.

Depuis 1997, près de 37 000 places se sont ajoutées au réseau des services de garde; malgré ce développement important accompli au cours des trois dernières années, le nombre de places à développer est encore élevé et les listes d'attente, nombreuses; le programme de services de garde avec place à contribution réduite connaît un tel succès qu'il y a lieu de sonder à nouveau les parents sur leurs besoins et leurs préférences. En effet, il importe de vérifier si la notoriété du programme qui a modifié les conditions de l'offre de services de garde, a une incidence sur la nature des besoins et des préférences en matière de services de garde.

### **Les objectifs**

Dans le cadre de la planification du développement des nouvelles places en services de garde, le ministère de la Famille et de l'Enfance doit mettre à jour les données sur les besoins des familles en matière de services de garde et cerner à nouveau les préférences des parents quant aux différents modes de garde. Il importe donc de décrire les modalités d'utilisation de façon régulière ou irrégulière des différents modes de garde, régis ou non, et d'identifier les principaux motifs justifiant les besoins de services de garde selon l'âge des enfants.

La présente enquête a été réalisée par l'Institut de la statistique du Québec à la demande du ministère de la Famille et de l'Enfance. Elle vise principalement à actualiser les données recueillies dans le cadre de

---

<sup>1</sup> Cette partie, le contexte et les objectifs de l'enquête, a été rédigée en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance.

l'enquête menée en 1998, soit les données relatives à l'utilisation et aux préférences des familles québécoises en matière de services de garde éducatifs; l'enquête vise également à identifier et à décrire les besoins des familles et les types de services qui pourraient être offerts. Par ailleurs, les résultats de l'enquête doivent également décrire les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs reliés aux spécificités régionales, aux milieux défavorisés de la région administrative de Montréal et aux exigences du marché du travail.

En tentant de mesurer l'impact de la mise en place des services de garde à 5 \$ sur la demande de services de garde et en tentant de préciser les améliorations pouvant être apportées au réseau des services de garde, cette enquête contribuera à mieux connaître les caractéristiques, les besoins et les préférences des familles québécoises ayant des enfants âgés de moins de cinq ans.

### **Méthodologie en bref**

La population visée par la présente enquête est constituée des familles d'enfants de moins de 5 ans au 30 septembre 2000<sup>2</sup> et résidant au Québec à l'exclusion :

- des familles vivant dans les régions sociosanitaires 17 (Cris) et 18 (Inuits);
- des familles vivant dans les territoires non organisés (régions sans organisation municipale, administrées directement par la province ou par la circonscription électorale; ils sont caractérisés par la faible densité de leur population et l'étendue de leur territoire);
- des familles vivant sur les réserves amérindiennes.

La base de sondage a été conçue à partir du fichier des bénéficiaires de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et correspond à la liste des familles ayant au moins un enfant de moins de 5 ans au 30 septembre 2000 et dont les renseignements sur la famille sont présents dans le fichier de la RAMQ en date du 2 novembre 2000.

Le plan de sondage de l'enquête est un plan stratifié non proportionnel à deux degrés. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié non proportionnel de familles et le deuxième degré comprend tous les enfants de moins de 5 ans des familles échantillonnées. Les variables de stratification utilisées sont au nombre de trois (se référer au chapitre sur la méthodologie d'enquête pour les détails) :

1. La taille de la municipalité de résidence des familles
2. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans
3. L'âge de l'aîné parmi les enfants de moins de 5 ans

La taille de l'échantillon a été fixée de façon à obtenir une marge d'erreur maximale de l'ordre de 1 % sur les proportions des préférences des familles pour chaque groupe d'âge pour tout le Québec et de 5 % pour la plus petite strate de taille de municipalité. La détermination de la taille de l'échantillon dépend du taux de réponse anticipé de 65 % et d'un effet de plan attribuable à la non-proportionnalité de la répartition de

---

<sup>2</sup> Les enfants qui fréquentent la maternelle à la suite d'une dérogation sont exclus de l'enquête.

l'échantillon. Ainsi, pour répondre aux exigences de l'enquête, la taille initiale de l'échantillon a été fixée à 9 000 familles.

La collecte s'est faite en deux périodes, soit du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2000, puis du 5 janvier au 23 février 2001. Une lettre explicative a été expédiée à chaque ménage avant le début de la collecte téléphonique pour les aviser de la tenue de l'enquête. De façon parallèle à la collecte téléphonique, une collecte postale a été réalisée auprès des ménages dont le numéro de téléphone n'a pu être retracé à l'issue des diverses tentatives de contact. Une lettre de rappel, accompagnée d'un questionnaire postal, a été expédiée le 16 janvier 2001 à 429 ménages, puis le 23 janvier 2001 à 498 ménages et enfin le 31 janvier 2001 à 986 ménages.

Tel que mentionné précédemment, un échantillon constitué de 9 000 familles d'enfants âgés de moins de 5 ans résidant au Québec a été sélectionné pour la réalisation de cette enquête. Au total, 6 783 questionnaires ont été remplis dont 6 490 lors d'entrevues téléphoniques et 293 par la poste. Le taux de réponse global à la collecte se situe à 76 %. Le taux de collaboration est de 94 %.

Une pondération appropriée a été effectuée pour permettre d'inférer les données des répondants à la population visée. Les différentes étapes de la pondération sont détaillées dans le chapitre méthodologique.

Les estimations effectuées dans le cadre de ce rapport sont présentées sous forme de tableaux croisés. Pour tous les tableaux croisés, un test du Chi-carré avec l'ajustement de Satterthwaite a été effectué. Cet ajustement tient compte de la corrélation entre les unités. Le seuil de signification statistique a été fixé à 5 % pour tous les tests. Les analyses sont uniquement bivariées, c'est-à-dire que chaque question est mise en relation avec un seul facteur d'intérêt à la fois. Les variables de croisement utilisées pour produire les tableaux sont : le groupe d'âge des enfants, la taille de la municipalité, une variable de regroupement de régions administratives et quelques variables sociodémographiques (revenu annuel familial, organisation du ménage, lieu de naissance des conjoints et principale occupation des conjoints). Voici un exemple de tableau avec la description des cellules :

	VARIABLE DE CROISEMENT														
	ENSEMBLE DU QUÉBEC					MODALITÉ 1					MODALITÉ 2				
	%	Bor- ne inf.	Bor- ne sup.	n	t	%	Bor- ne inf.	Bor- ne sup.	n	t	%	Bor- ne inf.	Bor- ne sup.	n	t
TOTAL															
MODALITÉ 1 (EX.:OUI)															
MODALITÉ 2 (EX.:NON)															

Le seuil observé du croisement (Chi-carré de Satterthwaite) est:  
 COTES: A: EXCELLENTE PRÉCISION; B: TRÈS BONNE PRÉCISION; C: BONNE PRÉCISION  
 D: PRÉCISION PASSABLE; E: FAIBLE PRÉCISION

La ligne **Total** contient les informations pour l'ensemble des modalités de la variable d'analyse. Les autres lignes font référence à chaque modalité que prend cette variable.

La colonne **Ensemble du Québec** représente l'ensemble de la population, toutes les modalités de la variable de croisement confondues. Les autres colonnes font référence à chaque modalité que prend la

variable de croisement. Chacune d'entre elles est subdivisée en cinq autres colonnes et a comme signification :

% : la proportion estimée dans la population qui possède une certaine caractéristique;

Borne inf. : la borne inférieure de l'intervalle de confiance associée à l'estimation de la proportion;

Borne sup. : la borne supérieure de l'intervalle de confiance associée à l'estimation de la proportion;

n : le nombre de répondants associé à l'estimation de la proportion;

Cote : la cote de précision associée à l'estimation de la proportion. On retrouve, sous le tableau, une légende de la cote de précision associée à la proportion estimée.

Les estimations effectuées dans le cadre de cette enquête atteignent pleinement les objectifs de précision qui avaient été fixés initialement. En effet, la précision sur les erreurs maximales pour les préférences des familles pour chaque groupe d'âge et pour la plus petite strate de taille de municipalité, sont d'environ 1% et 5 % respectivement.

## **La structure du rapport**

À la suite d'une présentation des faits saillants de l'enquête, le premier chapitre sera consacré à la description de la population étudiée. On pourra y retrouver un portrait relativement détaillé des familles québécoises ayant des enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre 2000. Par la suite, les différents chapitres du rapport porteront sur les thèmes de l'enquête en respectant l'ordre dans lequel ceux-ci ont été abordés dans le questionnaire présenté aux familles étudiées.

Le chapitre deux est consacré à l'impact de la nouvelle politique familiale sur le comportement des familles en matière de services de garde éducatifs. On pourra y retrouver, entre autres, les résultats montrant la proportion des familles utilisant ou non des services de garde sur une base régulière de même que les raisons expliquant pourquoi certaines familles n'ont pas recours aux services de garde sur une base régulière. S'y retrouvent aussi les résultats montrant l'intérêt des familles à disposer de places à contribution réduite pour assurer la garde de leurs enfants.

Le chapitre trois a pour objet d'abord l'utilisation des services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents. Sont aussi présentés les résultats relatifs à l'utilisation régulière des services de garde, mais pour un motif autre que le travail ou les études des parents. Il sera question dans ce chapitre de proportion (%) d'enfants âgés de moins de 5 ans qui se font garder de façon régulière, du principal mode de garde utilisé, du moment dans la semaine ainsi que de la fréquence de la garde de même que du nombre d'heures par jour et du coût du mode de garde utilisé.

Le chapitre quatre traite des résultats concernant la garde irrégulière ou occasionnelle. Comme dans le chapitre trois, il sera aussi question de proportion (%) d'enfants âgés de moins de 5 ans qui se font garder de façon irrégulière, du principal mode de garde utilisé, du moment dans la semaine ainsi que de la fréquence à laquelle on utilise les services de garde. Cependant, les renseignements relatifs à la garde irrégulière, en raison du travail ou des études, ont été recueillis uniquement auprès d'un sous-groupe des

familles ciblées par l'enquête, soit les familles où il arrive que l'un ou l'autre des conjoints (ou la personne en situation monoparentale) fasse des heures supplémentaires, travaille ou encore étudie selon un horaire irrégulier.

Le chapitre suivant comporte deux parties bien distinctes : la première traite des résultats (non pondérés) relatifs aux besoins exprimés par les répondants à l'enquête en matière de services de garde. La deuxième partie du chapitre cinq porte sur les préférences des familles québécoises en ce qui a trait au mode de garde, et ce, aussi bien pour la garde régulière que pour la garde irrégulière. Les familles devaient exprimer leurs préférences pour chaque groupe d'âge d'enfants.

La présente enquête avait comme thème principal l'utilisation des services de garde éducatifs. Cependant, étant donné la relation étroite existant entre les besoins de services de garde et l'horaire de travail ou d'études des conjoints, on a formulé un certain nombre de questions relatives à la principale occupation ainsi qu'à l'horaire de travail des deux conjoints (ou de la personne en situation monoparentale). Ainsi, on pourra retrouver au chapitre six, certains résultats relatifs à la garde des enfants et aux préférences des familles en fonction de l'horaire régulier ou irrégulier des deux ou de l'un ou l'autre des conjoints (ou de la personne en situation monoparentale).

Dans le cadre de cette nouvelle enquête sur les services de garde éducatifs, il a été jugé intéressant d'étudier, de façon exploratoire, un nouveau domaine d'étude, soit l'utilisation et les préférences des familles vivant en « milieu défavorisé ». Les résultats traités dans le chapitre sept concernent un sous-groupe de la population étudiée, soit les familles vivant dans des zones dites défavorisées de la région de Montréal. Enfin, le dernier chapitre est consacré exclusivement aux aspects méthodologiques reliés à l'enquête et le questionnaire est présenté à l'annexe 9.

## **Terminologie et définitions**

Le questionnaire comportait principalement deux blocs de questions : l'un s'intéressant à l'utilisation régulière des services, et l'autre bloc à l'utilisation irrégulière des services de garde éducatifs. Dans le cadre du rapport, il sera fréquemment question de différents modes de garde, dont voici une courte définition<sup>3</sup> :

Centre de la petite enfance : désigne un établissement qui fournit, dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants pour des périodes qui ne peuvent excéder 48 heures consécutives, des services de garde éducatifs, s'adressant principalement aux enfants de la naissance jusqu'à la fréquentation de la maternelle et qui, sur un territoire donné, coordonne, surveille et contrôle en milieu familial de tels services à l'intention d'enfants du même âge.

Garde irrégulière ou occasionnelle : désigne l'utilisation d'un service de garde de façon imprévisible, selon une fréquence indéterminée.

---

<sup>3</sup> Les définitions relatives aux différents modes de garde présentées ici correspondent aux définitions utilisées dans le cadre de l'enquête pour éclairer le répondant, au besoin. La formulation de ces dernières définitions peut différer de celle apparaissant dans la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (L.R.Q. chap. S-4.1)

Garde régulière : désigne l'utilisation d'un service de garde de façon prévisible selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine.

Garderie : désigne un établissement qui fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives et dans lequel sont offertes des places à contribution réduite.

Halte-garderie : désigne un service de garde pouvant recevoir au moins sept enfants de façon irrégulière ou occasionnelle et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives.

Installation : désigne un lieu physique où des services de garde éducatifs sont offerts.

Jardin d'enfants : désigne l'utilisation d'un service de garde fourni dans un lieu où l'on reçoit de façon régulière au moins sept enfants âgés de 2 à 5 ans pour des périodes qui n'excèdent pas 4 heures par jour, en groupe stable auquel on offre des activités d'une durée fixe.

Place à contribution réduite : désigne les places à contribution réduite qui visent les enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre 2000 et qui occupent une place donnant droit à une subvention en vertu de la Loi sur les CPE et autres services de garde. La contribution réduite est fixée à 5 \$ par jour ou par demi-journée de garde, quel que soit le mode de garde choisi par le parent (installation ou milieu familial).

Services de garde : désigne une personne qui vient garder au domicile de l'enfant, ou il peut s'agir de la garde des enfants dans un milieu familial autre ou encore dans une garderie.

Services de garde en milieu familial offrant des services à 5 \$ : désigne des services de garde offerts dans une résidence privée par un ou une responsable qui bénéficie du soutien d'un Centre de la petite enfance (CPE) qui détient lui-même un permis du ministère de la Famille et de l'Enfance. Des places à 5 \$ y sont disponibles pour les enfants admissibles.

Services de garde en milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ : désigne des services de garde offerts dans une résidence privée par un ou une responsable qui n'offre pas de places à contribution réduite à 5 \$ et qui ne bénéficie pas du soutien d'un CPE.

De plus, la très grande majorité des résultats sont ventilés selon le groupe d'âge des enfants et selon huit regroupements régionaux. Les huit regroupements régionaux sont :

- Régions du centre : Mauricie (04), Estrie (05), Chaudière-Appalaches (12), Centre-du-Québec (17);
- Régions du nord-est : Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), Côte-Nord (09), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11);
- Régions de l'ouest : Outaouais (07), Abitibi-Témiscamingue (08), Nord-du-Québec (10);
- Régions Laurentides– Lanaudière : Laurentides (15), Lanaudière (14);



- Région Capitale-Nationale (03);
- Région de Montréal (06);
- Région de Laval (13);
- Région de la Montérégie (16).



### Effets de l'implantation des services de garde éducatifs à contribution réduite<sup>4</sup>

- Près des deux tiers (64,8 %) des familles avec des enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre 2000 utilisent les services de garde sur une base régulière, c'est-à-dire de façon prévisible selon une fréquence fixe.
- Un peu plus des deux tiers des familles n'utilisant pas les services de garde sur une base régulière déclaraient être intéressées par les services de garde à contribution réduite.
- On retrouve sensiblement la même proportion soit, 65,2% des familles qui utilisaient les services de garde de façon régulière et qui se disent ouvertes à l'idée de changer de mode de garde pour bénéficier d'une place à contribution réduite.

### L'utilisation régulière des services de garde éducatifs

*Pour des motifs reliés au travail ou aux études des parents*

- Près de 60 % (58,7 %) des enfants âgés de moins de 5 ans se font garder sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents.
- La garderie offrant des services à 5\$ de même que le milieu familial n'offrant pas de services 5\$ sont les deux principaux modes de garde utilisés pour la garde régulière de ces enfants avec des proportions respectives de 31,6 % et de 30,6 %.
- Lorsqu'il est question de garde régulière, en raison du travail ou des études des parents, les enfants sont principalement gardés le jour entier; c'est le cas de 91,4 % d'entre eux.
- Le coût des services de garde est de 5\$ par jour pour une majorité d'enfants (55,6 %) âgés de moins de 5 ans et utilisant les services de garde sur une base régulière, en raison du travail ou des études des parents.

*Pour les autres motifs*

- Les résultats révèlent que 7,3 % des enfants de moins de 5 ans sont gardés, sur une base régulière, pour un motif différent de celui du travail ou des études et parmi ces derniers, on note qu'environ 40,4 % sont gardés pour favoriser leur développement (socialisation).

### L'utilisation irrégulière des services de garde éducatifs

*Pour des motifs reliés au travail ou aux études des parents*

- Au moment de l'enquête, pour la moitié (50,2 %) des familles ciblées, il pouvait arriver que l'un des conjoints (ou les deux) fasse des heures supplémentaires ou encore travaille selon un horaire irrégulier.
- Environ un cinquième (19,8 %) des enfants âgés de moins de 5 ans se font garder de façon irrégulière ou occasionnelle, en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents.

---

<sup>4</sup> Les faits saillants sont une sélection du ministère de la Famille et de l'Enfance parmi l'ensemble des résultats présentés par l'ISQ.

- Plus de la moitié de ces enfants (54,6 %) sont gardés à leur domicile lorsqu'il s'agit de garde irrégulière, en raison du travail ou des études des parents.

*Pour les autres motifs*

- Parmi l'ensemble des familles ciblées par l'enquête, 62,2 % font garder leur(s) enfant(s) sur une base irrégulière, mais pour d'autres motifs que le travail ou les études, et ce principalement pour des activités de loisirs ou pour pratiquer des sports; le domicile de l'enfant constitue alors le mode de garde le plus utilisé.

**Services de garde éducatifs : nouveaux besoins et préférences des familles**

*Pour répondre aux besoins de garde régulière*

- Pour les enfants âgés de moins de 1 an, le domicile de l'enfant constitue le mode de garde privilégié pour 54,4 % des familles québécoises avec des enfants âgés de moins de 5 ans.
- Pour les enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans, le milieu familial offrant des services à 5\$ et coordonné par un CPE obtient la préférence des familles avec une proportion de 38,1 %.
- La préférence des familles québécoises pour la garde régulière des enfants de 2 ans se partage principalement entre deux types de services de garde régis: près de 40 % des familles (39,0 %) opteraient pour la garderie offrant des services de garde à 5\$ et quelque 36,8 %, pour le milieu familial offrant des services de garde à 5\$.
- Pour les enfants âgés de trois ans, les résultats indiquent que la garderie offrant des services à 5\$ obtient la préférence de près de 50 % des familles (49,6 %); vient ensuite, le milieu familial offrant des services de garde à 5\$ avec quelque 30,8 % des familles qui opteraient de préférence pour ce mode.
- Pour les enfants âgés de 4 ans, la garderie offrant des services à 5\$ s'impose avec plus de 50 % des familles (52,4 %) qui déclarent préférer ce mode pour la garde régulière.

**Les services de garde et horaire de travail ou d'études**

- Parmi les familles utilisant les services de garde de façon régulière pour le travail ou les études des parents, les résultats montrent que le milieu familial ou la garderie n'offrant pas de services à 5\$ représente le principal mode de garde utilisé par 44,0 % des familles où les deux conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient selon des heures régulières.
- Cette proportion atteint 56,8 % si les deux conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient selon des heures irrégulières.

**Les services de garde et zones défavorisées de la région de Montréal**

- Tout près de la moitié des enfants (49,9 %) âgés de moins de 5 ans et localisés à Montréal dans une zone dite défavorisée se font garder sur une base régulière, en raison du travail ou des études des parents alors que pour l'ensemble du Québec, cette proportion atteint 58,7%.
- La garderie offrant des services de garde à 5\$ est le mode de garde le plus utilisé (45%) pour la garde régulière en raison du travail ou des études des parents montréalais habitant une zone dite défavorisée.
- 7,0 % des enfants vivant à Montréal dans une zone dite défavorisée se font garder sur une base régulière, en raison d'un motif autre que le travail ou les études des parents; c'est principalement pour assurer leur développement et leur socialisation que 42,7% d'entre eux sont gardés alors que pour l'ensemble du Québec, cette proportion est de (40,4%).

## Portrait des familles ciblées

Les tableaux détaillés se rapportant au chapitre 1 se trouvent à l'annexe 1.

Avant la présentation des résultats de l'enquête sur l'utilisation et les besoins de services de garde des familles québécoises ayant des enfants âgés de moins de 5 ans, on a jugé intéressant d'offrir au lecteur un portrait relativement détaillé de la population ciblée. Une vue d'ensemble des caractéristiques des familles ciblées par l'enquête devrait faciliter, croyons-nous, la lecture et la mise en perspective des résultats du rapport se rapportant plus spécifiquement à la garde des enfants âgés de moins de 5 ans. Le portrait des familles ciblées a été établi à partir des variables suivantes : l'organisation du ménage, la présence ou non d'enfants de 5 ans et plus vivant à la maison, le groupe d'âge, le lieu de naissance, le niveau de scolarité ainsi que la principale occupation du ou des conjoints de même que le revenu annuel familial.

### 1.1 L'organisation actuelle du ménage

Le tableau suivant indique clairement que la famille constituée d'un couple avec enfants issus de l'union actuelle représente, et de loin, la situation la plus courante avec une proportion estimée à 79,5 %. On notera, de plus, que les familles monoparentales comptent pour plus de 10 % (13,2 %) des familles québécoises ayant des enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre 2000.

**Distribution des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans, selon l'organisation du ménage**

	Estimation %	B.I.	B.S.	Cote
<b>Organisation du ménage</b>				
Famille monoparentale	13,2	12,3	14,1	A
Couple avec enfant (s) nés de l'union actuelle	79,5	78,4	80,5	A
Couple avec enfant (s) nés de l'union actuelle et de l'union précédente	6,3	5,7	6,9	B
Couple avec enfant (s) nés de l'union précédente et sans enfants de l'union actuelle	1,1	0,8	1,4	C

Cote : A = Excellente précision, B = Très bonne précision, C = Bonne précision, D = Précision passable, E = Faible précision, à utiliser avec circonspection.

Référence Tableau F.1, annexe 1. B.I. = borne inférieure de l'intervalle de confiance, B.S. = borne supérieure.

On note peu de différences statistiquement significatives entre les régions en ce qui a trait aux familles en situation monoparentale (tableau F.1). Toutefois, une région comme celle de Montréal présente une

proportion plus élevée (15,7 %) comparativement aux régions des Laurentides-Lanaudière (10,5 %) et de Laval (10,1 %).

## **1.2 La présence d'enfants de cinq ans et plus à la maison**

Au sein de la population étudiée, on retrouve aussi des enfants âgés de 5 ans et plus vivant à la maison chez un peu plus de quatre familles sur dix (42,5 %); on n'observe toutefois pas de différence entre les régions (tableau F.2)

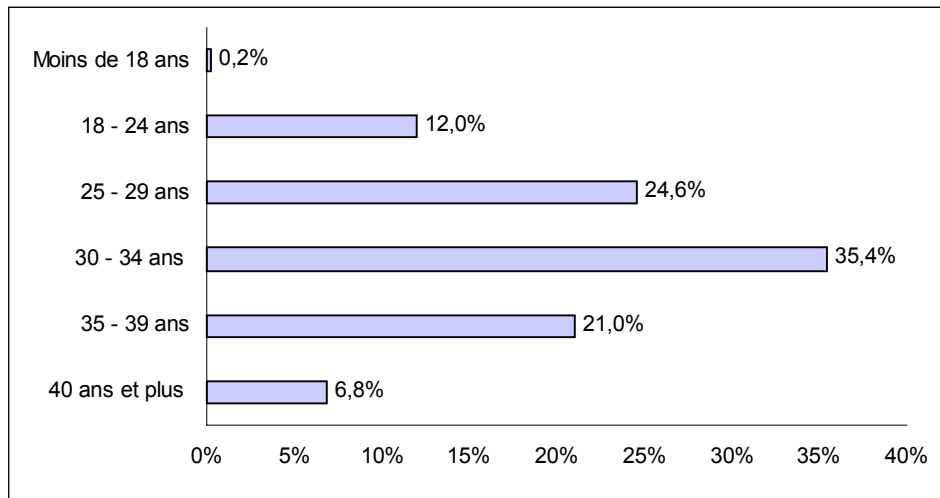
Parmi les familles ayant des enfants âgés de 5 ans et plus vivant à la maison, on retrouve des enfants âgés de 5 à 11 ans chez plus de 90 % de ces dernières (92,1 %). On n'observe que peu de différences du côté des regroupements régionaux (tableau F.3). Toutefois, les régions du centre présentent une proportion plus élevée (95,6 %) comparativement aux régions du nord-est (88,3 %).

Toujours parmi les familles ayant des enfants âgés de 5 ans et plus vivant à la maison, on compte des enfants âgés de 12 à 17 ans chez près de 20 % d'entre elles (18,3 %). La présence d'enfants de ce groupe d'âge ne varie pas de façon significative selon les régions (tableau F.4). Enfin, du côté des enfants âgés de 18 ans et plus, ils sont présents chez seulement quelque 3 % (2,9 %) des familles ayant des enfants âgés de 5 ans et plus à la maison (tableau F.5). On ne note pas de différence statistiquement significative d'une région à l'autre en ce qui a trait à la présence d'enfants de ce dernier groupe d'âge.

## **1.3 Le groupe d'âge des conjoints**

Comme on peut le constater avec la figure suivante, le plus jeune des conjoints (ou le parent en situation monoparentale) se retrouve le plus souvent dans la catégorie des 30-34 ans ; c'est le cas de plus du tiers (35,4 %) des familles ciblées par l'enquête. La deuxième situation la plus fréquente : le plus jeune des conjoints se retrouve dans la catégorie des 25-29 ans chez près du quart des familles (24,6 %). On peut noter que le plus jeune des conjoints a au moins 35 ans chez plus de 25 % des familles ayant des enfants âgés de moins de 5 ans. Par ailleurs, chez un peu plus de 10 % des familles ciblées, le plus jeune des conjoints a moins de 25 ans.

**Distribution des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans, selon le groupe d'âge du plus jeune des conjoints**



Référence Tableau F.6. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 1.

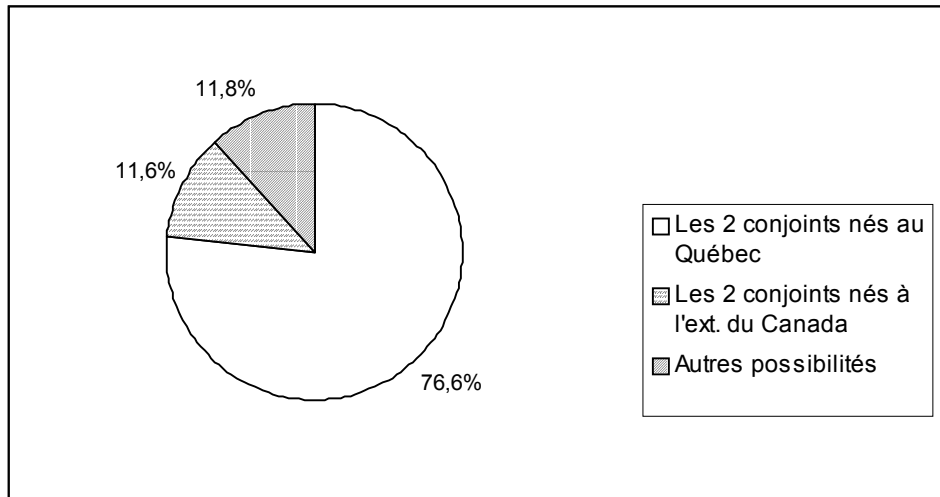
On peut observer certaines variations régionales en ce qui a trait à la catégorie d'âge du plus jeune des conjoints. Par exemple, le plus jeune des conjoints se retrouve dans la catégorie des 40 ans et plus chez 6,8 % des familles ciblées; cette dernière proportion est estimée à 9,9 % dans la région de Montréal comparativement à 4,5 % dans les régions des Laurentides-Lanaudière (tableau F.6).

Le lecteur pourra retrouver plus de détails à l'annexe 1 (tableaux F.7, F.8 et F.9) sur le groupe d'âge de la mère et de celui du père.

#### **1.4 Le lieu de naissance des conjoints**

Avec la figure suivante, on note que chez plus des trois quarts des familles québécoises ayant des enfants de moins de 5 ans, les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) sont nés au Québec. Il est cependant intéressant de retenir que les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada chez 11,6 % des familles avec des jeunes enfants (moins de 5 ans). Chez un peu plus de 10 % (11,8 %) des familles, on retrouve des combinaisons variées par exemple : l'un des conjoints est né au Québec, à l'extérieur du Québec ou ailleurs au Canada ou encore à l'extérieur du Canada.

### Distribution des familles selon le lieu de naissance des conjoints



Référence Tableau F.10. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 1.

On observe des différences intéressantes du côté des régions (tableau F.10). Les régions du centre (91,9 %), du nord-est (94,7 %), des Laurentides-Lanaudière (92,6 %), de la Capitale-Nationale (89,1 %) et de la Montérégie (85,4 %) présentent les proportions les plus élevées de familles où les deux conjoints sont nés au Québec. Par ailleurs, la région de Montréal, comme il fallait s'y attendre, se distingue nettement avec plus du tiers (36,2 %) des familles étudiées où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada.

Le lecteur pourra retrouver plus de détails à l'annexe 1 (tableaux F.11, F.12, F.13) sur le lieu de naissance de la mère ou celui du père.

### 1.5 L'obtention d'un diplôme à la suite des études

Le tableau F.14 montre que chez près des trois quarts (74,3 %) des familles ciblées lors de l'enquête le conjoint le plus scolarisé (ou la personne en situation monoparentale) a obtenu un diplôme à la fin de ses études. On observe peu, mais certaines différences d'une région à l'autre. Par exemple, la région de la Capitale-Nationale montre une proportion de 78,8 % comparativement à 66 % pour les régions du nord-est.

### 1.6 Le plus haut niveau de scolarité atteint par la mère et le père

Comme l'indique le tableau F.15, chez les familles avec des enfants de moins de 5 ans, le plus haut niveau de scolarité des mères se partage de façon à peu près égale entre les catégories suivantes : études secondaires (35,1 %), collégiales (30,4 %) et universitaires (33,4 %). On notera au passage qu'on retrouve une proportion marginale de familles où la scolarité de la mère se limite aux études primaires (1,1 %).



Les résultats relatifs au niveau de scolarité des mères présentent certaines différences sur le plan régional. Par exemple, la région de Montréal affiche une proportion de plus de 40 % (42,6 %) de familles où la mère a atteint le niveau des études universitaires comparativement à 22,6 % pour les régions du nord-est et 24,1 % pour les régions du centre.

Du côté du père, la situation la plus fréquente est celle où le plus haut niveau de scolarité atteint est celui des études secondaires avec 40,2 % des familles ciblées (tableau F.17). Les études universitaires constituent le plus haut niveau de scolarité atteint par le père chez 31,4 % des familles comparativement à 27,1 % pour les études collégiales. Comme c'était le cas avec les mères, on compte une proportion marginale (1,3 %) de familles où le niveau de scolarité du père se limite aux études primaires.

Comme pour les mères, les résultats sur le niveau de scolarité du père montrent des différences régionales. Par exemple, le père a atteint le niveau des études universitaires chez 46,1 % des familles de la région de Montréal comparativement à 18,0 % dans les régions du nord-est et à 21,8 % dans les régions du centre.

En plus de ce qui précède, le lecteur pourra retrouver plus de détails à l'annexe 1 (tableaux F.16 et F.18) sur l'obtention d'un diplôme par l'un ou l'autre des conjoints (ou de la personne en situation monoparentale).

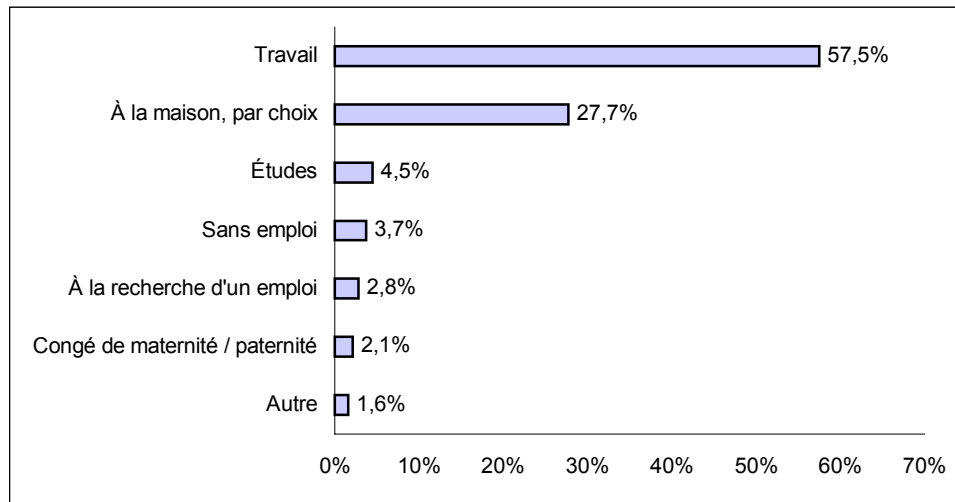
## **1.7 La principale occupation des conjoints**

Les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) travaillent ou étudient chez quelque 60,9 % des familles québécoises ayant des enfants de moins de 5 ans. En contrepartie, chez environ 4 familles sur 10 (39,1 %), l'un des conjoints (ou le parent en situation monoparentale) est à la maison (tableau F.19).

Bien que peu importantes, si l'on tient compte des marges d'erreur associées aux estimations, on remarque certaines variations sur le plan régional. À titre d'exemple, les deux conjoints travaillent chez 68,1 % des familles de la région de la Capitale-Nationale comparativement à 55,2 % dans la région de Montréal et à 57,4 % dans les régions du nord-est.

Étant donné son impact sur les besoins de garde, on a formulé un certain nombre de questions sur la principale occupation des conjoints (ou du parent en situation monoparentale). Avec la figure suivante, on peut constater que dans la majorité des familles ciblées (57,5 %) le travail constitue la principale occupation de la mère. Demeurer à la maison par choix pour assurer la garde des enfants arrive en deuxième position comme principale occupation des mères chez plus du quart des familles ciblées par l'enquête (27,7 %). Les autres types d'occupation comme les études, à la maison parce que sans emploi, ou à la recherche d'un emploi ou encore en congé de maternité rejoignent, chacune, moins de 5 % des familles étudiées.

**Distribution des familles, selon la principale occupation de la mère (ou de la personne en situation monoparentale)**



Référence Tableau F.20. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 1.

Bien que peu importantes, on note certaines variations sur le plan régional. Par exemple, le travail représente la principale occupation des mères chez 50,6 % des familles de la région de Montréal comparativement à une proportion estimée de 64,3 % pour la région de la Capitale-Nationale. De même, on observe certaines variations pour le deuxième type d'occupation, soit de demeurer à la maison par choix pour assurer la garde des enfants : la proportion estimée est de 20 % pour les familles de la région de la Capitale-Nationale comparativement à 31,3 % pour la région de Montréal (tableau F.20).

Par ailleurs, on constate que le travail constitue la principale occupation du père avec 91,3 % des familles étudiées où c'est le cas (tableau F.21). Toujours du côté du père, les autres occupations récoltent, chacune, moins de 5 % des familles et le fait de demeurer à la maison pour assurer la garde des enfants concerne moins de 1 % des familles ayant des enfants de moins de 5 ans.

Une fois de plus, les différences observées sur le plan régional sont minimes. Par exemple, le travail représente la principale occupation du père chez 86,1 % des familles de la région de Montréal, alors que la proportion estimée est de 95,7 % dans la région de la Montérégie. Par ailleurs, et bien que la précision des résultats pour certaines régions exige beaucoup de prudence, on observe aussi certaines différences pour l'occupation suivante : être à la recherche d'un emploi représente la principale occupation du père chez 4,9 % des familles de la région de Montréal comparativement à 1,4 % dans les régions de l'ouest (tableau F.21).

## **1.8 La prise d'un arrangement entre les conjoints relativement aux heures de garde**

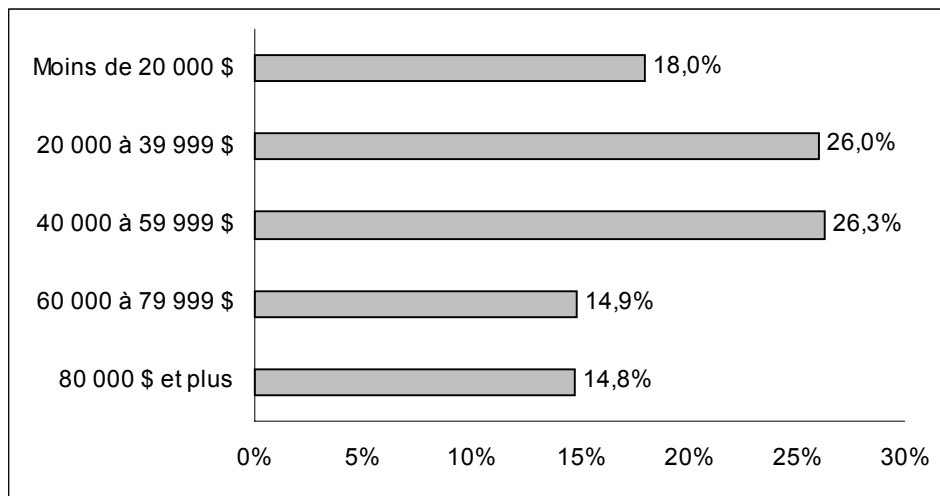
Chez plus de quatre familles sur dix (44,9 %), les conjoints ont pris des arrangements pour aménager leur horaire de travail ou d'études dans le but d'éliminer ou de réduire les heures de garde requis pour leurs

enfants (tableau F.22). On remarque des différences, bien que peu importantes, entre certaines régions. On peut noter, par exemple, que 51,6 % des familles lavalloises ont pris des arrangements pour éliminer ou réduire les heures de garde des enfants comparativement à 37,8 % dans les régions du nord-est.

## 1.9 Le revenu annuel familial

En ce qui a trait au revenu, les familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans se répartissent comme suit : environ un quart (26,0 %) des familles disposent d'un revenu total (brut) variant entre 20 000 \$ et 39 999 \$, et quelque 26,3 % d'un revenu total variant entre 40 000 \$ et 59 999 \$. C'est près de 30 % des familles qui affichent un revenu annuel familial de 60 000 \$ et plus. Enfin, 18 % des familles québécoises ciblées ont un revenu annuel de moins de 20 000 \$.

### Distribution des familles, selon le revenu annuel familial



Référence Tableau F.23. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 1.

Toujours en ce qui concerne le revenu annuel familial, on remarque certaines différences régionales, plus spécialement si l'on regarde les deux catégories extrêmes de revenus. Par exemple, 11,1 % des familles de la Montérégie déclarent un revenu annuel de moins de 20 000 \$ comparativement à 26,7 % pour la région de Montréal. Du côté des familles déclarant un revenu de 80 000 \$ et plus, on en retrouve seulement 7,7 % habitant les régions du centre comparativement à 20,2 % pour Laval (tableau F.23).

**En guise de conclusion au présent chapitre consacré au portrait des familles étudiées dans le cadre de l'enquête, on peut rappeler les résultats principaux :**

- Au Québec, tout près de 80 % des familles ayant des enfants âgés de moins de cinq ans sont constituées d'un couple avec enfant(s) issu(s) de l'union actuelle;
- Le plus jeune des conjoints (ou la personne en situation monoparentale) se retrouve le plus souvent dans la catégorie d'âge des 30-34 ans;
- Chez un peu plus des trois quarts des familles québécoises ayant des enfants de moins de 5 ans, les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) sont nés au Québec;
- En ce qui a trait à la scolarité, le plus haut niveau de scolarité des mères se partage de façon à peu près égale entre les catégories suivantes : études secondaires (35,1 %), collégiales (30,4 %) et universitaires (33,4 %). Du côté du père, la situation la plus fréquente est celle où le plus haut niveau de scolarité atteint est celui des études secondaires avec 40,2 % des familles étudiées;
- Les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) travaillent ou étudient chez la majorité (60,9 %) des familles québécoises ayant des enfants de moins de 5 ans;
- En ce qui a trait au revenu familial annuel, les plus importantes proportions de familles se retrouvent dans les catégories suivantes : entre 20 000 \$ et 39 999 \$ (26,0 %) et entre 40 000 \$ et 59 999 \$ (26,3 %).

# Effets de l'implantation des services de garde éducatifs à contribution réduite

---

Les tableaux détaillés se rapportant au chapitre 2 se trouvent à l'annexe 2.

Dans le présent chapitre sont présentés les résultats correspondant à la section A du questionnaire. Cette partie avait pour objectifs : d'estimer la proportion des familles ciblées ayant recours à des services de garde sur une base régulière (peu importe le motif), de mieux connaître les raisons de même que le profil des familles qui n'utilisent pas les services de façon régulière, de vérifier l'intérêt à utiliser les services de garde à 5 \$, et aussi d'estimer le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui nécessitent des services de garde éducatifs et qui se retrouvaient sur une liste d'attente au moment de la collecte. Notons que l'ensemble des résultats traités dans le présent chapitre sont segmentés selon huit regroupements de régions administratives, le revenu annuel familial, la principale occupation des conjoints, le lieu de naissance des conjoints et l'organisation actuelle du ménage.

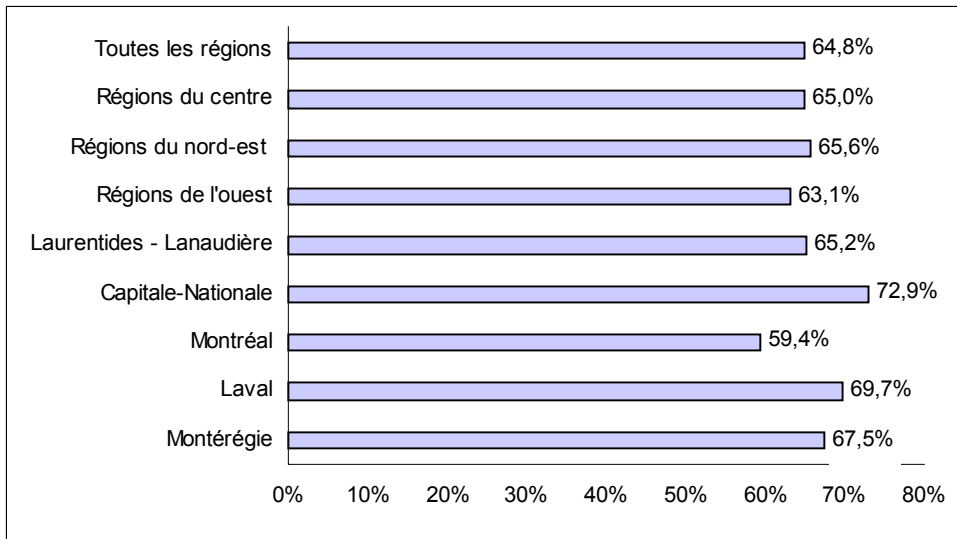
### 2.1 L'utilisation des services de garde sur une base régulière

Au moment de la collecte, près des deux tiers (64,8 %) des familles avec des enfants de moins de 5 ans au 30 septembre 2000 utilisent les services de garde sur une base régulière, c'est-à-dire de façon prévisible, selon une fréquence fixe. On peut rappeler ici qu'on retrouve au moins l'un des deux conjoints à la maison (ou le parent en situation monoparentale) chez 39,1 % des familles ciblées par l'enquête.

#### 2.1.1 Selon la région

La figure suivante montre que l'utilisation des services de garde sur une base régulière varie peu sur le plan régional. On note toutefois des différences statistiquement significatives entre la région de Montréal et les régions de la Capitale-Nationale, Laval et Montérégie.

### Proportion des familles qui utilisent les services de garde de façon régulière, peu importe le motif

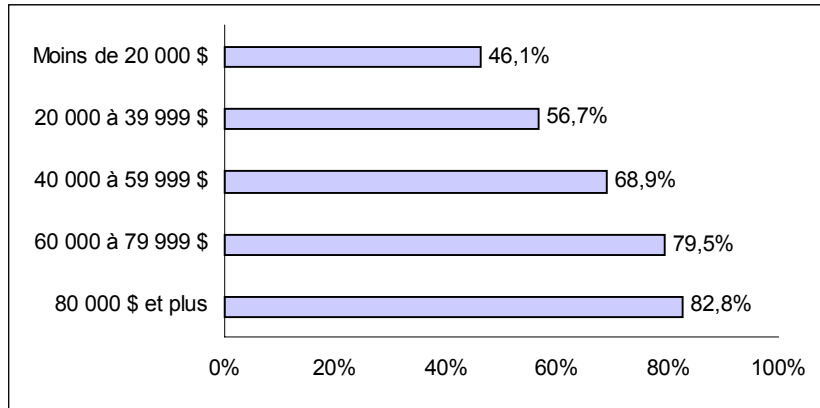


Référence Tableau A1. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 2.

#### 2.1.2 Selon le revenu annuel familial

Comme l'indique la figure suivante, les familles disposant d'un revenu de moins de 20 000 \$ sont moins nombreuses, en proportion, à utiliser les services de garde de façon régulière. La proportion estimée est de 46,1 % chez ces dernières, alors qu'elle grimpe à 68,9 % chez les familles dont le revenu se situe entre 40 000 \$ et 59 999 \$. De même, les familles avec un revenu de 60 000 \$ et plus montrent des proportions plus élevées, 79,5 % et 82,8 %, bien qu'on n'observe pas de différence statistiquement significative entre les deux groupes de familles se situant dans les deux catégories de revenu les plus élevées.

**Proportion de familles qui utilisent les services de garde de façon régulière, peu importe le motif, selon le revenu annuel familial**



Référence Tableau A.2. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 2.

**2.1.3 Selon la principale occupation des conjoints**

On constate avec le tableau A.3 que les familles où la principale occupation des conjoints (ou le parent en situation monoparentale) est le travail ou les études sont plus nombreuses, en proportion, à utiliser les services de garde sur une base régulière (89,8 %) que les familles où au moins l'un des conjoints est à la maison (26,0 %).

**2.1.4 Selon le lieu de naissance des conjoints**

L'utilisation régulière des services de garde varie aussi en fonction du lieu de naissance des conjoints. La proportion estimée est de 66,5 % chez les familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) sont nés au Québec et de seulement 53,6 % chez les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada (tableau A.4). Enfin, chez l'autre groupe de familles constitué de combinaisons variées quant au lieu de naissance des conjoints, 65,0 % utilisent les services de garde sur une base régulière, soit sensiblement la même proportion que les familles où les deux conjoints sont nés au Québec.

**2.1.5 Selon l'organisation du ménage**

Il est intéressant de noter, au passage, qu'on n'observe pas de différence significative selon l'organisation du ménage (monoparental ou couple) en ce qui a trait à l'utilisation régulière des services de garde (tableau A.5).

**2.2 Le choix de ne pas faire garder de façon régulière**

Un peu plus du tiers (35,2 %) des familles avec des enfants de moins de 5 ans n'ont pas recours aux services de garde de façon régulière. Or, on a voulu connaître ce qui expliquait ce comportement chez les familles étudiées dans le cadre de l'enquête. Le tableau suivant montre que le fait de préférer que les enfants soient gardés par l'un des parents est l'explication la plus fréquente et fournie par 50,2 % des familles n'utilisant pas les services de garde sur une base régulière. Le fait que l'un (ou les deux) des

conjoint soit sans emploi ou aux études est l'explication qui arrive au second rang avec 13,1 % des familles, alors que le congé de maternité (ou de paternité) est l'explication de près de 10 % des familles (9,1 %). Chacune des autres explications est mentionnée par moins de 7 % des familles, y compris le coût des services de garde qui est invoqué par seulement 5,9 % des familles n'utilisant pas les services de garde sur une base régulière.

#### Distribution des familles, selon la principale explication de ne pas faire garder

	Estimation %	B.I.	B .S.	Cote
<b>Explication à ne pas faire garder</b>				
Coût des services de garde	5,9	4,9	7,0	B
Manque de souplesse des services de garde	5,1	4,2	6,1	B
Préfère que les enfants soient gardés par l'un des parents	50,2	48,0	52,5	A
Aménagement des horaires de travail	6,5	5,4	7,7	B
En congé de maternité (paternité)	9,1	7,9	10,4	B
Sans emploi ou aux études	13,1	11,7	14,6	B
Service inexistant à proximité, manque de places à 5 \$, aucune place disponible	5,7	4,7	6,7	B
Autres	4,2	3,3	5,2	C

Cote : A = Excellente précision, B = Très bonne précision, C = Bonne précision, D = Précision passable, E = Faible précision, à utiliser avec circonspection.

Référence Tableau A.6, annexe 2. B.I. = borne inférieure de l'intervalle, B.2= borne supérieure.

#### 2.2.1 Selon la région

On observe certaines différences sur le plan régional en ce qui a trait aux diverses raisons invoquées par les familles déclarant ne pas utiliser les services de garde sur une base régulière. À titre exemple, l'explication la plus fréquente, soit le fait de préférer que les enfants soient gardés par l'un des parents, récolte une proportion de 59,4 % dans les régions de l'ouest comparativement à 38,5 % des familles pour la région de la Capitale-Nationale. De même, pour la deuxième explication, soit le fait que l'un ou les deux conjoints soit sans emploi ou aux études concerne environ le quart (25,4 %) des familles dans la région de la Capitale-Nationale, alors que cette proportion est de seulement 8,9 % dans la région de Montréal (tableau A.6).

#### 2.2.2 Selon le revenu annuel familial

Le fait de préférer que les enfants soient gardés par l'un des parents ne présente pas de différence statistiquement significative selon le revenu familial (tableau A.7). Toutefois, on observe des variations pour la deuxième explication, soit le fait que l'un (ou les deux) des conjoints soit sans emploi ou aux études. Cette dernière raison est mentionnée par une proportion plus importante de familles ayant un revenu inférieur à 40 000 \$, et c'est particulièrement le cas des familles avec un revenu de moins de 20 000 \$ qui récoltent une proportion de 23,2 %. Le coût des services comme explication au fait qu'on n'utilise pas les services de garde sur une base régulière varie, mais uniquement si l'on compare les catégories de revenu



se situant aux extrêmes. Ainsi, le coût est mentionné par 8,9 % des familles avec un revenu inférieur à 20 000 \$ comparativement à moins de 2 % chez les familles disposant d'un revenu de plus de 80 000 \$ et n'utilisant pas les services de garde sur une base régulière.

### **2.2.3 Selon la principale occupation des conjoints**

Les différentes raisons invoquées pour ne pas faire garder ses enfants de façon régulière sont fortement corrélées avec la principale occupation des parents (tableau A.8). En premier lieu, 54,9 % des familles où l'un des conjoints est à la maison ont mentionné comme explication « préférer que les enfants soient gardés par l'un des parents », alors que cette proportion est de 28,1 % chez les familles où la principale occupation des deux conjoints est de travailler ou d'étudier (il peut s'agir d'études à temps partiel ou de travail à la maison). De même, l'aménagement des horaires de travail est invoqué par près du quart (24,5 %) des familles où les deux conjoints travaillent ou étudient. Cependant, 11,7 % mentionnent le manque de souplesse des services de garde comme explication au fait qu'ils ne les utilisent pas de façon régulière. Ces deux dernières proportions sont respectivement de 2,9 % et de 3,8 % chez les familles où l'un des conjoints est à la maison.

### **2.2.4 Selon le lieu de naissance des conjoints**

Les explications fournies par les familles qui n'utilisent pas les services de garde de façon régulière varient aussi en fonction du lieu de naissance des conjoints. Le tableau A.9 montre, entre autres, que 10,3 % des familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada invoquent le coût des services de garde comme principale explication au fait qu'ils ne font pas garder de façon régulière comparativement à 4,8 % des familles où les deux conjoints sont nés au Québec.

### **2.2.5 Selon l'organisation du ménage**

Le tableau A.10 montre que le fait de préférer que les enfants soient gardés par l'un des parents est la raison qui arrive en tête de liste à la fois chez les familles en situation monoparentale (36,4 %) et chez les couples avec enfants (52,2 %). Les couples sont toutefois plus nombreux, en proportion, à mentionner celle-ci comme explication principale. On peut aussi noter que les familles en situation monoparentale sont plus nombreuses, en proportion, à mentionner le fait d'être sans emploi ou aux études (25,6 %) et le coût des services de garde (10,8 %) comme principale explication au fait qu'elles n'utilisent pas les services de façon régulière.

## **2.3 L'intérêt pour les services de garde à contribution réduite**

Étant donné l'admissibilité, depuis septembre 2000, de tous les enfants âgés de moins de 5 ans aux services de garde à 5 \$, on a voulu sonder l'intérêt, pour ce type de service, parmi les familles ne faisant pas garder de façon régulière leur(s) enfant(s).

Parmi les familles ayant déclaré ne pas utiliser les services de garde de façon régulière, plus des deux tiers (67,8 %) seraient disposées à utiliser les services à contribution réduite (tableau A.11).

### **2.3.1 Selon la région**

Parmi les familles n'utilisant pas les services de garde de façon régulière, peu importe où elles vivent, celles-ci montrent de l'intérêt pour les services de garde à contribution réduite. En effet, on n'observe pas de différence significative sur le plan régional pour ce qui est de ce sous-groupe de familles (n'utilisant pas les services de garde de façon régulière au moment de la collecte).

### **2.3.2 Selon le revenu annuel familial**

Les familles disposant d'un revenu de moins de 20 000 \$ sont plus nombreuses (76,7 %), en proportion, à se déclarer disposées à utiliser les services de garde à 5 \$ comparativement aux familles des autres catégories de revenus, sauf pour les familles bénéficiant d'un revenu de plus de 80 000 \$ dont la proportion estimée (66,9 %) ne présente pas de différence statistiquement significative avec les familles ayant un revenu de moins de 20 000 \$. Mentionnons cependant que la marge d'erreur associée à l'estimation des familles avec un revenu de plus de 80 000 \$ est élevée. De plus, il faut se rappeler que ces résultats concernent uniquement les familles n'utilisant pas les services de garde de façon régulière au moment de la collecte, et ce, pour des raisons diverses (tableau A.12).

### **2.3.3 Selon la principale occupation des conjoints**

Le tableau A.13 montre que l'intérêt pour les services de garde à 5 \$ est plus élevé chez les familles où la principale occupation des deux conjoints est de travailler ou d'être aux études (72,7 %) que chez celles où l'un des conjoints est à la maison (66,9 %).

### **2.3.4 Selon le lieu de naissance des conjoints**

On remarque, avec le tableau A.14, que les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada sont plus nombreuses (75,4 %), en proportion, à se déclarer disposées à utiliser les services de garde à 5 \$ que les familles où les deux conjoints sont nés au Québec (66,4 %).

### **2.3.5 Selon l'organisation du ménage**

Toujours parmi les familles n'utilisant pas les services de garde de façon régulière au moment de la collecte, les familles en situation monoparentale sont plus nombreuses (78,2 %), en proportion, à déclarer un intérêt à utiliser les services de garde à contribution réduite que les familles constituées d'un couple (66,5 %), comme on peut l'observer avec le tableau A.15.

## **2.4 L'intérêt à changer son mode de garde pour bénéficier d'une place à contribution réduite**

On a déjà vu qu'environ les deux tiers des familles n'utilisant pas les services de garde sur une base régulière déclaraient être intéressées par les services de garde à contribution réduite. On retrouve sensiblement la même proportion, soit 65,2% des familles qui utilisaient les services de garde de façon régulière au moment de la collecte et qui se disent ouvertes à l'idée de changer de mode de garde pour bénéficier d'une place à contribution réduite (tableau A.16). Enfin, ce résultat ne présente pas de différence

significative selon le revenu familial, la principale occupation des conjoints, le lieu de naissance de même que l'organisation du ménage (tableaux A.17, A.18, A.19, A.20).

## **2.5 Les places à contribution réduite et les listes d'attente**

Parmi les familles intéressées à utiliser les services de garde à 5 \$, (qu'elles fassent ou non garder de façon régulière au moment de la collecte ou qu'elles utilisent déjà les services de garde à contribution réduite), près de 30 % d'entre elles (29,7 %) ont au moins un enfant nécessitant des services de garde et qui se retrouve sur une liste d'attente (tableau A.21).

### **2.5.1 Selon la région**

Une fois prises en considération les marges d'erreur associées aux proportions estimées, on observe assez peu de différences sur le plan régional (tableau A.21). On peut toutefois distinguer les situations plus extrêmes, par exemple les régions du nord-est qui présentent une proportion de 17,3 % et Montréal et Laval avec, respectivement, 37,3 % et 35,2 % des familles qui ont au moins un enfant se retrouvant sur une liste d'attente.

### **2.5.2 Selon le revenu annuel familial**

Comme on peut l'observer avec le tableau A.22, il n'y a pas de différence, en fonction du revenu, en ce qui a trait aux familles ayant des enfants nécessitant des services de garde et qui se retrouvent sur une liste d'attente pour obtenir une place à contribution réduite.

### **2.5.3 Selon la principale occupation des conjoints**

De même, les résultats sur les familles ayant au moins un enfant sur une liste d'attente ne varient pas en fonction de la principale occupation des conjoints (tableau A.23).

### **2.5.4 Selon le lieu de naissance des conjoints**

Les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada se distinguent nettement avec 42,3 % d'entre elles ayant au moins un enfant nécessitant des services de garde et qui se retrouve sur une liste d'attente (tableau A.24). Ce pourcentage atteint près de 30 % pour les familles où les deux conjoints sont nés au Québec ainsi que pour les autres familles québécoises.

### **2.5.5 Selon l'organisation du ménage**

Les résultats relatifs aux familles ayant des enfants qui sont sur une liste d'attente pour des services de garde à contribution réduite ne varient pas en fonction de l'organisation du ménage (tableau A.25).

## **2.6 Estimation du nombre d'enfants sur une liste d'attente**

On note, avec le tableau A.26, qu'environ 85 000 enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre 2000 et nécessitant des services de garde se retrouvent sur une liste d'attente pour bénéficier des services de garde

à contribution réduite; la valeur réelle se situe entre 80 397 et 88 965. La façon dont la question a été formulée implique toutefois, que l'estimation précédente compte un certain nombre d'enfants bénéficiant déjà de services à 5 \$ mais pour lesquels on souhaite changer de CPE; on estime cette dernière proportion à environ 8 700 enfants ( tableau sup.1 à la fin de l'annexe 2). Enfin, toujours en se référant au même tableau, on dénombre aussi un certain nombre d'enfants (environ 5 600) pour lesquels il est impossible de statuer s'il s'agit d'enfants disposant déjà d'une place à 5 \$ et pour lesquels on souhaite changer de CPE ou bien d'enfants sur une liste d'attente et ne disposant pas de services à 5 \$ au moment de la collecte.

L'inscription sur une seule liste d'attente (39,5 %) est la situation la plus fréquente observée chez les familles intéressées à utiliser ou utilisant déjà les services de garde à 5 \$ (tableau A.27). Quelque 30 % des familles ont inscrit leur(s) enfant(s) sur deux ou trois listes d'attente, alors que près de 20 % d'entre elles ont opté pour l'inscription sur de nombreuses listes (de 4 à 9 listes); finalement, 11 % des familles ont déclaré avoir inscrit leur(s) enfant(s) sur plus de 10 listes.

L'inscription des enfants sur une seule ou plusieurs listes varie sur le plan régional. Par exemple, le comportement à l'effet d'inscrire l'enfant (ou les enfants) sur une seule liste est spécialement répandu dans les régions du nord-est avec près de 60 % des familles ayant opté pour une inscription unique comparativement à 34 % chez les familles de la région de Montréal.

Les résultats concernant l'inscription de l'enfant (ou des enfants) sur un nombre variable de listes ne présentent pas de différence statistiquement significative selon le revenu familial, la principale occupation ou le lieu de naissance des conjoints ou encore selon l'organisation du ménage (couple ou monoparental). On peut consulter le détail des résultats à l'annexe 2 (tableaux A.28 à A.31).

**En guise de conclusion au deuxième chapitre, on peut rappeler les résultats principaux :**

- Près des deux tiers (64,8 %) des familles avec des enfants de moins de 5 ans au 30 septembre 2000 utilisent les services de garde sur une base régulière, peu importe le motif. Globalement, l'utilisation régulière des services de garde varie peu sur le plan régional;
- Les familles disposant d'un revenu de moins de 20 000 \$ sont moins nombreuses, en proportion, à utiliser les services de garde de façon régulière que les familles avec des revenus plus élevés;
- L'utilisation régulière des services de garde varie aussi en fonction du lieu de naissance des conjoints. La proportion estimée est de 66,5 % chez les familles où les deux conjoints (ou le parent en situation monoparentale) sont nés au Québec et de seulement 53,6 % chez les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada;
- Le fait de préférer que les enfants soient gardés par l'un des parents est l'explication la plus fréquente et fournie par 50,2 % des familles n'utilisant pas les services de garde sur une base régulière;
- Les explications fournies par les familles qui n'utilisent pas les services de garde de façon régulière varient en fonction du lieu de naissance des conjoints. Quelque 10,3 % des familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada invoquent le coût des services de garde comme principale explication au fait qu'ils ne font pas garder de façon régulière comparativement à 4,8 % des familles où les deux conjoints sont nés au Québec;
- Parmi les familles ayant déclaré ne pas utiliser les services de garde de façon régulière, plus des deux tiers (67,8 %) seraient disposées à utiliser les services à contribution réduite. On n'observe pas de différence significative sur le plan régional pour ce résultat;
- Parmi les familles intéressées à utiliser les services de garde à 5 \$, près de 30 % d'entre elles (29,7 %) ont au moins un enfant nécessitant des services de garde et qui se retrouve sur une liste d'attente;
- Les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada se distinguent nettement avec 42,3 % d'entre elles ayant au moins un enfant nécessitant des services de garde et qui se retrouve sur une liste d'attente;
- Au moment de la collecte, près de 85 000 enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre 2000 et nécessitant des services de garde se retrouvent sur une liste d'attente pour bénéficier des services de garde à contribution réduite. Il peut aussi s'agir, pour un certain nombre, d'enfants disposant déjà d'une place à 5 \$.



# L'utilisation régulière des services de garde éducatifs

---

Les tableaux détaillés se rapportant au chapitre 3 se trouvent à l'annexe 3.

Le chapitre 3 est consacré à l'analyse des résultats relatifs à l'utilisation régulière des services de garde éducatifs. La première partie du chapitre traite des résultats concernant l'utilisation régulière des services en raison du travail ou des études des parents. La deuxième partie du chapitre porte aussi sur les résultats reliés à l'utilisation régulière des services de garde, mais en raison d'un motif autre que le travail ou les études des parents.

On se souviendra que l'utilisation régulière des services de garde était ainsi définie pour les fins de l'enquête : on entend par « garde régulière », l'utilisation d'un service de garde de façon PRÉVISIBLE, selon une FRÉQUENCE fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine.

Il sera question dans ce chapitre de proportion (%) d'enfants âgés de moins de 5 ans qui se font garder de façon régulière<sup>5</sup>, du principal mode de garde utilisé, du moment dans la semaine ainsi que de la fréquence de la garde de même que du nombre d'heures par jour et du coût du mode de garde utilisé. L'ensemble des résultats sont présentés selon la classe d'âge de l'enfant et les regroupements régionaux. La population étudiée représente quelque 395 700 enfants au Québec<sup>6</sup>

### 3.1 La garde régulière en raison du travail ou des études des parents

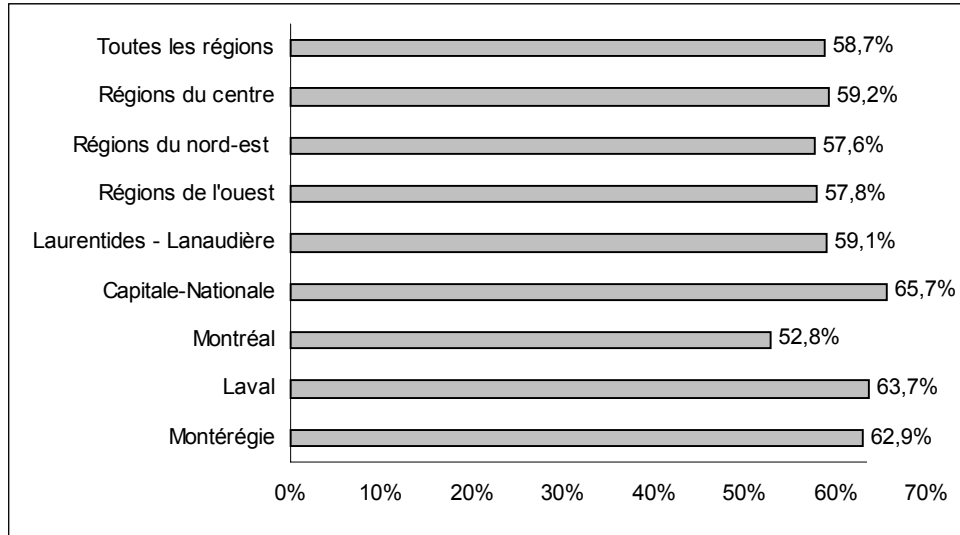
La figure suivante montre que près de 60 % (58,7 %) des enfants âgés de moins de 5 ans se font garder sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents. On observe certaines variations sur le plan régional. En effet, la région de Montréal, avec une proportion estimée à 52,8 %, se distingue des cinq régions suivantes : Montérégie, Laval, Capitale-Nationale, Laurentides-Lanaudières et les régions du centre. Par ailleurs, on ne remarque aucune autre différence statistiquement significative.

---

<sup>5</sup> En ce qui a trait à l'âge des enfants, on notera, dans le texte et dans les tableaux versés en annexe, que le dernier groupe d'âge comprend les enfants de 4 ans et plus. L'enquête ciblait les enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre 2000. Or, la collecte des données s'est déroulée en décembre 2000 et au cours des mois de janvier et février 2001. Ainsi, certains enfants pouvaient être âgés de cinq ans au moment de la collecte.

<sup>6</sup> Direction des statistiques socio-démographiques de l'ISQ : *Perspectives démographiques du Québec, 1996-2041*.

**Proportion des enfants âgés de moins de 5 ans qui se font garder sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents**

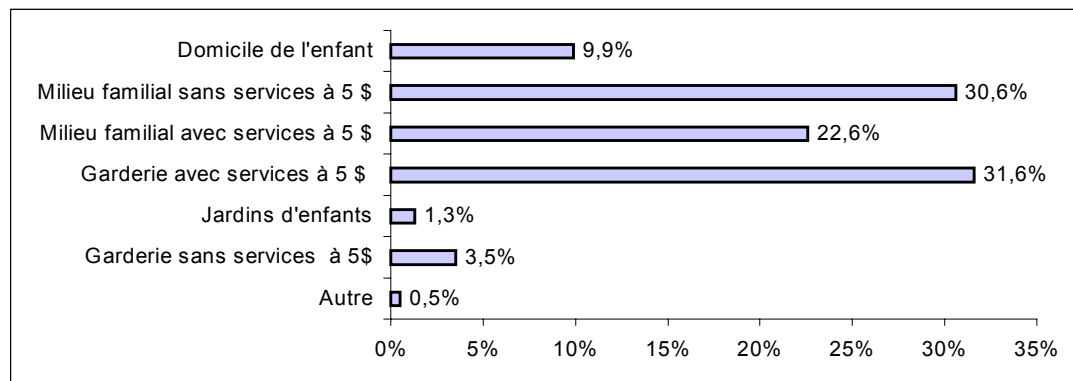


Référence Tableau B.1. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 3.

Les résultats selon l'âge des enfants indiquent clairement que les enfants de moins de 1 an sont, en proportion, moins nombreux (41,2 %) que les enfants des autres groupes d'âge à se faire garder de façon régulière en raison du travail ou des études des parents (tableau B.2).

La garderie offrant des services à 5 \$ de même que le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ sont les deux principaux modes de garde utilisés pour la garde régulière des enfants dans des proportions respectives de 31,6 % et de 30,6 % (pas de différence significative entre ces deux modes). Un peu plus de 20 % (22,6 %) des enfants sont gardés en milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonnés par un CPE. C'est donc près de 55 % des enfants qui utilisent des services de garde à contribution réduite. Le domicile de l'enfant arrive au quatrième rang avec près de 10 % des enfants bénéficiant de ce type de mode de garde (tableau B.3).

**Principal mode de garde utilisé pour la garde régulière, en raison du travail ou des études**



Référence Tableau B.3. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 3.



### **3.1.1 Principal mode de garde utilisé selon la région**

On remarque certaines différences régionales en ce qui a trait au principal mode de garde utilisé. La région de Montréal se distingue en présentant la proportion la plus élevée d'enfants (44,2 %) qui se retrouvent dans une garderie offrant des services de garde à 5 \$. Comme autre exemple, la garde en milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ rejoint 24 % des enfants de la région de Montréal, alors que la proportion est de 42,6 % pour les enfants des régions des Laurentides-Lanaudière (tableau B.3).

Les tableaux B.4 et B.5 fournissent plus de détails concernant la garde à domicile et la garde en milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$. On note que 53 % des enfants qui sont gardés à domicile de façon régulière sont gardés par un membre de la famille. Là encore, on observe des différences sur le plan régional; par exemple, on obtient des proportions estimées à 64,8% pour la région de Montréal comparativement à 39,0 % pour la région de Laval.

Parmi les enfants qui sont gardés de façon régulière et dont le principal mode de garde est la garde en milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$, dans 29,9 % des cas, il existe un lien de parenté entre l'enfant et le milieu familial où il est gardé (tableau B.5). Sur le plan régional, on note que cette proportion est de 19,9 % pour le regroupement régional des Laurentides-Lanaudière et à l'autre extrémité, de 42,6 % dans la région de Montréal.

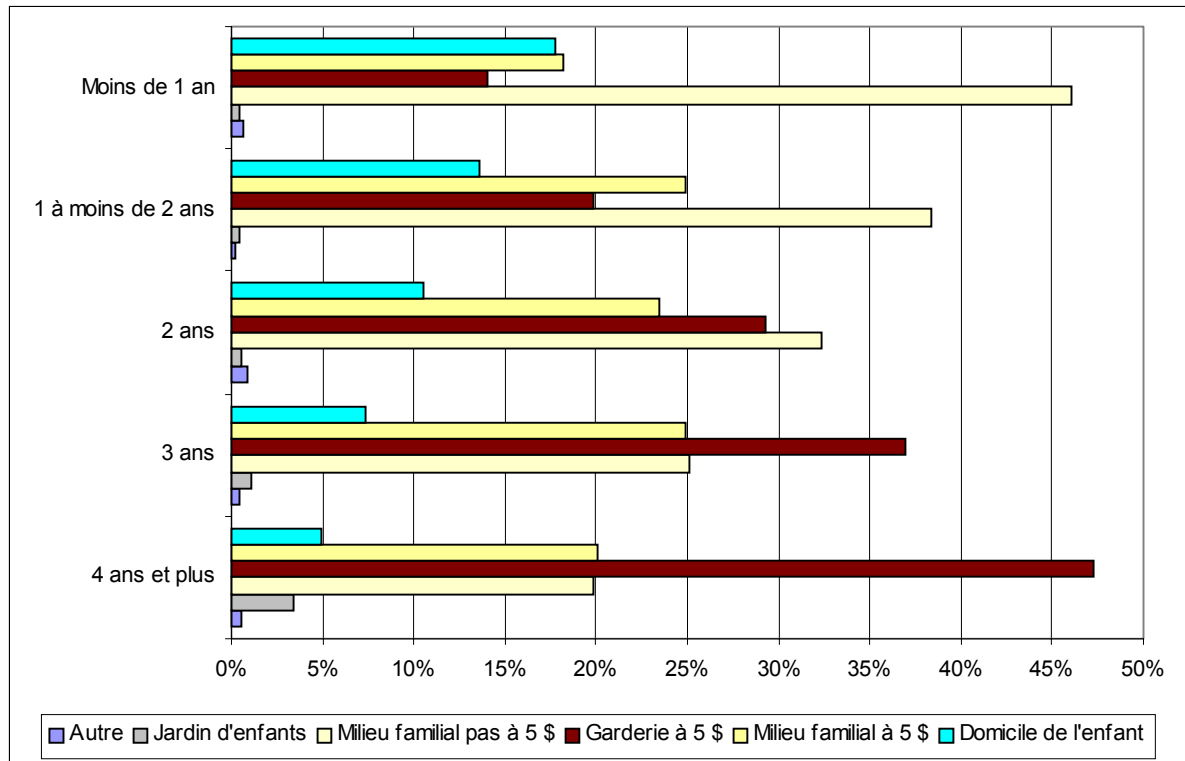
### **3.1.2 Principal mode de garde utilisé selon la classe d'âge**

Du côté de la garde à domicile, les résultats montrent certaines différences selon l'âge de l'enfant. Les enfants âgés de 2 ans et plus sont moins nombreux, en proportion, à être gardés à domicile comparativement aux enfants de moins d'un an où la proportion observée est de 17,8 %. Toutefois, on n'observe pas de différence statistiquement significative entre ce dernier groupe et les enfants âgés d'un an à moins de 2 ans (tableau B.6).

Les enfants âgés de 2 ans et plus se retrouvent plus nombreux, en proportion, à la garderie offrant des services à 5 \$ que les plus jeunes. Si l'on regarde les résultats pour les classes d'âge situées aux extrêmes, l'écart est particulièrement important : la proportion estimée est de 47,3 % pour les enfants de 4 ans et plus comparativement à seulement 14,0 % pour les enfants de moins de 1 an.

Du côté de la garde en milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$, les enfants âgés de moins de 3 ans sont plus nombreux, en proportion, à partager ce mode de garde que les enfants plus âgés. L'écart est encore plus important si on s'arrête aux classes d'âge situées aux extrêmes : on note une proportion estimée à 46 % pour la classe d'enfants âgés de moins de 1 an par rapport à une proportion inférieure à 20 % pour la classe d'âge des 4 ans et plus.

## Résumé de l'utilisation des parents québécois pour la garde régulière des enfants d'âge préscolaire, selon l'âge



Référence Tableau B.3. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 3.

Bien qu'il soit difficile de dégager des tendances, le lecteur pourra retrouver des résultats plus détaillés, selon la classe d'âge, aux tableaux B.7 et B.8 en ce qui a trait à la garde à domicile et la garde en milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$.

### 3.1.3 Moment où les enfants se font garder

Lorsqu'il est question de garde régulière en raison du travail ou des études des parents, les enfants sont principalement gardés le jour entier; c'est le cas de 91,4 % d'entre eux (tableau B.9). Seulement 5,9 % des enfants sont principalement gardés pour une demi-journée. La garde sur une base régulière, le soir, la nuit ou la fin de semaine, concerne une proportion marginale d'enfants. Les résultats détaillés selon les regroupements régionaux (tableau B.9) et selon la classe d'âge des enfants (tableau B.10) sont à utiliser avec circonspection étant donné la faible précision de certains résultats.

### 3.1.4 Fréquence d'utilisation des services de garde

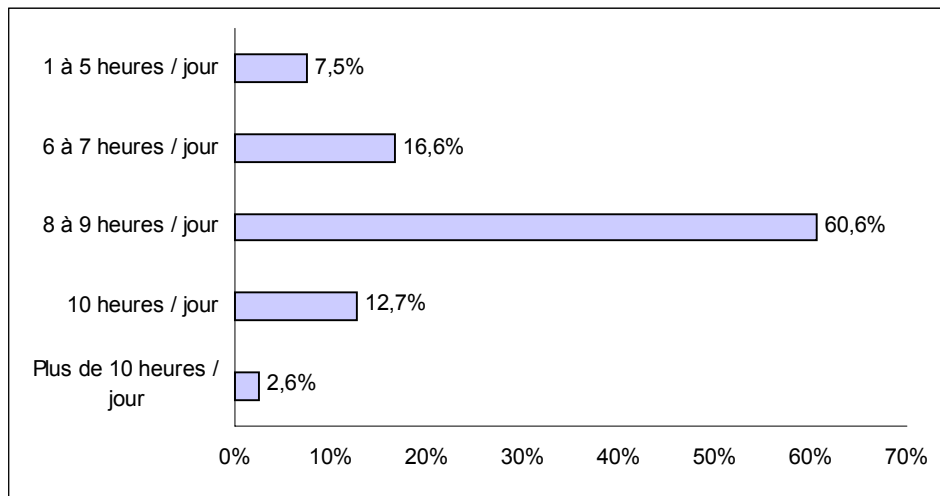
La fréquence renvoie ici à l'utilisation des services selon le nombre de fois par semaine. La situation la plus courante est d'utiliser les services 5 fois et plus par semaine. C'est à cette fréquence que plus des deux tiers (67,9 %) des enfants sont gardés en raison du travail ou des études des parents. Un peu plus de 10 % des enfants sont gardés 3 fois, ou bien 4 fois par semaine (tableau B.11). Une plus faible proportion d'enfants sont gardés moins fréquemment, soit une ou deux fois par semaine.

Toujours en ce qui a trait à la fréquence à laquelle on a recours à la garde régulière, on peut observer certaines différences sur le plan régional (tableau B.11). Par exemple, les régions de Montréal et de l'ouest se distinguent plus particulièrement avec des proportions respectives de 81,0 % et 78,6 % d'enfants qui sont gardés sur une base régulière 5 fois et plus par semaine, alors que c'est le cas de seulement 57,4 % des enfants des régions du nord-est.

### 3.1.5 Heures de garde par jour

Avec la figure suivante, on constate que pour les enfants âgés de moins de 5 ans, la situation la plus fréquente est d'être en service de garde de 8 à 9 heures par jour (60,6 %). Une proportion minimale d'enfants (2,6 %) sont gardés plus de 10 heures par jour.

**Distribution des enfants âgés de moins de 5 ans, selon les heures de garde**



Référence Tableau B.12. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 3.

On peut noter certaines différences sur le plan régional en ce qui a trait à la moyenne du nombre d'heures de garde (tableau B.12). Par exemple, pour ce qui est de la situation la plus fréquente, soit se faire garder de 8 à 9 heures par jour, c'est le cas de 54,3 % des enfants des Laurentides-Lanaudière comparativement à 64,2 % pour les enfants des régions du centre.

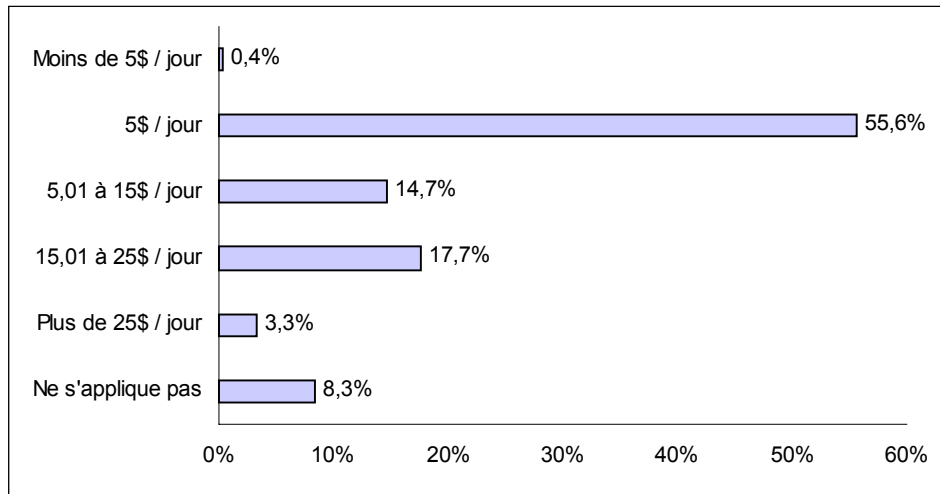
### 3.1.6 Coût du service de garde

Comme on l'a noté précédemment avec le principal mode de garde, près de 55 % des enfants bénéficient des services à contribution réduite, en fréquentant soit une garderie ou un milieu familial offrant des services de garde à 5 \$.

Ainsi, le coût des services de garde est de 5 \$ par jour pour une majorité d'enfants (55,6 %) âgés de moins de 5 ans et utilisant les services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents (tableau B.13). Pour près du tiers des enfants, le tarif est supérieur à 5 \$ par jour mais ne dépasse

pas 25 \$. Enfin, seulement 3,3 % des enfants utilisent des services dont le coût est supérieur à 25 \$ par jour.

#### Distribution des enfants âgés de moins de 5 ans, selon le coût du service de garde



Référence Tableau B.13. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 3.

En ce qui a trait aux services de garde au coût de 5 \$, on note un écart important entre certaines régions. À titre d'exemple, 62,8 % des enfants des régions du nord-est sont gardés à un tarif de 5 \$ comparativement à seulement 45,3 % dans les régions des Laurentides-Lanaudière. Par ailleurs, il est plus fréquent de payer le tarif journalier allant de 15,01 à 25 \$ dans les régions des Laurentides-Lanaudière (28,5 % des enfants) en comparaison avec les régions du nord-est où la garde à ce coût concerne seulement 9,5 % des enfants.

#### 3.1.7 Principal mode de garde utilisé par les familles

Il a été question précédemment du principal mode de garde utilisé pour la garde régulière avec des résultats exprimés en proportion (%) d'enfants. Dans le cadre de l'enquête, la question relative au principal mode de garde (pour la garde régulière en raison du travail ou des études) était effectivement formulée pour chacun des enfants d'une famille, et on pouvait donc retrouver plus d'un mode de garde au sein d'une même famille.

Ainsi, afin de pouvoir générer des résultats sur le principal mode de garde utilisé par famille, on a retenu uniquement les familles où l'on retrouvait un seul enfant ou encore les familles avec plus d'un enfant mais utilisant tous le même mode de garde. De plus, les modes de garde ont été regroupés selon trois modes principaux :

- 1) la garderie ou le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$;
- 2) le milieu familial offrant des services à 5 \$;
- 3) la garderie offrant des services à 5 \$.

Les tableaux se rapportant à cette section se retrouvent à la fin de l'annexe 3.

Au Québec, parmi les familles faisant garder leurs enfants de façon régulière en raison du travail ou des études (et sélectionnées pour ce traitement des données), la garderie ou le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ représente le principal mode de garde utilisé par une proportion de 45,7 % des familles (tableau B - modifié.1). La garderie offrant des services à 5 \$ arrive en second lieu avec 31,5 % des familles et, finalement, le milieu familial offrant des services à 5 \$ représente le principal mode de garde de 22,9 % des familles concernées. En conclusion, notons que 54,4 % des familles utilisent un mode de garde avec places à contribution réduite.

Toujours en se reportant au même tableau, on note certaines différences sur le plan régional. Par exemple, pour le principal mode de garde utilisé, soit la garderie ou le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$, on observe une proportion de familles estimée à 38,2 % pour la région de la Capitale-Nationale et les régions du nord-est comparativement à 56,8 % pour les régions des Laurentides-Lanaudière.

Bien qu'il soit difficile de dégager des tendances, on observe aussi des différences statistiquement significatives selon le revenu. Ce n'est toutefois pas le cas selon la variable « principale occupation des conjoints » où l'on ne note pas de différence significative. On peut consulter le détail de ces résultats à la fin de l'annexe 3 (tableau B - modifié.2 et tableau B - modifié.3).

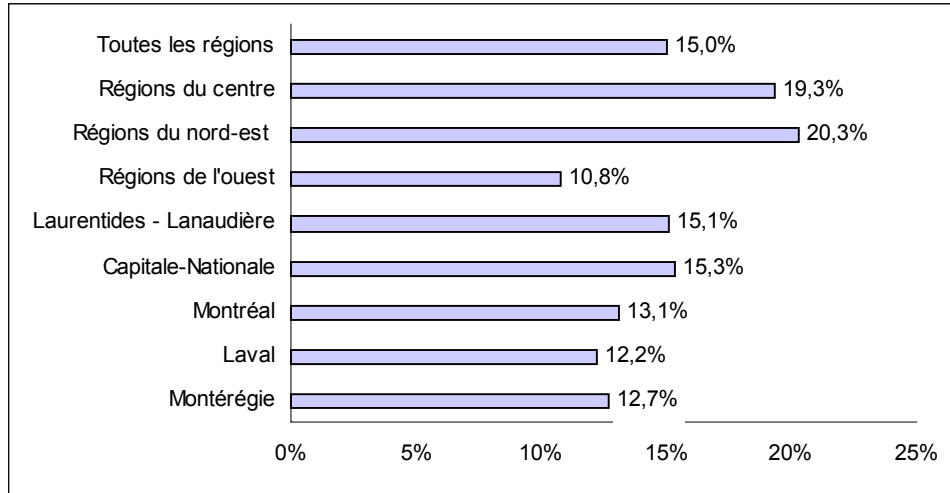
Toujours en ce qui a trait au principal mode de garde utilisé pour la garde régulière en raison du travail ou des études, on note certaines différences en fonction du lieu de naissance des conjoints (ou de la personne en situation monoparentale). La garderie offrant des services à 5 \$ comme principal mode de garde récolte une proportion plus élevée (44,7 %) chez les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada comparativement aux familles où les deux conjoints sont nés au Québec (29,6 %). (tableau B – modifié.4).

Enfin, on observe de légères variations concernant le principal mode de garde utilisé par les familles selon l'organisation de la famille (tableau B – modifié.5).

### **3.1.8 Utilisation d'un second mode de garde**

Parmi l'ensemble des familles (et non pas uniquement auprès de celles qui ont un seul enfant ou qui utilisent un seul mode pour la garde régulière) qui utilisent les services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents, on a aussi voulu connaître, parmi celles-ci, la proportion qui devait utiliser un second mode de garde en complément au mode principal utilisé pour leur(s) enfant(s). On note avec la figure suivante que 15 % de ces familles ont déclaré avoir recours à un second mode de garde. Les résultats montrent certaines différences sur le plan régional : avec des proportions avoisinant les 20 %, les régions de centre et du nord-est se distinguent des régions de l'ouest et de la Montérégie. Par ailleurs, on n'observe aucune autre différence statistiquement significative.

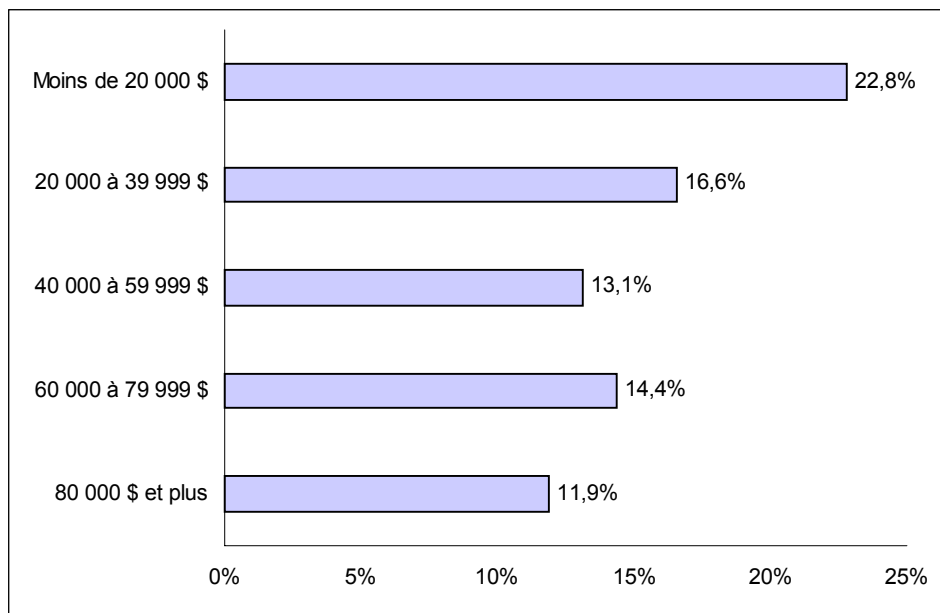
**Proportion des familles qui utilisent les services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études et qui ont recours à un second mode de garde, selon la région**



Référence Tableau B.14. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 3.

Le recours à un second mode de garde varie aussi en fonction du revenu comme on peut le constater avec la figure suivante. Les résultats montrent que les familles qui ont un revenu de moins de 20 000 \$ sont plus nombreuses, en proportion (22,8 %), à utiliser un second mode de garde que les familles présentant un revenu supérieur à 40 000 \$.

**Proportion des familles qui utilisent les services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études et qui ont recours à un second mode de garde, selon le revenu annuel familial**



Référence Tableau B.15. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 3.

On n'observe pas de différence statistiquement significative selon la principale occupation des conjoints. En effet, on a recours à un second mode de garde, dans les mêmes proportions, peu importe que les deux conjoints travaillent ou étudient ou que la principale occupation de l'un des conjoints implique qu'il soit à la maison. (tableau B.16). De même, les résultats ne montrent pas de différence selon le lieu de naissance des conjoints (tableau B.17). Par ailleurs, le tableau B.18 montre que les familles en situation monoparentale ont davantage recours à un second mode de garde (20,0 %) que les couples (14,3 %).

Parmi les familles qui font garder sur une base régulière en raison du travail ou des études et qui utilisent un second mode de garde, chez plus de 50 % d'entre elles (52,5 %) le domicile de l'enfant est le second mode de garde le plus utilisé pour suppléer au principal mode de garde des enfants. On note aussi que près de 40 % (38,6 %) de ces familles ont plutôt recours au milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ en complément au mode de garde principal. Les autres modes de garde rejoignent, chacun, moins de 5 % des familles (tableau B.19).

Les résultats relatifs au second mode de garde utilisé par les familles qui ont recours aux services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents ne présentent pas de différence statistiquement significative, que ce soit en fonction de la région, du revenu, de la principale occupation des conjoints, du lieu de naissance ou encore de l'organisation de la famille (situation monoparentale ou couple). Le lecteur peut toutefois consulter le détail des résultats à l'annexe 3 (tableaux B.19 à B.33).

### **3.2 La garde régulière pour un motif autre que le travail ou les études**

Le questionnaire adressé aux familles avec des enfants âgés de moins de 5 ans comportait une série de questions sur l'utilisation régulière des services de garde en raison d'un motif autre que celui du travail ou des études des parents. Les résultats (tableau B.34) révèlent que 7,3 % des enfants de moins de 5 ans sont gardés, sur une base régulière, pour un motif différent de celui du travail ou des études<sup>7</sup>. On remarque certaines différences du côté des régions; par exemple, c'est le cas de 11,2 % des enfants habitant les régions du nord-est comparativement à 5,9 % pour les régions de l'ouest.

On remarque aussi certaines différences en fonction de l'âge des enfants (tableau B.35). Par exemple, les enfants âgés de 3 ans à moins de 4 ans affichent une proportion de 10,3 % par rapport à 4,3 % pour les enfants de moins de 1 an.

#### **3.2.1 Principal autre motif**

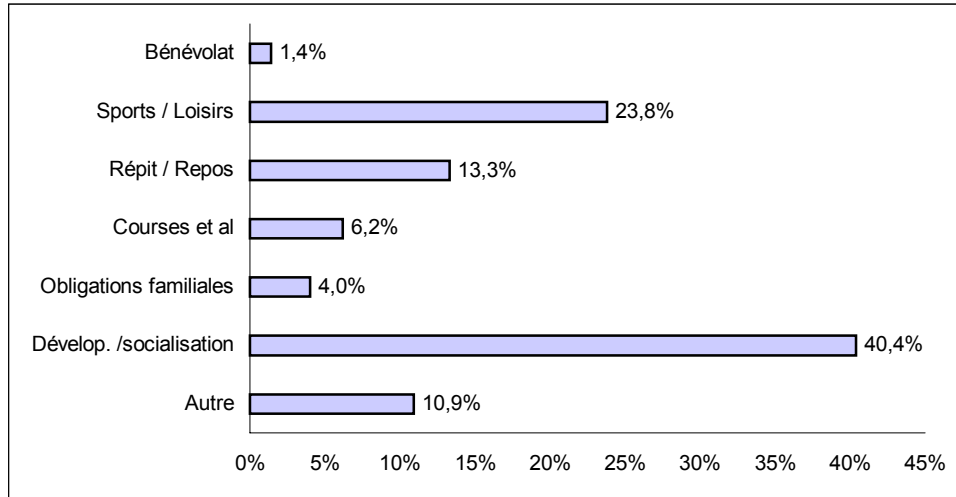
Comme l'indique la figure suivante, environ 4 enfants sur 10 sont gardés, sur une base régulière, pour favoriser leur développement (socialisation). Les loisirs des parents arrivent au second rang comme motif expliquant l'utilisation régulière des services de garde avec près du quart des enfants (23,8 %). Un peu plus de 10 % des enfants se font garder sur une base régulière afin de permettre aux parents de s'accorder un

---

<sup>7</sup> Un certain nombre d'enfants qui sont gardés, sur une base régulière, en raison du travail ou des études des parents, sont aussi gardés sur une base régulière pour un motif autre et sont compris dans la proportion estimée de 7,3 %.

peu de répit ou de repos. Enfin, notons que les résultats sur le principal motif de garde pour une raison autre que le travail ou les études des parents ne montrent que peu de différence sur le plan régional.

**Distribution des enfants de moins de 5 ans qui sont gardés sur une base régulière, pour un motif différent de celui du travail ou des études**



Référence Tableau B.36. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 3.

On note cependant certaines différences selon la classe d'âge des enfants. Les résultats, qu'on peut consulter au tableau B.37, doivent par ailleurs être utilisés avec circonspection.

**3.2.2 Principal mode de garde utilisé**

On a déjà mentionné que 7,3 % des enfants de moins de 5 ans se font garder sur une base régulière, en raison d'un motif autre que travail ou les études. Le domicile de l'enfant avec 29,3 % des enfants concernés ainsi que la garderie offrant des services à 5 \$ (24,7 %) constituent les deux principaux modes utilisés pour la garde régulière et ce, pour un motif autre que le travail ou les études des parents (tableau B.38). Un peu plus de 15 % des enfants sont gardés en milieu familial offrant des services à 5 \$ (17,6 %) ou encore dans un milieu familial n'offrant pas de places à contribution réduite (17,2 %).

On peut noter certaines différences sur le plan régional quant au principal mode de garde utilisé de façon régulière pour un motif autre que le travail ou les études. Toutefois, les résultats demandent à être utilisés avec prudence. De même, on pourra retrouver à l'annexe 3 plus de détails sur le principal mode de garde utilisé (garde régulière pour un motif autre que le travail ou les études), mais pour la grande majorité des résultats, on n'observe pas de différence statistiquement significative (tableaux B.38 à B.43).



**En guise de conclusion au troisième chapitre, on peut rappeler les résultats principaux :**

- Près de 60 % (58,7 %) des enfants âgés de moins de 5 ans se font garder sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents;
- La garderie offrant des services à 5 \$ avec 31,6 % des enfants de même que le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ (30,6 % des enfants ) sont les deux principaux modes de garde utilisés pour la garde régulière des enfants en raison du travail ou des études des parents. Quelque 22,6 % des enfants sont gardés en milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonnés par un CPE. C'est donc près de 55 % des enfants qui utilisent des services de garde à contribution réduite;
- Toujours en raison du travail ou des études, la situation la plus fréquente est d'être en service de garde de 8 à 9 heures par jour (60,6 % des enfants ) et d'utiliser les services 5 fois et plus par semaine. C'est à cette dernière fréquence que plus des deux tiers (67,9 %) des enfants sont gardés en raison du travail ou des études des parents;
- Le coût des services de garde est de 5 \$ par jour pour une majorité d'enfants (55,6 %) âgés de moins de 5 ans et utilisant les services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents;
- Parmi les familles qui utilisent les services de garde sur une base régulière en raison du travail ou des études, 15 % d'entre elles ont déclaré avoir aussi recours à un second mode pour la garde régulière;
- Les résultats montrent que les familles en situation monoparentale ont davantage recours à un second mode de garde ( 20,0 %) que les couples (14,3 %);
- On a pu établir que 7,3 % des enfants de moins de 5 ans se font garder sur une base régulière, en raison d'un motif autre que le travail ou les études. Parmi ceux-ci, environ 4 enfants sur 10 sont gardés pour favoriser leur développement (socialisation). Le domicile de l'enfant avec 29,3 % des enfants concernés ainsi que la garderie offrant des services à 5 \$ (24,7 %) constituent les deux principaux modes utilisés pour la garde régulière et ce, pour un motif autre que le travail ou les études des parents.



# L'utilisation irrégulière des services de garde éducatifs

---

Les tableaux détaillés se rapportant au chapitre 4 se trouvent à l'annexe 4.

L'enquête s'intéressait prioritairement à l'utilisation des services de garde éducatifs, de façon régulière ou irrégulière, en raison du travail ou des études des parents. Le présent chapitre met en lumière les résultats portant sur la garde « irrégulière ou occasionnelle » définie pour les fins de l'enquête comme l'utilisation d'un service de garde de façon IMPRÉVISIBLE, selon une FRÉQUENCE INDÉTERMINÉE.

Comme dans le chapitre précédent, il sera question de proportion (%) d'enfants âgés de moins de 5 ans qui se font garder de façon irrégulière<sup>8</sup>, du principal mode de garde utilisé, du moment dans la semaine ainsi que de la fréquence à laquelle on utilise les services de garde. Cependant, les renseignements relatifs à la garde irrégulière en raison du travail ou des études ont été collectés uniquement auprès d'un sous-groupe des familles ciblées par l'enquête. Il s'agit des familles où il arrive que l'un ou l'autre des conjoints (ou les deux ou encore, la personne en situation monoparentale) fasse des heures supplémentaires, travaille ou encore étudie selon un horaire irrégulier. De plus, une telle situation reliée à l'emploi ou aux études devait impliquer la nécessité de faire garder les enfants de façon irrégulière. Enfin, quelques questions sur la garde irrégulière mais pour un motif autre que le travail ou les études ont été formulées à l'ensemble des familles ciblées par l'enquête.

### 4.1 L'horaire de travail ou d'étude

Au moment de l'enquête, la situation suivante était le lot de la moitié (50,2 %) des familles ciblées : il pouvait arriver que l'un des conjoints fasse des heures supplémentaires ou encore travaille selon un horaire irrégulier (tableau C.1). L'horaire irrégulier fait ici référence à des situations variées comme le travail sur appel, le travail à la pige, des horaires de cours variables etc. Les résultats ne montrent pas ici de différence statistiquement significative du côté des régions.

#### 4.1.1 Selon le revenu annuel familial

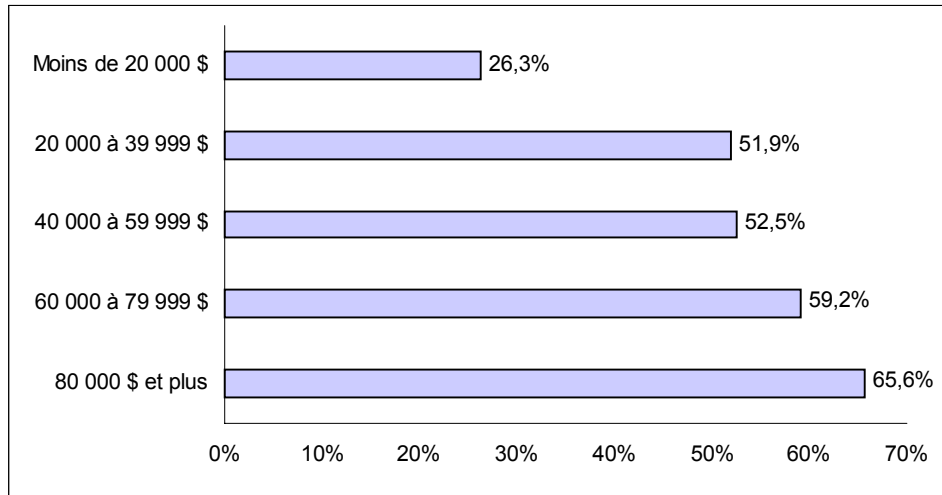
Faire des heures supplémentaires ou travailler selon un horaire irrégulier varie selon le revenu annuel familial. Les familles avec un revenu de moins de 20 000 \$ se distinguent avec une proportion moins élevée (26,3 %) comparativement aux familles avec des revenus plus élevés (tableau C.2). Les familles avec un revenu de plus de 20 000 \$ mais de moins de 60 000 \$ présentent sensiblement les mêmes proportions.

---

<sup>8</sup> En ce qui a trait à l'âge des enfants, on notera, dans le texte et dans les tableaux versés en annexe, que le dernier groupe d'âge comprend les enfants de 4 ans et plus. L'enquête ciblait les enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre 2000. Or, la collecte des données s'est déroulée en décembre 2000 et au cours des mois de janvier et février 2001. Ainsi, certains enfants pouvaient être âgés de cinq ans au moment de la collecte.

Chez un peu plus de la moitié d'entre elles, on retrouve au moins l'un des conjoints qui fait des heures supplémentaires ou travaille selon un horaire irrégulier. Par ailleurs, les familles avec un revenu de 60 000 \$ ou plus sont les plus nombreuses, en proportion, à faire des heures supplémentaires ou à travailler selon un horaire irrégulier. Les proportions respectives sont de 59,2 % et de 65,6 % pour celles déclarant un revenu de 60 000 \$ ou plus (cependant, on ne note pas de différence significative entre ces deux dernières proportions).

**Proportion des familles avec des enfants de moins de 5 ans et où l'un des conjoints travaille ou étudie selon un horaire irrégulier, selon le revenu annuel familial**



Référence Tableau C.2 Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 4.

**4.1.2 Selon la principale occupation des conjoints**

Le travail supplémentaire ou l'horaire irrégulier sont des situations plus fréquentes dans les familles où les deux conjoints travaillent ou étudient. Parmi ces dernières, la proportion estimée est de 55,3 % comparativement à 42,5 % dans les familles où l'un des conjoints est à la maison (tableau C.3).

**4.1.3 Selon le lieu de naissance des conjoints**

Les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada sont moins nombreuses (39,0 %), en proportion, à déclarer que l'un ou l'autre des conjoints fait des heures supplémentaires ou travaille selon un horaire irrégulier (tableau C.4).

**4.1.4 Selon l'organisation du ménage**

On note avec le tableau C.5 que le travail selon un horaire irrégulier ou les heures supplémentaires est un phénomène moins répandu au sein des familles en situation monoparentale (29,8 %) comparativement aux couples (53,4 %).

## **4.2 L'utilisation des services de garde en raison de l'horaire irrégulier**

Comme on l'a vu précédemment, chez la moitié (50,2 %) des familles ciblées par l'enquête, il arrive que l'un des conjoints fasse des heures supplémentaires ou encore travaille ou étudie selon un horaire irrégulier. Parmi ces dernières familles, un peu plus de 40 % doivent faire garder leur(s) enfant(s) de façon irrégulière pour cette raison (tableau C.6).

### **4.2.1 Selon la région**

On note des différences entre certaines régions. Par exemple, seulement 31,2 % des familles des régions de l'ouest doivent utiliser les services de garde de façon irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études comparativement à la moitié (50,6 %) des familles des régions du nord-est (tableau C.6).

### **4.2.2 Selon le revenu annuel familial**

En ce qui a trait à l'utilisation irrégulière des services de garde, on note peu, mais certaines différences selon le revenu (tableau C.7). Par exemple, 51,3 % des familles avec un revenu de moins de 20 000 \$ doivent faire garder de façon irrégulière comparativement à 37,9 % chez les familles avec un revenu allant de 40 000 \$ à 59 999 \$. Rappelons ici que les familles avec un revenu de moins de 20 000 \$ se distinguaient pourtant avec une proportion peu élevée (26,3 %) pour ce qui est de faire des heures supplémentaires ou de travailler selon un horaire irrégulier.

### **4.2.3 Selon la principale occupation des conjoints**

On observe avec le tableau C.8, que l'utilisation de la garde irrégulière est moins répandue au sein des familles où l'un des conjoints est à la maison (30,0 %) comparativement aux familles où les deux conjoints travaillent ou étudient.

### **4.2.4 Selon le lieu de naissance des conjoints**

En ce qui a trait à l'utilisation irrégulière des services de garde, on note que le lieu de naissance des conjoints n'a pas d'influence sur la plus ou moins grande utilisation des services de garde (tableau C.9).

### **4.2.5 Selon l'organisation du ménage**

Avec le tableau C.10, on note que l'utilisation des services de garde sur une base irrégulière est plus répandue (69,2 %) chez les familles en situation monoparentale que chez les autres (39,3 %). En complément, on peut rappeler que le travail selon un horaire irrégulier ou les heures supplémentaires est un phénomène pourtant moins répandu au sein des familles en situation monoparentale comparativement aux couples.

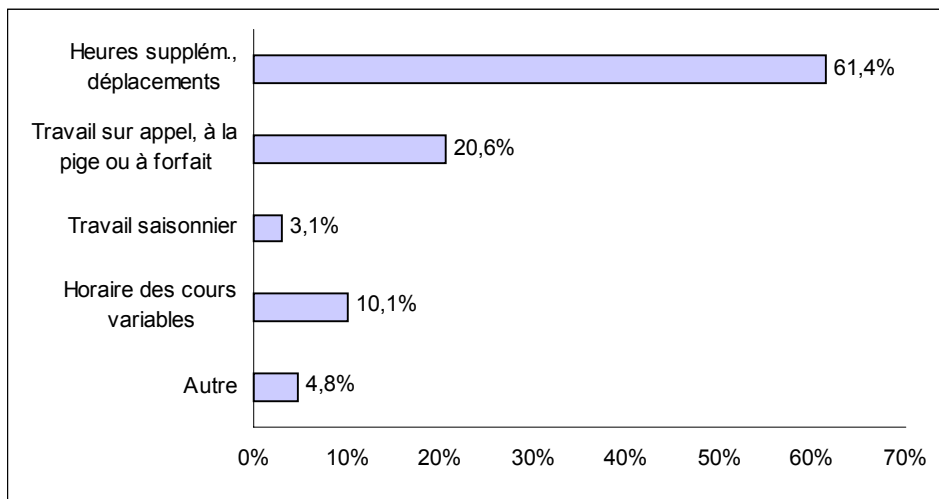
## **4.3 Situation expliquant le recours à la garde irrégulière**

Comme on l'a vu déjà mentionné, chez la moitié (50,2 %) des familles ciblées par l'enquête, il arrive que l'un des conjoints fasse des heures supplémentaires ou encore travaille ou étudie selon un horaire irrégulier.

Parmi ces dernières familles, un peu plus de 40 % doivent faire garder leur(s) enfant(s) de façon irrégulière pour cette raison. Parmi ces familles faisant garder leurs enfants de façon irrégulière, on a voulu connaître le type d'emploi ou d'études expliquant la nécessité de recourir à la garde irrégulière.

Avec plus de 60 % des familles, le tableau C.11 montre que ce sont surtout les heures supplémentaires ou encore les déplacements à l'extérieur reliés à l'emploi qui expliqueraient la nécessité de recourir aux services de garde de façon irrégulière. Chez environ le cinquième des familles qui font garder de façon irrégulière (20,6 %), les emplois atypiques comme le travail sur appel, à la pige ou encore à forfait seraient l'explication. La garde irrégulière est aussi reliée aux études (horaires variables ou imprévisibles) pour 10,1 % des familles concernées.

**Proportion des familles avec des enfants de moins de 5 ans, selon la raison qui explique la nécessité de recourir aux services de garde de façon irrégulière**



Référence Tableau C.11. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 4.

**4.3.1 Selon la région**

En ce qui a trait à la situation expliquant le besoin d'avoir recours aux services de garde sur une base irrégulière, on note quelques différences sur le plan régional. Le principal motif invoqué, soit les heures supplémentaires de même que les déplacements à l'extérieur, ne varie pas sur le plan régional une fois les marges d'erreur prises en considération (tableau C.11). Par ailleurs, du côté des emplois qualifiés d'atypiques, cette situation est mentionnée par 29,2 % des familles des régions du centre comparativement à 8,0 % des familles de Laval.

**4.3.2 Selon le revenu annuel familial**

Les familles avec un revenu de plus de 80 000 \$ se distinguent de l'ensemble de toutes les autres catégories de revenus avec 80,9 % des familles mentionnant les heures supplémentaires ou les déplacements à l'extérieur comme explication à la nécessité de recourir aux services de garde de façon irrégulière (tableau C.12). À l'opposé, les familles avec un revenu de moins de 20 000 \$ se distinguent de toutes les autres catégories avec une proportion de 39,2 % qui invoquent les heures supplémentaires et les

déplacements à l'extérieur comme raison expliquant le besoin de faire garder de façon irrégulière. Enfin, on comprendra que le travail atypique est invoqué par seulement 10,3 % des familles avec des revenus de plus de 80 000 \$ comparativement à 30,3 % des familles avec un revenu de moins de 20 000 \$.

#### **4.3.3 Selon la principale occupation des conjoints**

Les familles où les deux conjoints travaillent ou étudient sont plus nombreuses (64,4 %), en proportion, à mentionner les heures supplémentaires et les déplacements à l'extérieur comme explication à la nécessité de faire garder de façon irrégulière comparativement aux familles où l'un des conjoints est à la maison (52,1 %). À l'inverse, comme le montre le tableau C.13, ces dernières sont plus nombreuses (27,9 %), en proportion, à fournir comme explication un mode de travail atypique que les familles où les deux conjoints travaillent ou étudient (18,2 %).

#### **4.3.4 Selon le lieu de naissance des conjoints**

En ce qui a trait à la situation expliquant le besoin d'avoir recours aux services de garde sur une base irrégulière, on note que le lieu de naissance des conjoints ne présente pas de différence statistiquement significative (tableau C.14).

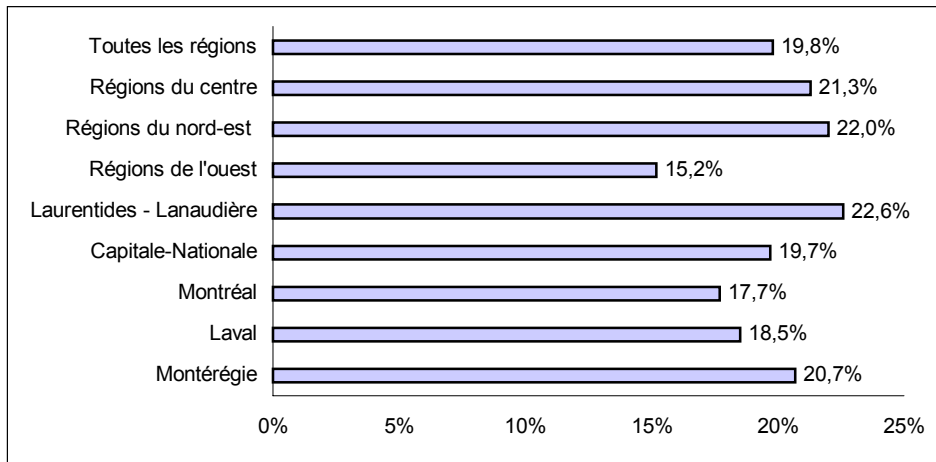
#### **4.3.5 Selon l'organisation du ménage**

Toujours en ce qui a trait aux raisons de l'utilisation des services de garde de façon irrégulière, on remarque, avec le tableau C.15, que l'horaire des cours variable ou difficilement prévisible est mentionné par une proportion plus importante de familles en situation monoparentale (17,2 %) comparativement aux couples (9,1 %).

### **4.4 L'utilisation irrégulière des services de garde**

Globalement, un cinquième (19,8 %) des enfants âgés de moins de 5 ans se font garder de façon irrégulière ou occasionnelle en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des conjoints. Une fois encore, on observe peu, mais certaines variations sur le plan régional (figure suivante). Avec une proportion d'enfants estimée à 15,2 %, les régions de l'ouest se distinguent des régions du nord-est, du centre et des Laurentides-Lanaudière. On n'observe aucune autre différence statistiquement significative au niveau des régions. De plus, on ne note pas de différence statistiquement significative selon l'âge des enfants (tableau C.17).

**Proportion des enfants de moins de 5 ans qui se font garder de façon irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études, selon la région**



Référence Tableau C.16. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 4.

#### **4.4.1 Principal mode de garde**

On note avec le tableau C.18 que plus de la moitié des enfants (54,6 %) sont gardés à leur domicile lorsqu'il s'agit de garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents. Ils sont aussi près de 40 % à être gardés en milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$. La garderie ou le milieu familial offrant des services à 5 \$ récolte, chacun, moins de 5 % des enfants qui sont gardés de façon irrégulière.

Du côté de la garde irrégulière au domicile de l'enfant, on peut noter certaines différences sur le plan régional. Par exemple, 64,3 % des enfants de la région de Montréal qui sont gardés de façon irrégulière le sont à domicile comparativement à 35,1 % des enfants des régions de l'ouest. De même, la garde irrégulière en milieu familial n'offrant pas de places à 5 \$ présente des distinctions régionales, notamment l'ouest avec 57,9 % des enfants partageant ce mode pour la garde irrégulière comparativement à 29,6 % des enfants de la région de Montréal.

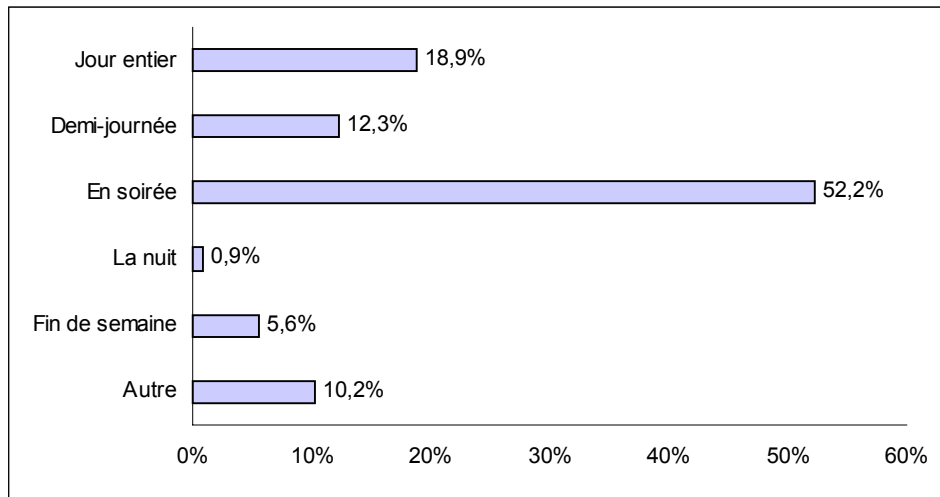
Bien qu'on n'observe pas de différence statistiquement significative pour ces résultats (sauf pour le tableau C.22) le lecteur pourra retrouver des tableaux plus détaillés sur l'utilisation des services sur une base irrégulière (la garde à domicile ou en milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$, le principal mode de garde utilisé selon l'âge de l'enfant, etc.) à l'annexe 4, tableaux C.19 à C.23.

#### **4.4.2 Moment où les enfants se font garder**

La figure suivante montre que, lorsqu'il s'agit de garde sur une base irrégulière, la soirée est le moment où la majorité (52,2 %) des enfants sont gardés en raison du caractère imprévisible de l'horaire de l'un ou l'autre des conjoints. Même s'il s'agit de garde irrégulière (imprévisible), ce sont tout de même près de 20 % des enfants qui sont gardés le jour entier. Enfin, un peu plus de 10 % sont gardés principalement pour une demi-journée, alors que moins de 6 % des enfants sont gardés la fin de semaine et moins de 1 % principalement la nuit. On ne note pas de différence sur le plan régional quant à ce résultat.



#### Distribution des enfants de moins de 5 ans qui se font garder de façon irrégulière, selon le moment de la garde



Référence Tableau C.24. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 4.

#### 4.4.3 Fréquence d'utilisation des services de garde

En ce qui a trait à la fréquence d'utilisation des services de garde sur une base irrégulière, on note que la situation est plutôt partagée. En effet, environ le quart (25,2 %) des enfants sont gardés souvent (plus de deux fois par semaine), quelque 29,5 % le sont occasionnellement (de 3 à 5 fois par mois), alors qu'un peu plus de 20 % (22,7 %) le sont rarement (moins de 3 fois par mois); pour une proportion semblable, soit quelque 22,6 %, la fréquence à laquelle ils sont gardés est très variable d'une semaine ou d'un mois à l'autre (tableau C.25). Enfin, on ne remarque pas de différence statistiquement significative du côté des régions.

#### 4.4.4 Principal mode de garde utilisé par les familles

Il a été question précédemment du principal mode de garde utilisé pour la garde irrégulière avec des résultats exprimés en proportion (%) d'enfants. Dans le cadre de l'enquête, la question relative au principal mode pour la garde irrégulière (en raison du travail ou des études) était effectivement formulée pour chacun des enfants d'une famille, et on pouvait donc retrouver plus d'un mode de garde au sein d'une même famille.

Ainsi, afin de pouvoir générer des résultats par famille; on a retenu uniquement les familles où l'on retrouvait un seul enfant, ou encore les familles avec plus d'un enfant mais utilisant tous le même mode de garde. De plus, les modes de garde ont été regroupés selon trois modes principaux :

- 1) la garderie ou le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$;
- 2) le milieu familial offrant des services à 5 \$;
- 3) la garderie offrant des services à 5 \$.

Les tableaux se rapportant à cette section se retrouvent à la fin de l'annexe 4.

Rappelons d'abord que chez la moitié (50,2 %) des familles ciblées par l'enquête, il arrive que l'un des conjoints fasse des heures supplémentaires ou encore travaille ou étudie selon un horaire irrégulier. Parmi ces familles, un peu plus de 40 % doivent faire garder leur(s) enfant(s) de façon irrégulière pour cette raison.

En ce qui a trait à la garde irrégulière en raison de l'horaire imprévisible des conjoints, la presque totalité des familles concernées, soit 95,3 %, ont recours à la garderie ou au milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$. Toujours pour la garde irrégulière ou occasionnelle, les deux autres modes de garde représentent le principal mode pour moins de 5 % des familles (tableau C- modifié.1). Sauf pour les résultats ventilés selon la principale occupation des conjoints où l'on observe de légères variations, les résultats ne montrent pas de différence statistiquement significative selon la région, le revenu annuel familial, le lieu de naissance des conjoints ou encore l'organisation du ménage. Les résultats détaillés peuvent être consultés à la fin de l'annexe 4 (tableau C – modifié.2 à tableau C – modifié.5).

#### **4.5 La garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études**

Parmi l'ensemble des familles ciblées par l'enquête, plus de 60 % (62,2 %) utilisent aussi les services de garde sur une base irrégulière, mais pour d'autres motifs que le travail ou les études (tableau C.26). On observe de légères variations sur le plan régional. Par exemple, la région de Montréal se distingue de l'ensemble des autres régions avec la plus faible proportion (48,5 %) de familles ayant recours aux services de garde sur une base irrégulière pour un motif autre que le travail ou les études.

##### **4.5.1 Principal motif autre que le travail ou les études**

Au sein des familles qui ont recours à la garde irrégulière pour un motif autre que le travail ou les études, les sports et les loisirs représentent, et de loin, le principal motif invoqué avec plus de 65 % (65,5 %) des familles. Deux autres motifs, les courses et autres tâches de même que s'accorder un répit/repos rejoignent, chacun, un peu plus de 10 % des familles (tableau C.27). Les autres motifs présentent de plus faibles proportions, par exemple 5,2 % des familles mentionnent des obligations familiales.

Sur le plan régional, on note certaines variations en ce qui a trait aux motifs pour la garde irrégulière. Par exemple, le sport et les loisirs comme motifs pour la garde irrégulière présentent certaines différences. Ainsi, on obtient une proportion de seulement 58,7 % pour les familles de la région de Montréal comparée à 70,2 % pour la région de la Capitale-Nationale (tableau C.27).

##### **4.5.2 Principal mode de garde**

Avec le tableau C.28, il est clair que le domicile de l'enfant constitue le principal mode pour la garde irrégulière avec près de 65 % (64,9 %) des familles déclarant celui-ci pour la garde irrégulière requise pour un motif autre que le travail ou les études. Le second mode de garde en popularité, le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$, dessert un peu plus de 30 % des familles (32,1 %) qui ont aussi recours aux services de garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études. À part le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE, qui est utilisé par seulement 1 % des familles, les autres

modes de garde obtiennent, chacun, des proportions inférieures à 1 %. On peut noter que ces derniers résultats relatifs au mode de garde ne présentent pas de différence statistiquement significative sur le plan régional.

Par ailleurs, on observe certaines variations pour les familles qui font garder de façon irrégulière au domicile de l'enfant. Au total, chez quelque 2,1 % des familles, le ou les enfants sont gardés par le conjoint, alors que chez plus de 50 % (53,6 %) la garde est assurée par un membre de la famille autre que le conjoint; chez près de 45 % (44,4 %), la garde est assurée par quelqu'un qui n'est pas de la famille (tableau C.29). La garde irrégulière assurée par un membre de la famille autre que le conjoint montre une proportion de l'ordre de 47,8 % dans les régions du centre comparativement à 62,8 % des familles dans la région de Montréal.

**En guise de conclusion au quatrième chapitre, on peut rappeler les résultats principaux :**

- Au moment de l'enquête, la situation suivante était le lot de la moitié (50,2 %) des familles ciblées : il pouvait arriver que l'un des conjoints (ou les deux ou la personne en situation monoparentale) fasse des heures supplémentaires ou encore travaille selon un horaire irrégulier;
- Faire des heures supplémentaires ou travailler selon un horaire irrégulier varie selon le revenu annuel familial, la principale occupation des conjoints, l'organisation du ménage. Les résultats ne montrent pas de différence statistiquement significative selon les régions;
- Parmi les familles où il arrive que l'un des conjoints (ou les deux ou la personne en situation monoparentale) fasse des heures supplémentaires ou encore travaille selon un horaire irrégulier, un peu plus de 40 % doivent faire garder leur(s) enfant(s) de façon irrégulière pour cette raison. Pour ce dernier résultat, on observe certaines différences selon les régions, le revenu, la principale occupation des conjoints et l'organisation du ménage;
- Avec plus de 60 % des familles concernées, les résultats montrent que ce sont surtout les heures supplémentaires ou encore les déplacements à l'extérieur reliés à l'emploi qui expliqueraient la nécessité de recourir aux services de garde de façon irrégulière;
- Globalement, un cinquième (19,8 %) des enfants âgés de moins de 5 ans se font garder de façon irrégulière ou occasionnelle en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des conjoints. On observe peu, mais certaines variations sur le plan régional;
- Plus de la moitié des enfants (54,6 %) sont gardés à leur domicile lorsqu'il s'agit de garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents. Ils sont aussi près de 40 % à être gardés en milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$;
- Parmi l'ensemble des familles ciblées par l'enquête, plus de 60 % (62,2 %) utilisent aussi les services de garde sur une base irrégulière, mais pour d'autres motifs que le travail ou les études. Les sports et les loisirs représentent, et de loin, le principal motif invoqué avec une proportion de plus de 65 % (65,5 %) des familles mentionnant celui-ci;
- Le domicile de l'enfant constitue le principal mode pour la garde irrégulière avec près de 65 % (64,9 %) des familles déclarant celui-ci pour la garde irrégulière requise pour un motif autre que le travail ou les études.

# Les services de garde éducatifs : nouveaux besoins et préférences des familles

---

Les tableaux détaillés se rapportant au chapitre 5 se trouvent à l'annexe 5.

Le présent chapitre comporte deux parties bien distinctes et de longueur inégale : la première partie traite des résultats (non pondérés) relatifs aux besoins exprimés par les répondants à l'enquête en matière de services de garde. La deuxième partie porte sur les préférences des familles québécoises en ce qui a trait au mode de garde, et ce, aussi bien pour la garde régulière que pour la garde irrégulière. Les familles devaient exprimer leurs préférences pour chaque groupe d'âge d'enfants.

### 5.1 Les nouveaux besoins des familles québécoises

À l'aide d'une question ouverte, les familles ayant participé à l'enquête avaient l'occasion d'exprimer, en tenant compte de leurs besoins, les améliorations qu'ils souhaiteraient voir apporter aux services de garde offerts au moment de la collecte. Contrairement à l'ensemble des résultats traités dans le présent rapport, ces résultats sont des données non pondérées représentant uniquement l'opinion des répondants à l'enquête.

À partir de l'ensemble des besoins exprimés, on a pu constituer 30 catégories regroupant les commentaires des répondants (tableau D.1). Les commentaires suivants sont ceux mentionnés en premier lieu et récoltant **les plus importantes proportions de répondants** :

- Augmentation du nombre de places à 5 \$ 40,4 %
- Des heures d'ouverture et de fermeture plus flexibles 13,0 %
- Des services de garde offerts en dehors des heures usuelles :  
(en soirée, la nuit ou la fin de semaine) 9,9 %
- Aucune amélioration souhaitée 19,2 %

Un plus grand nombre de places à contribution réduite de même que des heures d'ouverture plus flexibles semblent être les besoins les plus criants des familles ayant participé à l'enquête. Par ailleurs, on peut noter que près de 20 % des répondants semblent entièrement satisfaits des services de garde disponibles au moment de la collecte.

Un certain nombre de répondants ont exprimé plus d'un commentaire; on retrouve le détail des résultats aux tableaux D.2 et D.3.

## 5.2 Préférences des familles québécoises

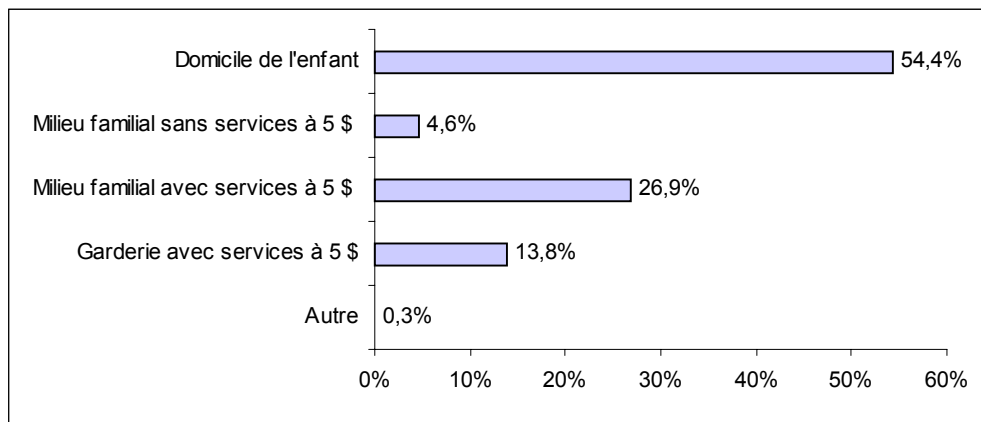
### 5.2.1 Préférences des familles québécoises : les enfants de moins de 1 an

Comme il a été mentionné précédemment, cette deuxième partie du chapitre porte sur les préférences des familles québécoises pour la garde régulière et irrégulière (résultats pondérés). Les familles devaient exprimer leurs préférences pour chaque groupe d'âge d'enfants.

#### 5.2.1.1 Mode préféré pour la garde régulière

Pour les enfants âgés de moins de 1 an, la figure suivante montre que le domicile de l'enfant constitue le mode de garde privilégié, car près de 55 % (54,4 %) des familles québécoises avec des enfants âgés de moins de 5 ans auraient recours à ce mode de garde s'il était accessible. Deuxième en popularité pour cette catégorie d'âge, le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE récolte la faveur de plus du quart des familles ciblées par l'enquête (26,9 %). Plus de 10 % (13,8 %) des familles opteraient pour la garderie offrant des services à 5 \$. Enfin, le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ serait le choix de moins de 5 % (4,6 %) des familles.

#### Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de moins de 1 an (garde régulière)



Référence Tableau E.1. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

Les résultats relatifs au mode de garde favori pour les enfants de moins de 1 an montrent certaines variations selon les régions. Par exemple, la garde à domicile est le choix de quelque 60 % des familles (61,4 %) de la région de Montréal comparativement à moins de 50 % des familles (48,4 %) des régions de l'ouest (tableau E.1).

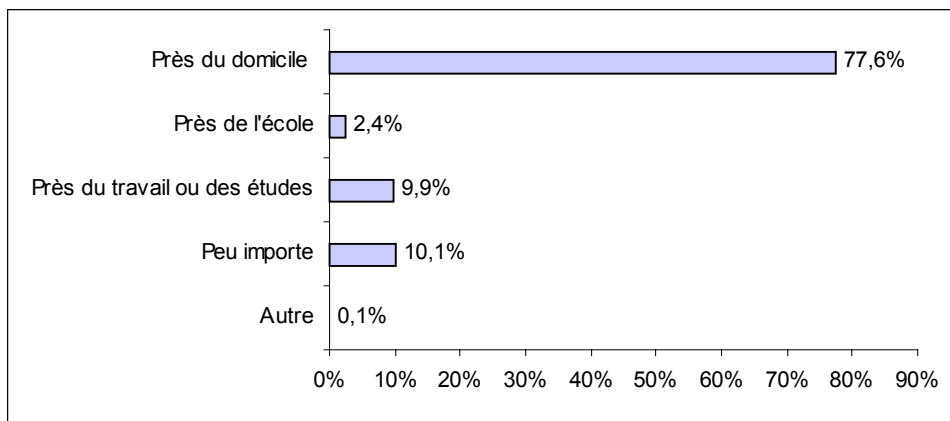
Toujours en ce qui a trait au mode de garde privilégié pour la garde régulière des enfants de moins de 1 an, on observe aussi certaines différences selon le revenu familial, la principale occupation ou le lieu de naissance de même que selon l'organisation actuelle du ménage. Bien qu'on observe certaines différences statistiquement significatives, il est difficile de dégager des tendances générales; c'est pourquoi ces

résultats ne sont pas commentés dans le texte. Par ailleurs, le lecteur est invité à consulter le détail des résultats à l'annexe 5 (tableaux E.2 à E.5).

### 5.2.1.2 Lieu du service de garde

La figure suivante montre que, parmi les familles optant pour un mode de garde situé à l'extérieur du domicile de l'enfant, plus des trois quarts (77,6 %) souhaiteraient que ce mode de garde soit localisé près de leur domicile. Pour environ 10 % des familles, la localisation des services de garde n'a pas d'importance (10,1 %), alors qu'une proportion du même ordre, soit 9,9 %, préféreraient que les services de garde soient localisés près de leur lieu de travail ou d'études. (pas de différence statistiquement significative entre ces deux dernières proportions). Une infime proportion de familles (2,4 %) souhaiteraient que les services soient localisés près de l'école plutôt que près du domicile (tableau E.6).

#### Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de moins de 1 an)



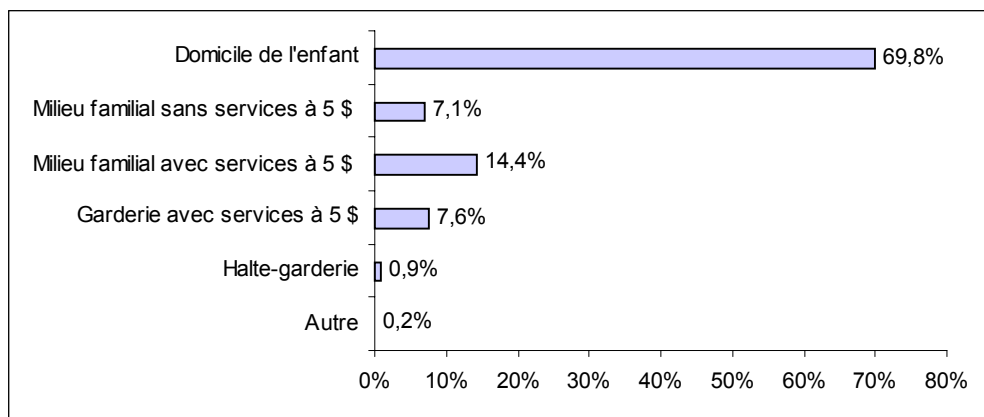
Référence Tableau E.6. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

La localisation favorite, près du domicile, présente des différences sur le plan régional. Mentionnons, par ailleurs, que la localisation des services de garde semble être une préoccupation plus importante pour les familles de la région de Montréal que pour les familles des régions du nord-est.

### 5.2.1.3 Mode préféré pour la garde irrégulière

Comme pour la garde régulière, mais dans une proportion plus élevée (69,8 %), la garde au domicile de l'enfant est le mode qui a la préférence d'une majorité de familles pour la garde irrégulière des enfants de moins de 1 an (figure suivante). Comparativement à la garde régulière, le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE représente une proportion moins élevée de familles (14,4 %) déclarant préférer ce mode pour la garde irrégulière. On observe aussi de légères différences sur le plan régional, en ce qui a trait au mode garde favori pour la garde irrégulière des enfants de ce groupe d'âge (tableau E.7).

### Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de moins de 1 an (garde irrégulière)



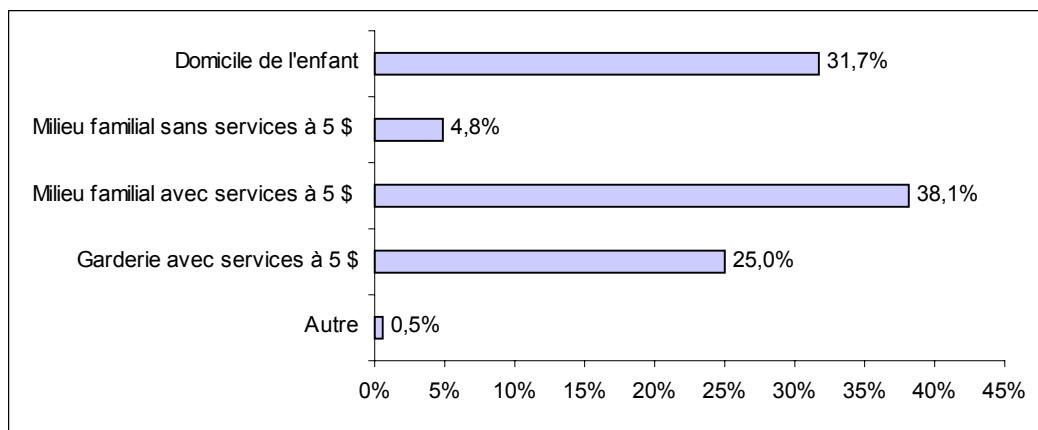
Référence Tableau E.7. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

### 5.2.2 Préférences des familles québécoises : les enfants de 1 an à moins de 2 ans

#### 5.2.2.1 Mode préféré pour la garde régulière

Pour la garde régulière des enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans, le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE obtient la préférence des familles avec une proportion de 38,1 %, comme on peut le constater avec la figure suivante. Cependant, le domicile de l'enfant demeure populaire pour les enfants de ce groupe d'âge avec un peu plus de 30 % des familles (31,7 %) déclarant préférer ce mode de garde. La garderie offrant des services à 5 \$ a la préférence du quart des familles ciblées par l'enquête.

### Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 1 an à moins de 2 ans (garde régulière)



Référence Tableau E.8. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5

Rappelons que le domicile de l'enfant arrivait en tête de liste pour la garde régulière des enfants de moins de 1 an, alors que c'est le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE qui obtient la plus importante proportion de familles pour les enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans. Enfin, la garderie offrant des services à 5 \$ augmente en popularité pour ce dernier groupe d'âge avec 25 % des familles qui



accordent leur préférence à ce mode de garde comparativement à moins de 15 % pour la garde régulière des enfants âgés de moins de 1 an.

Les résultats relatifs au mode de garde favori pour les enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans montrent certaines variations selon les regroupements régionaux. Par exemple, le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE obtient la faveur de 47,6 % des familles des régions du centre comparativement à seulement 24,3 % des familles de la région de Montréal. Comme autre exemple, mentionnons la garderie offrant des services à 5 \$. Ce mode a la préférence de quelque 20,9 % des familles des régions du centre comparativement à plus de 30 % des familles (31,9 %) de la région de Montréal.

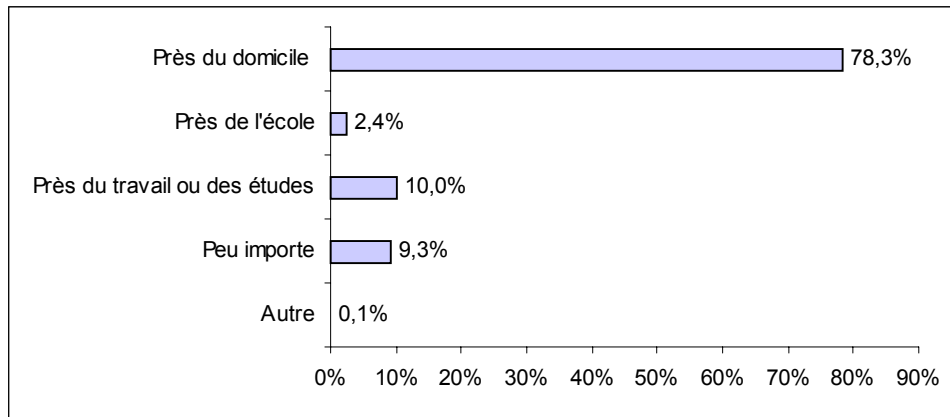
Toujours en ce qui a trait au mode de garde privilégié pour la garde régulière des enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans, on observe aussi certaines différences selon le revenu familial, la principale occupation ou le lieu de naissance de même que selon l'organisation actuelle du ménage. Bien qu'on observe certaines différences statistiquement significatives, il est difficile de dégager des tendances générales. C'est pourquoi ces résultats ne sont pas commentés dans le texte. Par ailleurs, le lecteur est invité à consulter le détail des résultats à l'annexe 5 (tableaux E.9 à E.12).

Par contre, les variations en fonction du lieu de naissance des conjoints méritent qu'on s'y attarde. Pour la garde régulière des enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans, le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE a la préférence de 41,7 % des familles où les deux conjoints sont nés au Québec comparativement à 19,5 % pour les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada (tableau E.11). De même, la garderie offrant des services à 5 \$ est le mode de garde privilégié par 39,3 % des familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada par rapport à 22,7 % pour les familles où les deux conjoints sont nés au Québec.

#### **5.2.2.2 Lieu du service de garde**

Toujours pour le groupe d'enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans, parmi les familles optant pour un mode de garde situé à l'extérieur du domicile de l'enfant, près de 80 % de celles-ci (78,3 %) préfèrent que le service soit localisé près de leur domicile (figure suivante). On peut noter qu'il s'agit sensiblement de la même proportion que pour les enfants âgés de moins de 1 an. Encore une fois, on peut noter que le lieu du service de garde revêt une importance plus grande pour les familles habitant la région de Montréal comparativement aux familles des régions du nord-est (tableau E.13).

**Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de 1 an à moins de 2 ans)**

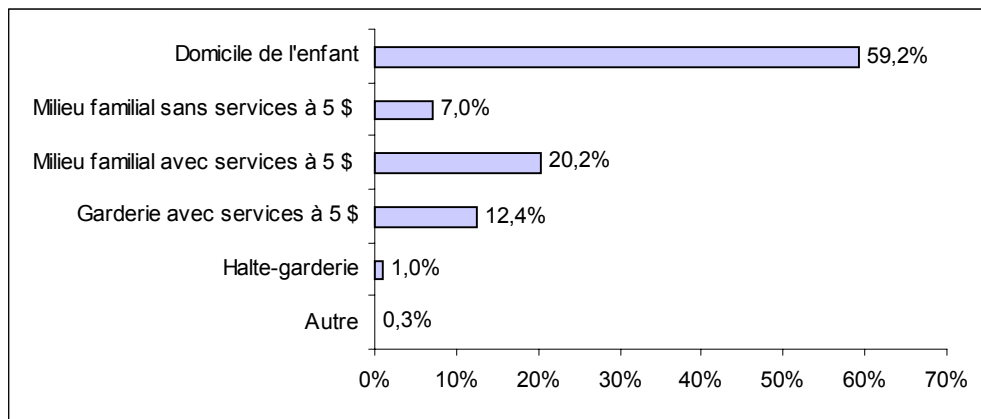


Référence Tableau E.13. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

**5.2.2.3 Mode préféré pour la garde irrégulière**

Pour la garde irrégulière ou occasionnelle des enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans, le domicile de l'enfant arrive au premier rang avec près de 60 % des familles (59,2 %) optant pour ce mode de garde (figure suivante). Arrive au second rang le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ et coordonné par un CPE, avec quelque 20,2 % des familles déclarant préférer ce mode. Enfin, la garderie offrant des services à 5 \$ serait le mode préféré de 12,4 % des familles pour la garde irrégulière des enfants de ce groupe d'âge. Sur le plan régional, on observe des différences, plus spécialement le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ et coordonné par un CPE. Ce mode a la préférence de quelque 25,6 % des familles des régions du centre et de seulement 13,4 % des familles de la région de Montréal.

**Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de moins de 1 an à moins de 2 ans (garde irrégulière)**



Référence Tableau E.14. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

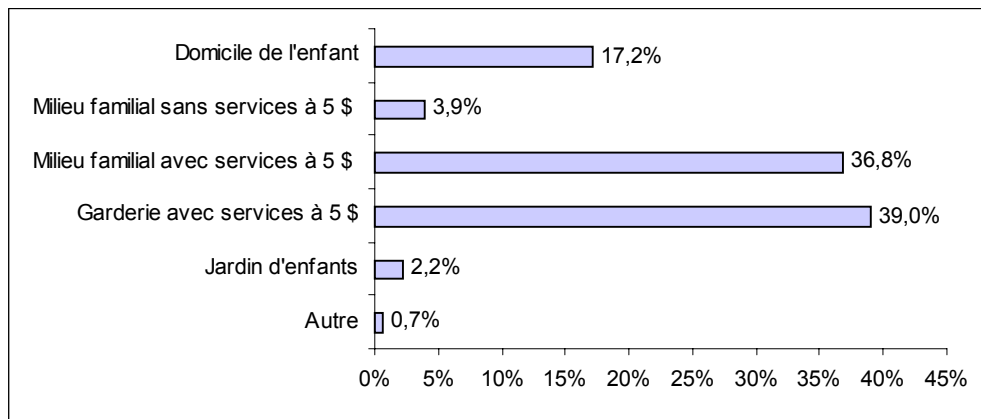
Enfin, pour les enfants appartenant à ce groupe d'âge, le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ et coordonné par un CPE arrivait en tête de liste pour la garde régulière, alors que pour la garde irrégulière c'est le domicile de l'enfant qui est le mode favori des familles.

### 5.2.3 Préférences des familles québécoises : les enfants de 2 ans

#### 5.2.3.1 Mode préféré pour la garde régulière

Avec la figure suivante, on peut voir que la préférence des familles québécoises pour la garde régulière des enfants de 2 ans se partage entre deux modes : près de 40 % des familles (39,0 %) opteraient pour la garderie offrant des services de garde à 5 \$ et quelque 36,8 % pour le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$. Ces deux dernières proportions ne montrent toutefois pas de différence significative. Pour la garde régulière des enfants de ce groupe d'âge, le domicile de l'enfant est privilégié par seulement quelque 17,2 % des familles québécoises ayant des enfants de moins de 5 ans. Quant au jardin d'enfants, seulement 2,4 % des familles accordent leur préférence à ce mode de garde. On se rappellera que le jardin d'enfants désigne « l'utilisation d'un service où l'on reçoit de façon régulière au moins sept enfants âgés de 2 à 5 ans pour une période qui n'excède pas 4 heures par jour ».

**Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 2 ans (garde régulière)**



Référence Tableau E.15. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

Une fois encore, on observe certaines variations régionales (tableau E.15). La garderie offrant des services de garde à 5 \$ est particulièrement populaire auprès des familles de la région de Montréal qui se distingue de l'ensemble des autres régions avec une proportion de 51,9 % des familles qui opteraient pour ce mode de garde. La région de Montréal se distingue aussi des autres régions avec seulement 22,4 % des familles optant pour le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ pour la garde régulière des enfants de ce groupe d'âge.

Comme pour les autres groupes d'âge et toujours en ce qui a trait au mode de garde privilégié pour la garde régulière des enfants âgés de 2 ans, on observe aussi certaines différences selon le revenu familial, la principale occupation ou le lieu de naissance de même que selon l'organisation actuelle du ménage. Bien qu'on observe certaines différences statistiquement significatives, il est difficile de dégager des tendances

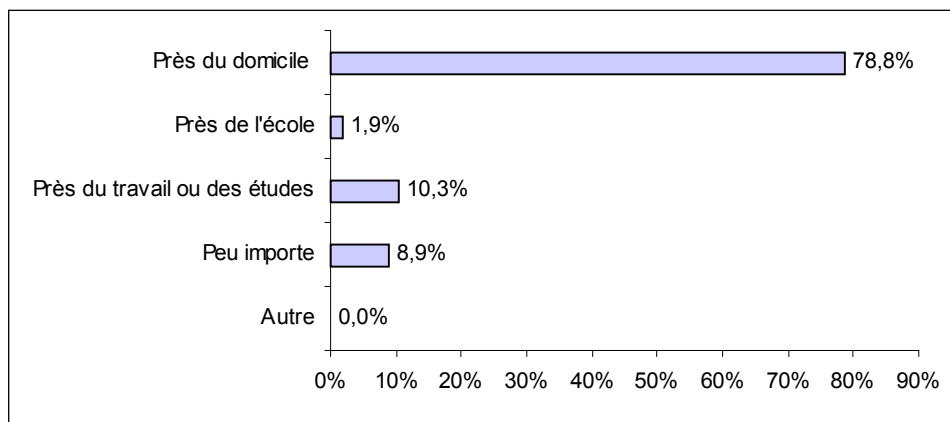
générales. C'est pourquoi ces résultats ne sont pas commentés dans le texte. Par ailleurs, le lecteur est invité à consulter le détail des résultats à l'annexe 5 (tableaux E.16 à E.19).

Une fois de plus, les variations en fonction du lieu de naissance des conjoints sont plus évidentes et s'apparentent aux résultats relatifs aux autres groupes d'âge. Pour la garde régulière des enfants âgés de 2 ans, le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE a la préférence d'un peu plus de 40 % des familles où les deux conjoints sont nés au Québec comparativement à 19,4 % pour les familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada (tableau E.11). De même, la garderie offrant des services à 5 \$ est le mode de garde privilégié par plus de 55 % des familles (55,7 %) où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada par rapport à une proportion de 36,6 % des familles où les deux conjoints sont nés au Québec.

### 5.2.3.2 Lieu du service de garde

Toujours pour le groupe d'enfants âgés de 2 ans et parmi les familles optant pour un mode de garde situé à l'extérieur du domicile de l'enfant, c'est encore tout près de 80 % de celles-ci (78,8 %) qui préfèrent que le service soit localisé près de leur domicile (tableau E.20). On peut noter qu'il s'agit sensiblement de la même proportion que pour les enfants appartenant aux autres groupes d'âge. Quelque 10 % des familles préféreraient que le service de garde soit situé près du lieu de travail : pas de différence significative cependant avec ce dernier résultat et les familles déclarant que la localisation n'a pas d'importance (8,9 %). Encore une fois, on peut noter que le lieu du service de garde revêt une importance plus grande pour certaines régions comme la région de Montréal comparativement, par exemple, aux régions du centre (tableau E.20).

**Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de 2 ans)**

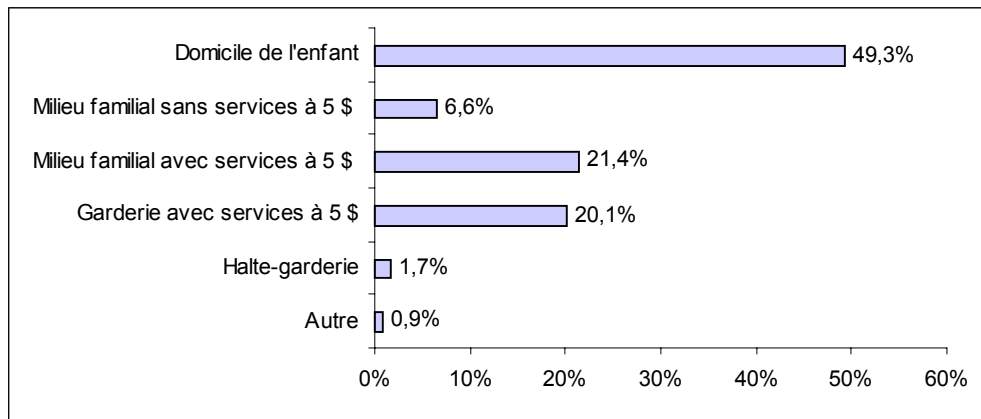


Référence Tableau E.20. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

### 5.2.3.3 Mode préféré pour la garde irrégulière

Pour la garde irrégulière ou occasionnelle des enfants âgés de 2 ans, le domicile de l'enfant arrive toujours au premier rang avec près de 50 % des familles (49,3 %) optant pour ce mode de garde (tableau E.21). Pour les enfants de ce groupe d'âge, le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ et coordonné par un CPE et la garderie offrant des services à 5 \$ récoltent sensiblement les mêmes proportions de familles, soit respectivement 21,4 % et 20,1 % qui choisiraient ces modes pour la garde irrégulière (pas de différence significative entre ces deux dernières proportions). Les autres modes de garde récoltent, chacun, moins de 10 % des familles.

**Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 2 ans (garde irrégulière)**



Référence Tableau E.21. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

Sur le plan régional, on observe des différences, plus particulièrement pour la garde en milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ et coordonné par un CPE. Ce mode a la préférence de quelque 29,7 % des familles du centre et de seulement 13,3 % des familles de la région de Montréal (tableau E.21).

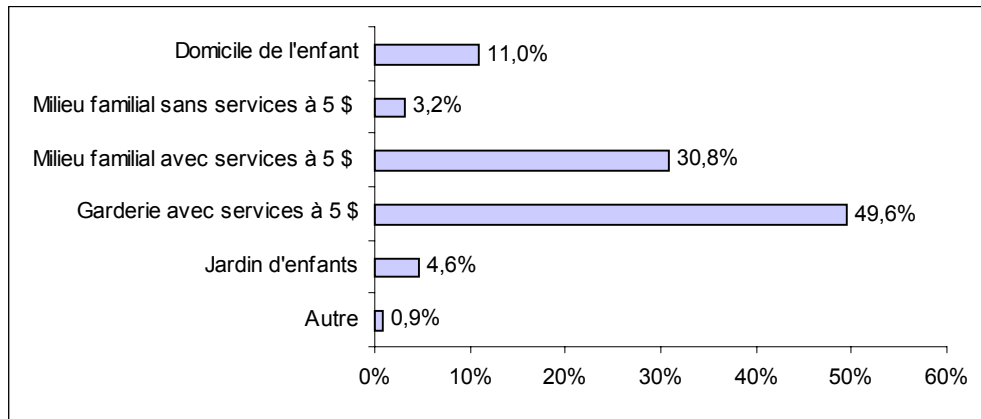
Enfin, pour les enfants appartenant à ce groupe d'âge (2 ans), la garderie offrant des services à 5 \$ de même que le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ et coordonné par un CPE constituent les préférences des familles pour la garde régulière, alors que pour la garde irrégulière, c'est le domicile de l'enfant qui est toujours le mode favori.

### 5.2.4 Préférences des familles québécoises : les enfants de 3 ans

#### 5.2.4.1 Mode préféré pour la garde régulière

Pour les enfants âgés de 3 ans, la figure suivante montre que la garderie offrant des services à 5 \$ a la préférence de près de 50 % des familles (49,6 %); vient ensuite le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ avec quelque 30,8 % des familles qui opteraient de préférence pour ce mode. Le domicile de l'enfant est privilégié par seulement 11 % des familles pour la garde régulière des enfants âgés de 3 ans. Le jardin d'enfants récolte une proportion de familles légèrement plus élevée que le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$.

### Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 3 ans (garde régulière)



Référence Tableau E.22. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

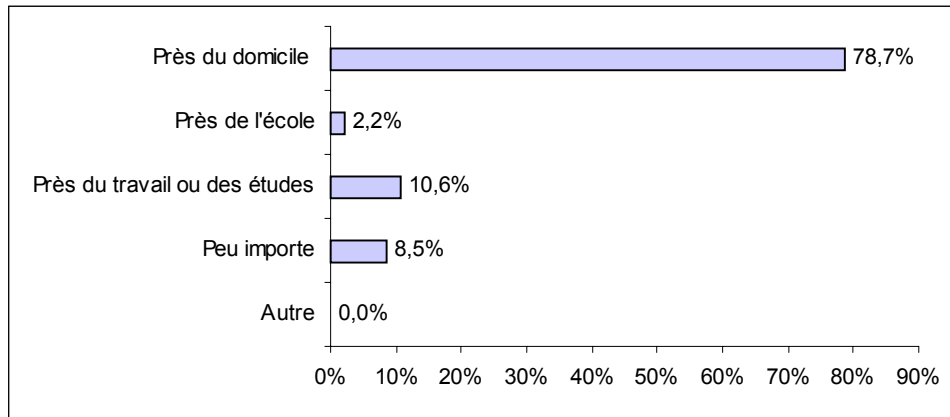
On peut aussi observer certaines variations régionales pour le mode de garde favori pour les enfants de ce groupe d'âge. Une fois de plus, la région de Montréal se distingue en affichant la proportion la plus élevée de familles (65,4 %) optant, de préférence, pour la garderie offrant des services à 5 \$. C'est aussi la région de Montréal qui présente la plus faible proportion de familles (15,8 %) ayant déclaré comme préférence le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ (tableau E.22).

Comme pour les autres groupes d'âge et en ce qui a trait au mode de garde privilégié pour la garde régulière des enfants âgés de 3 ans, on observe aussi certaines différences selon le revenu familial, la principale occupation ou le lieu de naissance de même que selon l'organisation actuelle du ménage. Bien qu'on observe certaines différences statistiquement significatives, il est difficile de dégager des tendances générales; c'est pourquoi ces résultats ne sont pas commentés dans le texte. Par ailleurs, le lecteur est invité à consulter le détail des résultats à l'annexe 5 (tableaux E.23 à E.26). Si l'on ouvre une parenthèse pour les résultats selon le lieu de naissance, on note encore que le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ est beaucoup moins populaire auprès des familles où les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada comparativement aux familles où les deux conjoints sont nés au Québec.

#### 5.2.4.2 Lieu du service de garde

Comme pour les autres groupes d'âge, les familles ayant choisi un mode de garde situé à l'extérieur du domicile préfèrent, en majorité (78,7 %), que le service soit localisé près de leur domicile (figure suivante). On observe de légères variations sur le plan régional (tableau E.27).

**Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de 3 ans)**

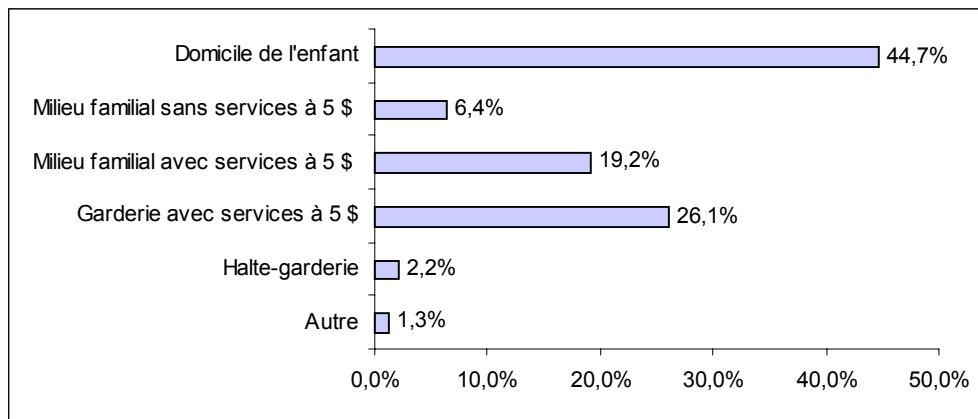


Référence Tableau E.27. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

**5.2.4.3 Mode préféré pour la garde irrégulière**

Pour la garde irrégulière ou occasionnelle des enfants âgés de 3 ans, le domicile de l'enfant conserve son premier rang avec près de 45 % des familles (44,7 %) optant pour ce mode (figure suivante). Plus du quart des familles (26,1 %) opteraient, de préférence, pour la garderie offrant des services à 5 \$ comparativement à moins de 20 % pour la garde en milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE . Enfin, on peut noter que le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ récolte une proportion de familles supérieure à la halte-garderie. On observe aussi, pour la garde irrégulière des enfants de ce groupe d'âge, certaines variations sur le plan régional (tableau E.28).

**Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 3 ans (garde irrégulière)**



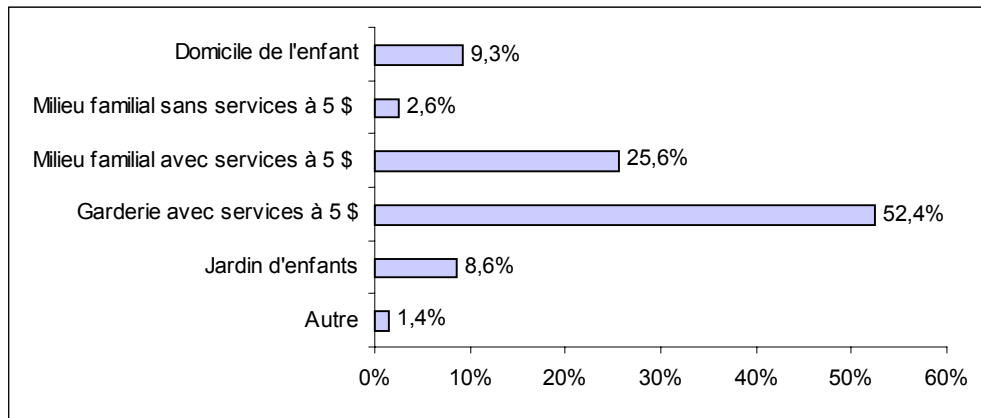
Référence Tableau E.28. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

## 5.2.5 Préférences des familles québécoises : les enfants de 4 ans

### 5.2.5.1 Mode préféré pour la garde régulière

Pour les enfants âgés de 4 ans, la garderie offrant des services à 5 \$ s'impose avec plus de 50 % des familles (52,4 %) qui déclarent préférer ce mode pour la garde régulière (figure suivante). Environ le quart des parents (25,6 %) déclarent préférer la garde en milieu familial offrant des services de garde à 5 \$ pour la garde régulière des enfants âgés de 4 ans. Le domicile de l'enfant demeure le mode de garde préféré de près de 10 % des familles (9,3 %), et le jardin d'enfants est le choix de quelque 8,6 % des familles ciblées dans l'enquête. Par ailleurs, on n'observe pas de différence significative entre ces deux dernières proportions.

#### Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 4 ans (garde régulière)



Référence Tableau E.29. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

La garde régulière pour les enfants âgés de 4 ans présente certaines variations régionales. Par exemple, la région de Montréal se distingue avec la plus importante proportion de familles (66,3 %) optant pour la garderie offrant des services à 5 \$ (tableau E29).

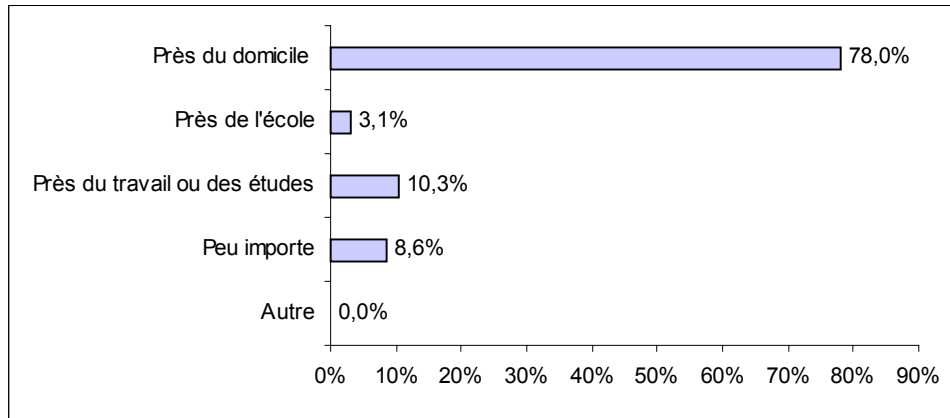
Comme pour les autres groupes d'âge et toujours en ce qui a trait au mode de garde privilégié pour la garde régulière des enfants âgés de 4 ans, on observe aussi certaines différences selon le revenu familial, la principale occupation ou le lieu de naissance des conjoints. Bien qu'on observe certaines différences statistiquement significatives, sauf pour l'organisation du ménage, il est difficile de dégager des tendances générales; c'est pourquoi ces résultats ne sont pas commentés dans le texte. Par ailleurs, le lecteur est invité à consulter le détail des résultats à l'annexe 5 (tableaux E.30 à E.33).



### 5.2.5.2 Lieu du service de garde

Comme pour tous les autres groupes d'âge, les familles ayant choisi un mode de garde situé à l'extérieur du domicile préfèrent, en majorité (78,0 %), que les services de garde soient localisés près de leur domicile (figure suivante). On ne note pas de différence significative entre les deux choix suivants : près du travail ou des études ou peu importe.

**Distribution des familles préférant un mode de garde situé à l'extérieur du domicile, selon le lieu préféré (pour les enfants de 4 ans)**

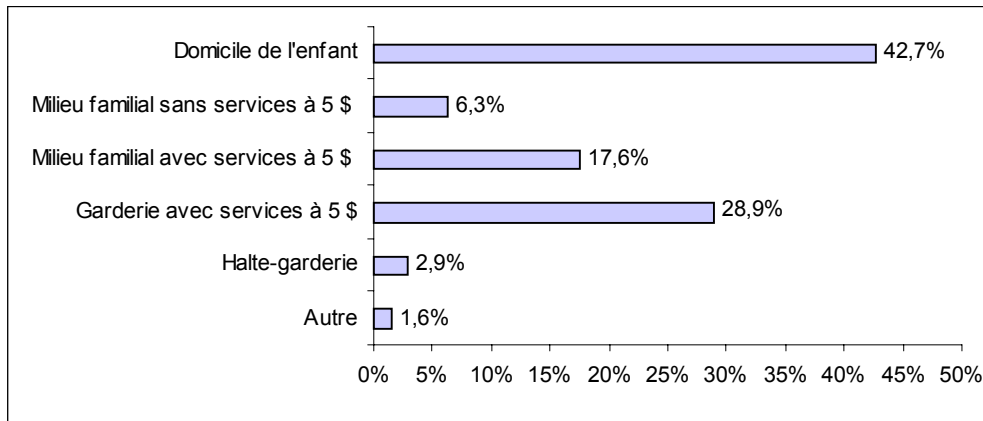


Référence Tableau E.34. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

### 5.2.5.3 Mode préféré pour la garde irrégulière

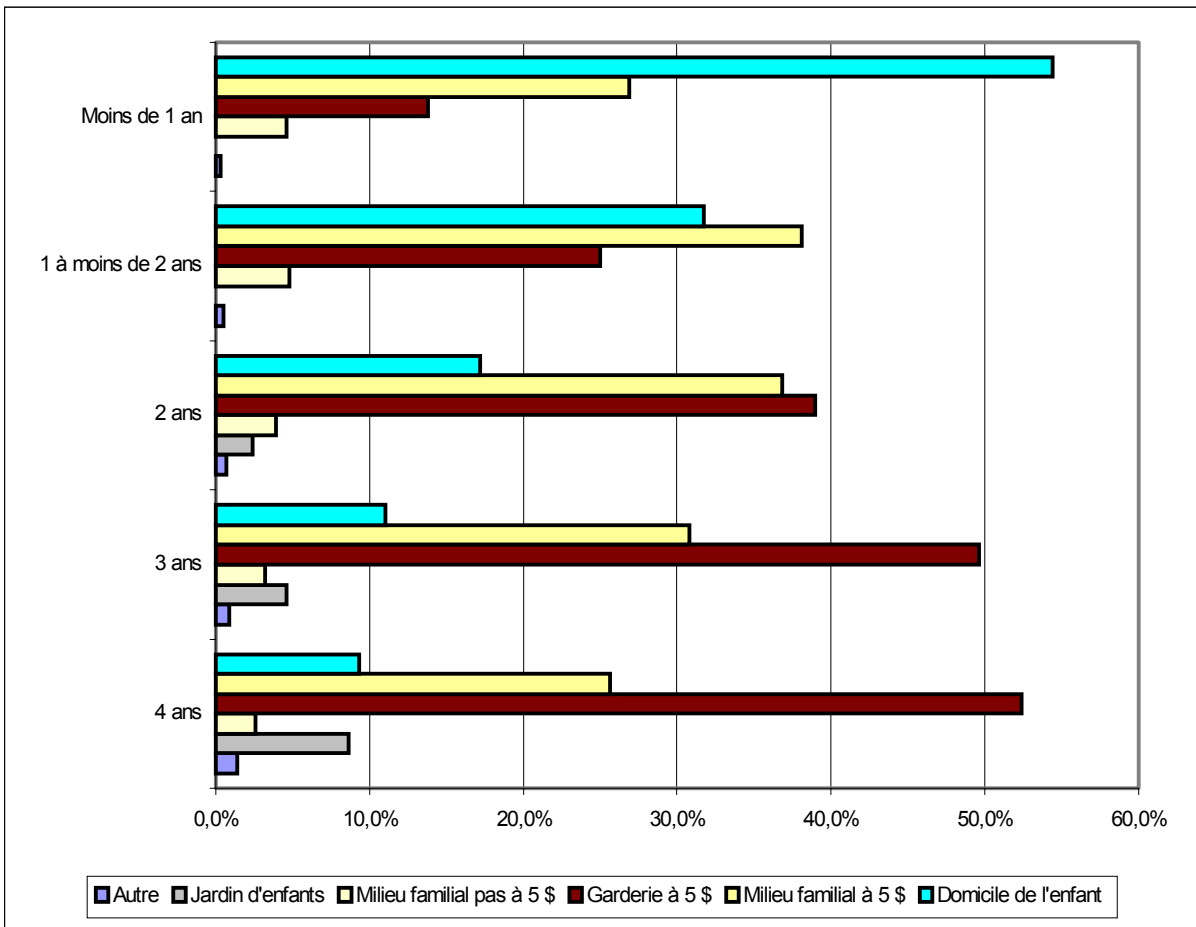
Pour la garde irrégulière, quel que soit le groupe d'âge des enfants, le domicile de l'enfant arrive toujours en tête de liste. Pour les enfants âgés de 4 ans, plus de 40 % des familles (42,7 %) déclarent préférer le domicile de l'enfant pour assurer la garde irrégulière ou occasionnelle (figure suivante). Par ailleurs, la garderie offrant des services à 5 \$ est le choix de tout près de 30 % des familles (28,9 %) comparativement à moins de 20 % pour le milieu familial offrant des services à 5 \$ et coordonné par un CPE. On note encore certaines variations du côté des régions; on peut consulter le détail des résultats au tableau E.35.

**Distribution des familles, selon le mode de garde favori pour les enfants de 4 ans (garde irrégulière)**



Référence Tableau E.35. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

**Résumé des préférences des parents québécois pour la garde régulière des enfants d'âge préscolaire, selon l'âge**



Référence Tableaux E.1, E.8, E.15, E.22, E.29. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 5.

### **5.2.6 Les deux éléments les plus importants dans le choix d'un service de garde**

Mis à part la qualité du service, l'étude s'est intéressée aux éléments reliés aux services de garde et considérés comme les plus importants pour les familles ciblées par l'enquête. Les familles devaient indiquer le premier élément le plus important ainsi que le deuxième, selon elles.

#### **Premier élément**

L'atmosphère et l'ambiance régnant dans le milieu de garde sont prioritaires pour la proportion la plus élevée de familles (29,5 %) indiquant ce critère en premier lieu (tableau E.36). Viennent ensuite la réputation de l'établissement de même que le ratio d'enfants par éducatrice mentionnés par respectivement par 23,1 % et 20,9 % des familles (pas de différence significative entre ces deux dernières proportions). Le coût (9,4 %) de même que la localisation du service à proximité du domicile (8,3 %) constituent l'élément le plus important dans le choix d'un service de garde pour tout près de 10 % des familles étudiées pour chacune des deux modalités. On peut noter que les heures d'ouverture sont le premier élément pris en considération dans le choix d'un service de garde par moins de 5 % des familles (4,8 %). On note certaines différences sur le plan régional. À titre d'exemple, la proximité du domicile est considérée comme l'élément le plus important dans le choix d'un service de garde par quelque 11,9 % des familles de la région de Montréal comparativement à 4,3 % des familles des régions du nord-est.

#### **Deuxième élément**

Comme deuxième élément le plus important dans le choix d'un service de garde, environ le quart des familles (25,6 %) ont mentionné l'atmosphère et l'ambiance régnant dans le milieu (tableau E.37). Viennent ensuite le ratio d'enfants par éducatrice (19,9 %) et la réputation de l'établissement (18,5 %) comme deuxième élément important pour les familles dans le choix d'un service de garde (pas de différence significative entre ces deux dernières proportions). Quelque 10 % ou un peu plus de familles mentionnent le coût et la proximité du domicile comme des éléments à considérer en deuxième lieu dans le choix d'un service de garde. Toujours à titre de deuxième élément à considérer, les heures d'ouverture du service sont importantes pour une proportion de 8,5 % de familles comparativement à moins de 5 % de familles qui considèrent cet élément en premier lieu dans le choix d'un service de garde.

Aussi bien pour le premier comme pour le deuxième élément à prendre en considération dans le choix d'un service de garde, on note certaines variations sur le plan régional. Il est difficile cependant de dégager des tendances générales. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés aux tableaux E.36 et E.37.

### **5.2.7 Préférences et services utilisés**

Parmi les familles qui font garder de façon régulière ou irrégulière, plus des trois quarts (76,9 %) déclarent que le ou les modes de garde auxquels elles ont recours pour leur(s) enfant(s) correspondent à leurs préférences (tableau E.38). On note, une fois de plus, certaines variations sur le plan régional. Par exemple, plus de 80 % des familles (84,5 %) des régions du nord-est déclarent que les services de garde qu'elles utilisent correspondent à leurs préférences comparativement à quelque 73,5 % des familles de la région de Montréal.

Dans le cadre de l'enquête, on a demandé aux quelque 23 % de familles ayant répondu que les services de garde utilisés ne correspondaient pas à leurs préférences la principale raison expliquant cette situation. Près de 50 % des familles concernées (49,2 %) ont mentionné le manque de places dans les services de garde (tableau E.39). Deux autres raisons touchent plus de 10 % des familles : les services trop coûteux (14,6 %) et le manque de flexibilité des heures d'ouverture (12,4 %). Enfin, les principales raisons expliquant pourquoi les familles n'utilisent pas les services de garde correspondant à leurs préférences ne montrent pas de différence statistiquement significative selon la région.

**En guise de conclusion au chapitre cinq, voici les principaux résultats concernant les préférences des familles pour la garde régulière et irrégulière des enfants :**

- Pour les enfants âgés de moins de un an, près de 55 % des familles accordent leur préférence au domicile de l'enfant pour la garde régulière. C'est aussi le cas pour la garde irrégulière : le domicile de l'enfant est le choix de près de 70 % des familles;
- Pour les enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans, le milieu familial offrant des services à 5 \$ arrive en tête de liste avec quelque près de 40 % des familles préférant ce mode. Le domicile de l'enfant demeure populaire mais arrive en deuxième lieu avec quelque 31,7 % des familles. Pour la garde irrégulière, le domicile de l'enfant arrive toujours au premier rang avec près de 60 % déclarant préférer ce mode;
- Pour les enfants âgés de 2 ans, les familles se partagent en deux groupes principaux et les proportions ne montrent pas de différence significative pour ce qui est de la garde régulière : quelque 39,0 % des familles opteraient, de préférence, pour la garderie offrant des services à 5 \$ et, 36,8 % pour le milieu familial offrant des services de garde à 5 \$;
- Pour la garde régulière des enfants âgés de trois ans, la garderie offrant des services à 5 \$ arrive en premier lieu et obtient la préférence de tout près de la moitié (49,6 %) des familles étudiées. Pour la garde irrégulière, le domicile de l'enfant conserve son premier rang avec près de 45 % des familles (44,7 %) optant pour ce mode;
- Pour les enfants âgés de 4 ans, la garderie offrant des services à 5 \$ s'impose avec plus de 50 % des familles (52,4 %) qui déclarent préférer ce mode pour la garde régulière. Pour la garde irrégulière, comme pour tous les autres groupes d'âge, le domicile de l'enfant demeure en tête de liste avec un peu plus de 40 % des familles déclarant préférer ce mode;
- Pour la garde régulière, en ce qui a trait à la localisation du service de garde, parmi les familles ayant choisi un service autre que le domicile de l'enfant, le service de garde situé près du domicile récolte toujours la plus importante proportion de familles (supérieur à 75 %) et ce, peu importe l'âge des enfants;
- Pour l'un ou l'autre des questions relatives aux préférences des familles, on note certaines variations sur le plan régional mais les résultats permettent difficilement de dégager des tendances;
- Parmi les familles qui font garder de façon régulière ou irrégulière, plus des trois quarts (76,9 %) déclarent que le ou les modes de garde auxquels elles ont recours pour leur(s) enfant(s) correspondent à leurs préférences.



### Les services de garde éducatifs et l'atypisme de l'emploi

---

Les tableaux détaillés se rapportant au chapitre 6 se trouvent à l'annexe 6.

L'emploi atypique a connu une nette progression au Québec au cours des dernières années. Comme il est indiqué dans le document cité en bas de page, peuvent être considérés comme emplois atypiques tous les emplois qui s'éloignent du salariat classique. Mentionnons : le travail à temps partiel, le travail autonome, les contrats de travail à durée déterminée et, dans une certaine mesure, le travail à domicile, y compris le télétravail<sup>9</sup>.

La présente enquête avait comme thème principal l'utilisation des services de garde éducatifs et non pas l'atypisme de l'emploi au sein des familles ayant des enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre 2000. Cependant, étant donné la relation étroite existant entre les besoins de services de garde et l'horaire de travail ou d'études des conjoints, on a formulé un certain nombre de questions relatives à la principale occupation ainsi qu'à l'horaire de travail des deux conjoints (ou de la personne en situation monoparentale). Ainsi, on a obtenu certains résultats relatifs à la garde des enfants et aux préférences des familles en fonction de l'horaire régulier ou irrégulier des deux ou de l'un ou l'autre des conjoints (ou de la personne en situation monoparentale).

À la fin de l'annexe 6, avec le tableau atypisme.13, on constate que les familles avec des enfants âgés de moins de 5 ans et au sein desquelles au moins l'un des deux conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaille ou étudie se répartissent comme suit :

- Heures régulières pour les deux conjoints ou la personne en situation monoparentale 66,4 %
- Heures régulières pour l'un des conjoints et irrégulières pour l'autre conjoint 25,6 %
- Heures irrégulières pour les deux conjoints ou la personne en situation monoparentale 8,0 %

Sont considérés comme travaillant ou étudiant à des heures régulières ceux et celles ayant déclaré travailler ou étudier « le jour durant la semaine ». Ainsi, travailler ou étudier le soir, la nuit, la fin de semaine ou selon un horaire rotatif est considéré comme du travail ou des études à des heures irrégulières.

---

<sup>9</sup> Source : *Emploi atypique cherche normes équitables*, Avis, février 2000, 72 p. \*N° 200-02-A. Consulté sur le site Web du Conseil du statut de la femme le 12 juin 2001.

## 6.1 Le principal mode de garde utilisé

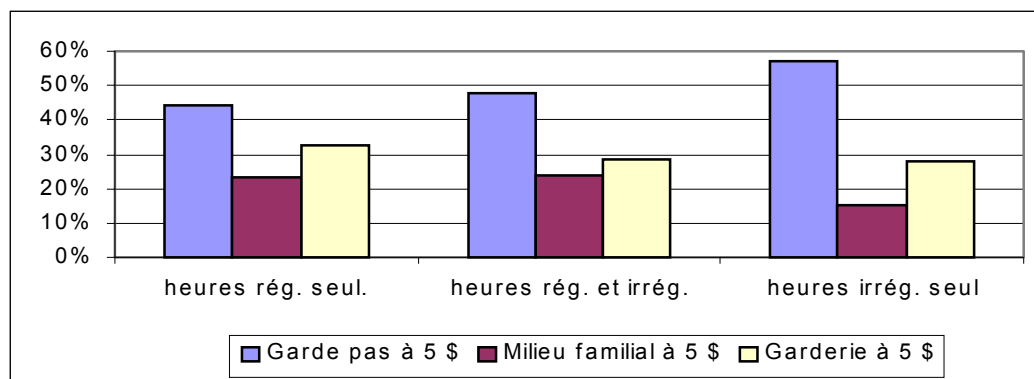
Comme il a été mentionné précédemment, la question relative au principal mode de garde était formulée pour chacun des enfants d'une famille, et on pouvait donc retrouver plus d'un mode de garde au sein d'une même famille. Ainsi, afin de pouvoir générer des résultats par famille; on a retenu uniquement les familles où l'on retrouvait un seul enfant, ou encore les familles avec plus d'un enfant mais utilisant tous le même mode de garde. De plus, les modes de garde ont été regroupés selon trois modes principaux :

- 1) la garderie ou le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$;
- 2) le milieu familial offrant des services à 5 \$;
- 3) la garderie offrant des services à 5 \$.

### 6.1.1 La garde régulière

Parmi les familles utilisant les services de garde de façon régulière pour le travail ou les études des parents, les résultats montrent que le milieu familial ou la garderie n'offrant pas de services à 5 \$ représente le principal mode de garde chez 44,0 % des familles où les deux conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent selon des heures régulières comparativement à 56,8 % des familles où les deux conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient selon des heures irrégulières. La garderie offrant des services à 5 \$ constitue le principal mode de garde de quelque 31,4 % des familles, et l'on n'observe pas de différence statistiquement significative selon l'horaire régulier ou irrégulier des conjoints (ou de la personne en situation monoparentale). Le milieu familial offrant des places à 5 \$, comme principal mode de garde concerne, en proportion, un moins grand nombre de familles où les deux conjoints ont un horaire irrégulier comparativement aux familles où les deux conjoints travaillent ou étudient selon un horaire régulier (tableau Atypisme.1).

#### Distribution du mode de garde utilisé par famille, selon l'horaire de travail ou d'études des parents



Référence Tableau Atypisme.1. Le lecteur est invité à consulter le détail des résultats à l'annexe 6.



### **6.1.2 La garde irrégulière**

Du côté de la garde irrégulière, les résultats relatifs au principal mode de garde utilisé ne montrent pas de différence statistiquement significative en fonction des heures de travail régulières ou irrégulières des conjoints (ou de la personne en situation monoparentale). Les résultats détaillés se retrouvent à l'annexe 6 (tableau Atypisme.2).

## **6.2 Les préférences pour le mode de garde**

Les résultats de l'enquête se rapportant aux préférences des familles québécoises pour le mode de garde, déjà présentés au chapitre 5, sont ici analysés afin de voir si les préférences varient en fonction de l'horaire régulier ou irrégulier des conjoints (ou de la personne en situation monoparentale).

### **6.2.1 Les enfants de moins de 1 an**

Le fait que les deux ou l'un des conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient à des heures régulières ou à des heures irrégulières a peu d'influence sur le mode de garde favori des familles pour la garde régulière des enfants de moins de 1 an (tableau Atypisme.3).

En ce qui a trait à la garde irrégulière, on note des différences selon l'horaire de travail ou d'études (tableau Atypisme.4). Les familles où les deux conjoints (ou la personne en situation monoparentale) (62,1 %) ainsi que les familles où l'un ou l'autre des conjoints travaillent selon un horaire irrégulier (66,1 %) sont moins nombreuses, en proportion, à indiquer le domicile de l'enfant comme mode de garde favori comparativement aux familles où les deux conjoints travaillent à des heures régulières (72,2 %). Toujours pour la garde irrégulière, la garderie offrant des services à 5 \$ serait spécialement appréciée par les familles où les deux conjoints travaillent selon un horaire irrégulier.

### **6.2.2 Les enfants de 1 an à moins de 2 ans**

Une fois de plus, le fait que les deux ou l'un des conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient à des heures régulières ou à des heures irrégulières n'a pas d'influence sur le mode de garde favori des familles pour la garde régulière des enfants âgés de 1 an à moins de 2 ans (tableau Atypisme.5).

Pour ce qui est de la garde irrégulière des enfants de ce groupe d'âge, les familles où les deux conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient à des heures régulières sont plus nombreuses (61,7 %), en proportion, à indiquer le domicile de l'enfant comme mode de garde préféré comparativement aux deux autres groupes de familles qui affichent des proportions respectives de 53,7 % (familles où l'un des conjoints travaille à des heures irrégulières) et de seulement 48,8 % pour les familles où les deux conjoints travaillent à des heures irrégulières (tableau Atypisme.6).

### **6.2.3 Les enfants de 2 ans**

Comme pour les deux groupes d'âge précédents, le fait que les deux ou l'un des conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient à des heures régulières ou à des heures irrégulières n'a pas d'influence sur le mode de garde favori des familles pour la garde régulière des enfants âgés de 2 ans (tableau Atypisme.7).

Encore une fois, pour la garde irrégulière ou occasionnelle, le domicile de l'enfant a la préférence d'une plus grande proportion de familles où les deux conjoints travaillent à des heures régulières, soit le jour durant la semaine comparativement aux familles se retrouvant avec un horaire irrégulier (tableau Atypisme.8).

### **6.2.4 Les enfants de 3 ans**

Comme pour les trois groupes d'âge précédents, le fait que les deux ou l'un des conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient à des heures régulières ou à des heures irrégulières n'a pas d'influence sur le choix du mode de garde favori des familles pour la garde régulière des enfants âgés de 3 ans (tableau Atypisme.9).

Une fois de plus, pour la garde irrégulière, le domicile de l'enfant a la préférence d'une plus grande proportion de familles où les deux conjoints travaillent à des heures régulières, soit le jour durant la semaine, comparativement aux familles ayant un horaire irrégulier (tableau Atypisme.10). De plus, la garderie offrant des services à 5 \$ serait le mode de garde favori d'une plus importante proportion de familles où l'un des conjoints ou les deux étudient ou travaillent à des heures irrégulières comparativement aux familles où les deux conjoints travaillent ou étudient à des heures régulières.

### **6.2.5 Les enfants de 4 ans**

En ce qui a trait aux préférences des parents, que ce soit pour la garde régulière ou irrégulière, on note sensiblement les mêmes tendances que celles observées précédemment pour les enfants appartenant aux autres groupes d'âge. On ne relève pas de différence statistiquement significative entre les trois groupes de familles pour ce qui est de la garde régulière (tableau Atypisme.11). Enfin, pour la garde irrégulière, le domicile de l'enfant demeure un choix plus populaire auprès des familles où les deux conjoints travaillent selon des heures régulières (tableau Atypisme.12).

**En guise de conclusion au présent chapitre, on peut retenir que :**

- Pour la garde régulière, en ce qui a trait au principal mode de garde utilisé par les familles, on observe des variations en fonction de l'horaire régulier ou irrégulier des conjoints (ou de la personne en situation monoparentale). À l'inverse, pour la garde irrégulière, les résultats relatifs au principal mode de garde ne montrent pas de différence statistiquement significative en fonction des heures de travail (ou d'études) régulières ou irrégulières des conjoints.
- Le fait que les deux ou l'un des conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient à des heures régulières ou à des heures irrégulières a peu d'influence sur le mode de garde favori des familles pour la garde régulière des enfants, peu importe l'âge.



# Les services de garde éducatifs dans les zones défavorisées de la région de Montréal

---

Les tableaux détaillés se rapportant au chapitre 7 se trouvent à l'annexe 7.

Dans le cadre de l'enquête sur les services de garde éducatifs, il a été jugé intéressant d'étudier de façon exploratoire un nouveau domaine d'étude, soit l'utilisation et les préférences des familles vivant en « milieu défavorisé ». Les résultats traités dans le présent chapitre concernent un sous-groupe de la population étudiée, soit les familles vivant dans des zones dites défavorisées de la région administrative de Montréal.

Afin de créer ce groupe de familles, un certain nombre d'étapes ont été nécessaires. Mentionnons d'abord l'existence d'une carte de la « défavorisation » des familles<sup>10</sup> en milieu montréalais mise au point par le Conseil scolaire de l'île de Montréal et basée sur les données du recensement de 1996. Au total, 409 zones composent le territoire montréalais et permettent de localiser les concentrations des familles à faible revenu et celles des familles à revenu plus élevé. Chaque zone est caractérisée par un indice global de « défavorisation » construit à l'aide de déterminants économiques et sociaux<sup>11</sup>. Ces zones ont par la suite été regroupées en 35 régions dont la majorité correspond aux divisions de CLSC de l'île de Montréal. Pour les fins de l'enquête, un second regroupement a été réalisé pour finalement obtenir cinq grandes divisions fondées sur la « défavorisation ». Les deux divisions (ou zones) dont le niveau de « défavorisation » est le plus élevé sont considérées comme des zones dites « défavorisées ». Les résultats de l'enquête relatifs aux familles localisées dans ces deux zones font l'objet du présent chapitre.

### 7.1 Le profil des familles vivant dans un milieu défavorisé

La présente section, sans être aussi détaillée que le profil des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans, fournit quelques indications sur la situation des familles la région de Montréal vivant dans une zone dite défavorisée.

Ainsi, parmi celles-ci, on retrouve plus de 20 % (22,9 %) de familles en situation monoparentale (tableau Zones.29, à la fin de l'annexe 7). Pour l'ensemble des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans, la proportion estimée de familles en situation monoparentale est de quelque 13 %.

---

<sup>10</sup> Familles ayant des enfants âgés de 0 à 17 ans.

<sup>11</sup> Défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais – Guide d'accompagnement de la carte de la défavorisation du Conseil scolaire, Conseil scolaire de l'île de Montréal, janvier 1999.

Toujours parmi les familles la région de Montréal vivant dans une zone dite défavorisée, chez 45 % d'entre elles, les deux conjoints sont nés à l'extérieur du Canada (tableau Zones.30, à la fin de l'annexe 7). Cette dernière estimation est de l'ordre de 11,6 % pour l'ensemble des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans et de 36 % dans la région de Montréal.

Les deux conjoints (ou la personne en situation monoparentale) travaillent ou étudient chez un peu plus de la moitié (51,8 %) des familles la région de Montréal vivant en milieu défavorisé (tableau Zones.31, à la fin de l'annexe 7). Cette dernière estimation est de l'ordre de 61 % pour l'ensemble des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans.

Enfin, parmi les familles la région de Montréal vivant dans une zone dite défavorisée, la situation la plus fréquente est de disposer d'un revenu annuel familial de moins de 20 000 \$ (tableau Zones.32, à la fin de l'annexe 7); c'est le cas de près de 40 % d'entre elles (39,6 %). Cette dernière estimation est de l'ordre de 18 % pour l'ensemble des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans. De plus, habiter une zone dite défavorisée ne signifie pas que toutes les familles habitant cette zone sont défavorisées. Ainsi, près de 10 % des familles de la région de Montréal vivant en milieu dit défavorisé déclarent un revenu annuel familial de plus de 80 000 \$.

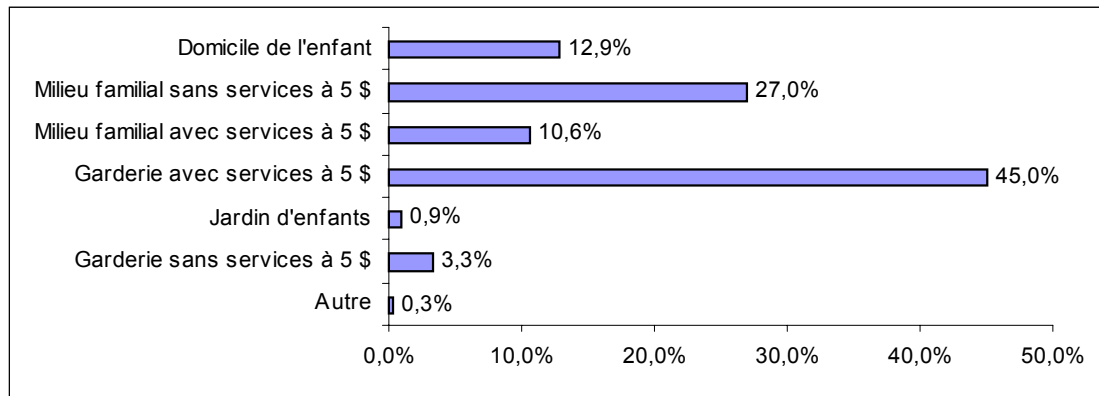
## **7.2 L'utilisation régulière des services de garde**

Tout près de la moitié des enfants (49,9 %) âgés de moins de 5 ans et localisés dans la région de Montréal dans une zone dite défavorisée se font garder sur une base régulière, en raison du travail ou des études des conjoints (tableau Zones.1).

### **7.2.1 Principal mode de garde utilisé**

Toujours en ce qui concerne la garde régulière en raison du travail ou des études, la garderie offrant des services de garde à 5 \$ est le mode de garde le plus utilisé (45,0 % des enfants) par les familles de la région de Montréal habitant une zone dite défavorisée (tableau Zones.2). Le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ constitue le deuxième mode de garde le plus utilisé avec plus du quart des enfants (27,0 %) vivant dans une zone dite défavorisée utilisant ce mode de garde. Enfin, quelque 10,6 % des enfants de la région de Montréal vivant dans un milieu reconnu comme défavorisé sont gardés en milieu familial offrant des services à 5 \$.

**Principal mode de garde utilisé pour la garde régulière, en raison du travail ou des études, pour les enfants de la région de Montréal habitant une zone dite défavorisée**



Référence Tableau Zones.2. Des marges d'erreur sont associées à chacune des proportions estimées. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 7.

### 7.2.2 L'utilisation régulière pour un motif autre

Moins de 10 % des enfants (7,0 %) vivant dans la région de Montréal dans une zone dite défavorisée se font garder sur une base régulière en raison d'un motif autre que le travail ou les études des conjoints (tableau Zones.3).

Assurer le développement ou la socialisation de l'enfant est le motif qui concerne la plus importante proportion d'enfants de la région de Montréal (42,7 %) vivant dans une zone dite défavorisée et qui se font garder sur une base régulière pour un motif autre que le travail ou les études (tableau Zones.4). Pour ces mêmes enfants viennent ensuite les motifs comme le répit/repos des parents (22,4 % des enfants) et les sports/loisirs (avec 18 % des enfants).

Parmi les enfants habitant dans une zone dite défavorisée et qui se font garder sur une base régulière pour un motif autre que travail ou les études, la garderie offrant des services à 5 \$ ainsi que le domicile de l'enfant représentent les deux principaux modes de garde utilisés, avec des proportions d'enfants respectives de 36,1% et 31,3 % (tableau Zones.5).

### 7.3 L'utilisation irrégulière des services de garde

Faire des heures supplémentaires ou encore travailler ou étudier selon un horaire irrégulier est une situation partagée par un peu plus de 40 % des familles (41,2 %) habitant une zone dite défavorisée (tableau Zones.6).

Le caractère imprévisible ou irrégulier de l'horaire de l'un ou l'autre des conjoints (ou de la personne en situation monoparentale) nécessite le recours à la garde irrégulière chez 41,6 % des familles de la région de Montréal localisées dans une zone dite défavorisée (tableau Zones.7).

Le domicile de l'enfant (63,6 %) ainsi que le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ (31,2 % des enfants) constituent les deux principaux modes utilisés pour la garde irrégulière par les familles de la région

de Montréal habitant une zone défavorisée. Les autres modes de garde récoltent chacun, des proportions inférieures à 5 % (tableau Zones.8).

Parmi ces mêmes familles, quelque 44,1 % ont recours aux services de garde sur une base irrégulière pour un motif autre que le travail ou les études (tableau Zones.9).

Pour la garde irrégulière motivée par une raison autre que le travail ou les études, les deux principaux modes de garde sont les mêmes que ceux utilisés en raison de l'horaire imprévisible du travail ou des études. En effet, 62,8 % des familles préfèrent le domicile de l'enfant et 34,8 % le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ (tableau Zones.10).

## **7.4 Les préférences et les besoins en matière de services de garde**

Près de la moitié des familles répondantes (de la région de Montréal et localisées dans une zone dite favorisée) ont indiqué comme amélioration à apporter aux services de garde existants, l'augmentation du nombre de places à 5 \$ (tableau Zones.11). Quelque 18,1 % des familles répondantes (données non pondérées) ont déclaré : « Aucune amélioration souhaitée ».

### **7.4.1 Mode de garde préféré pour les enfants de moins de 1 an**

Pour la garde régulière et pour les enfants de ce groupe d'âge, le domicile de l'enfant, avec près de 60 % des familles (58,5 %), est de loin le mode de garde favori des familles de la région de Montréal vivant en milieu défavorisé. La garderie et le milieu familial offrant des services à 5 \$ récoltent des proportions respectives de 21,6 % et 16,1 % (tableau Zones.12). Les familles optant pour un mode de garde à l'extérieur du domicile sont plus de 80 % (84,1 %) à préférer que le service de garde soit situé près de leur domicile (tableau Zones.13).

En ce qui a trait à la garde irrégulière, quelque 70 % des familles (69,9 %) déclarent, comme préférence, le domicile de l'enfant. La garderie offrant des services à 5 \$ est le choix de 13,5 % des familles de la région de Montréal vivant en milieu défavorisé (tableau Zones.14).

### **7.4.2 Mode de garde préféré pour les enfants de 1 an à moins de 2 ans**

Pour la garde régulière et pour les enfants de ce groupe d'âge, le domicile de l'enfant (38,5 %) et la garderie offrant des services à 5 \$ (34,9 %) sont les deux modes de garde privilégiés par les familles de la région de Montréal localisées dans une zone dite défavorisée. Le troisième mode le plus populaire est le milieu familial offrant des services à 5 \$ avec quelque 22,5 % des familles concernées (tableau Zones.15). Parmi les familles ayant choisi un mode de garde à l'extérieur du domicile, c'est encore une importante proportion de 82,2 % des parents qui préféreraient que le mode de garde soit localisé près de leur domicile (tableau Zones.16).

En ce qui concerne la garde irrégulière, le mode de garde privilégié demeure le domicile de l'enfant avec 60,8 % des familles se prononçant dans ce sens. Près de 20 % des familles (19,1 %) opteraient, de préférence, pour la garderie offrant des services à 5 \$ (tableau Zones.17).



#### **7.4.3 Mode de garde préféré pour les enfants de 2 ans**

Pour la garde régulière et pour les enfants de ce groupe d'âge, plus de la moitié, soit 52,3 % des familles de la région de Montréal vivant en milieu défavorisé, opteraient pour la garderie offrant des services à 5 \$. Viennent ensuite le domicile de l'enfant (23,2%) et le milieu familial offrant des services à 5 \$ avec 18,5 % des familles qui opteraient pour ce dernier mode (tableau Zones.18). Encore une fois, parmi les familles ayant choisi un mode de garde à l'extérieur du domicile, une proportion de 83,7 % préféreraient que le service de garde soit situé près de leur domicile (tableau Zones.19).

Pour la garde irrégulière ou occasionnelle, le domicile de l'enfant est le mode que préfère la plus importante proportion de familles (53,3 %), suivi de la garderie offrant des services à 5 \$ avec 26,6 % des familles (tableau Zones.20).

#### **7.4.4 Mode de garde préféré pour les enfants de 3 ans**

Pour la garde régulière et pour les enfants de ce groupe d'âge, la garderie offrant des services à 5 \$ se démarque nettement comme mode favori avec 65,3 % des familles qui le choisiraient. Les autres modes de garde récoltent des proportions de familles inférieures à 15 % (tableau Zones.21). Une fois de plus, parmi les familles ayant choisi un mode de garde à l'extérieur du domicile, plus de 80 % souhaiteraient que le service soit situé près du domicile (tableau Zones.22).

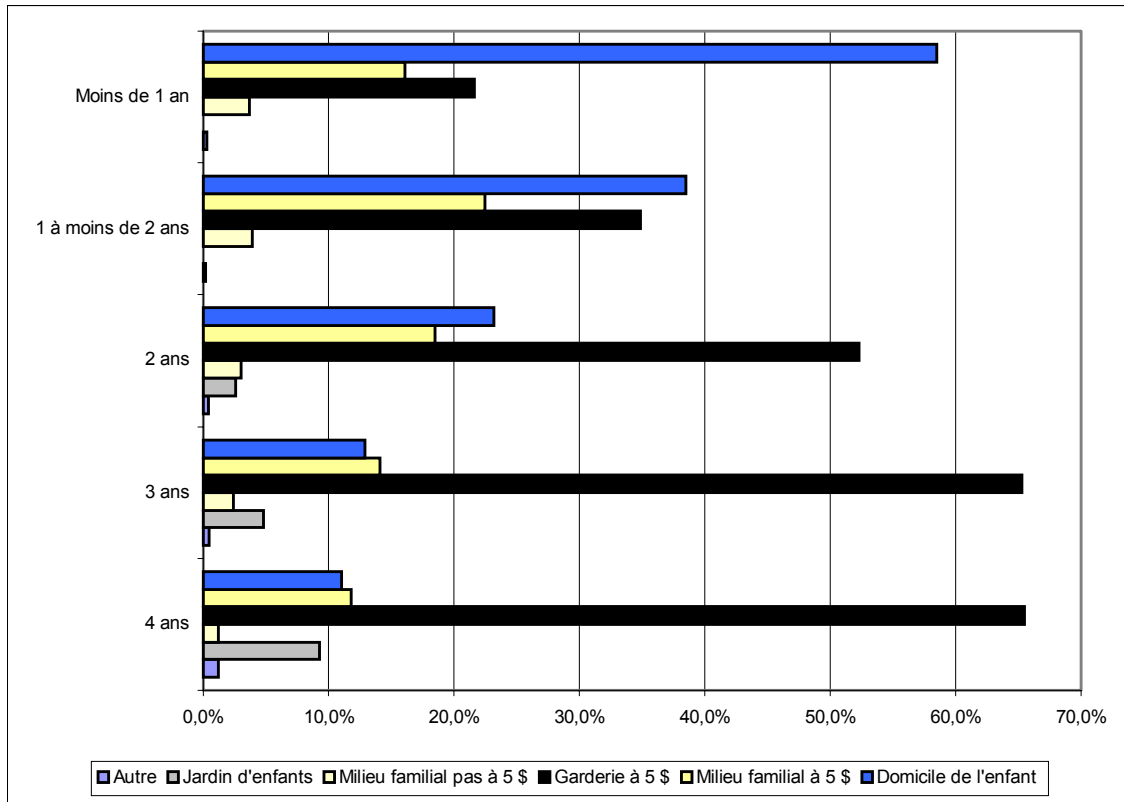
Pour la garde irrégulière ou occasionnelle, le domicile de l'enfant est le mode qui rejoint la plus importante proportion de familles (48,4 %), suivi de la garderie offrant des services à 5 \$ avec 33,0 % des familles de la région de Montréal vivant dans une zone dite défavorisée (tableau Zones.23).

#### **7.4.5 Mode de garde préféré pour les enfants de 4 ans**

Pour la garde régulière et pour les enfants de ce groupe d'âge, près des deux tiers des familles (65,5 %) opteraient pour la garderie offrant des services à 5 \$. Le domicile de l'enfant et le milieu familial offrant des services à 5 \$ ont chacun la faveur de quelque 11 % des familles (tableau Zones.24). Parmi les familles ayant choisi un mode de garde à l'extérieur du domicile, un peu plus de 80 % souhaiteraient que le service soit situé près du domicile (tableau Zones.25).

Pour la garde irrégulière ou occasionnelle, le domicile de l'enfant est le mode qui rejoint encore la plus importante proportion de familles (47,7 %), suivi de la garderie offrant des services à 5 \$ avec 34,5 % des familles de la région de Montréal vivant dans une zone dite défavorisée (tableau Zones.26).

**Résumé des préférences des parents pour la garde régulière des enfants d'âge préscolaire selon l'âge, pour les familles de la région de Montréal habitant une zone dite défavorisée**



Référence : Tableau Zones.12, Zones.15, Zones.18, Zones.21, Zones.24. Le lecteur est invité à consulter les résultats détaillés à l'annexe 7.

**7.5 Les préférences et les services utilisés**

Il est intéressant de noter que près des trois quarts (74,1 %) des familles de la région de Montréal vivant dans une zone dite défavorisée déclarent que les modes de garde qu'elles utilisent correspondent à leur préférence (tableau Zones.27).

C'est donc environ le quart des familles qui ont déclaré que les services utilisés ne correspondaient pas à leur préférence. Plus de la moitié de ces familles (57,8 %) ont déclaré que le manque de places constituait la principale raison expliquant que les services de garde utilisés ne correspondaient pas à ce qu'ils auraient préféré (tableau Zones.28). Le coût des services (services trop coûteux) est mentionné par seulement 14,7 % des familles localisés dans une zone dite défavorisée.

**En guise de conclusion à ce dernier chapitre, on peut rappeler que :**

- Tout près de la moitié des enfants (49,9 %) âgés de moins de 5 ans et localisés dans la région de Montréal dans une zone dite défavorisée se font garder sur une base régulière, en raison du travail ou des études des conjoints et la garderie offrant des services de garde à 5 \$ est le mode de garde le plus utilisé (45 % des enfants);
- Ce sont 7,0 % des enfants vivant dans la région de Montréal dans une zone dite défavorisée qui se font garder sur une base régulière en raison d'un motif autre que le travail ou les études des conjoints et assurer le développement ou la socialisation de l'enfant est le motif qui concerne la plus importante proportion de ces derniers;
- Le domicile de l'enfant (63,6 %) ainsi que le milieu familial n'offrant pas de services à 5 \$ (31,2 % des enfants) constituent les deux principaux modes utilisés pour la garde irrégulière par les familles de la région de Montréal habitant une zone défavorisée;
- Près des trois quarts (74,1 %) des familles de la région de Montréal vivant dans une zone dite défavorisée déclarent que les modes de garde qu'elles utilisent correspondent à leur préférence.



# Les aspects méthodologiques de l'enquête

---

### 8.1 Le plan de sondage

#### La population visée et la base de sondage

La population visée par la présente enquête est constituée des familles d'enfants de moins de 5 ans au 30 septembre 2000<sup>12</sup> et résidant au Québec à l'exclusion :

- Des familles vivant dans les régions sociosanitaires 17 (Cris) et 18 (Inuits);
- Des familles vivant dans les territoires non organisés (régions sans organisation municipale, administrées directement par la province ou par la circonscription électorale; elles sont caractérisées par la faible densité de leur population et l'étendue de leur territoire);
- Des familles vivant sur les réserves amérindiennes.

La base de sondage a été conçue à partir du fichier des bénéficiaires de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), dont la mise à jour est régulière. Ce fichier nous permet de cibler les familles dont les enfants ont moins de 5 ans, tout en fournissant l'information suivante : nombre d'enfants de moins de 5 ans, âge du plus vieux, âge de la mère, nom, prénom, adresse des parents<sup>13</sup>, langue de correspondance et dans certains cas numéro de téléphone. La base de sondage utilisée pour l'enquête correspond à la liste des familles ayant au moins un enfant de moins de 5 au 30 septembre 2000 et dont les renseignements sur la famille sont présents dans le fichier de la RAMQ en date du 2 novembre 2000.

Un remplacement de 95 familles a été effectué à cause d'un problème lié à la base de sondage. Ce remplacement a été réalisé selon la strate régionale et l'âge de l'aîné des enfants des familles concernées. Il ne devrait pas y avoir de biais causé par ces changements étant donné la stratification utilisée et le faible nombre de remplacements par rapport à la taille globale de l'échantillon.

#### Le plan de sondage et la stratification

Le plan de sondage de l'enquête est un plan stratifié non proportionnel à deux degrés. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié non proportionnel de familles et le deuxième degré comprend tous les enfants de moins de 5 ans des familles échantillonnées. Les variables de stratification utilisées sont au nombre de trois.

---

<sup>12</sup> Les enfants qui fréquentent la maternelle à la suite d'une dérogation sont exclus de l'enquête.

<sup>13</sup> Lorsque disponible l'adresse de la mère est utilisée.

1. La taille de la municipalité de résidence des familles :

- L'Île de Montréal – zone 1;
- L'Île de Montréal – zone 2;
- L'Île de Montréal – zone 3;
- L'Île de Montréal – zone 4;
- L'Île de Montréal – zone 5;
- La Rive-Sud de Montréal (municipalité régionale de comté (MRC) de Champlain);
- Laval-Île Jésus;
- La Communauté urbaine de Québec;
- Les très petites municipalités (moins de 2 500 habitants);
- Les petites municipalités (2 500 – 4 999 habitants);
- Les moyennes municipalités (5 000 – 24 999 habitants);
- Les grandes municipalités (25 000 – 49 999 habitants);
- Les très grandes municipalités (50 000 habitants ou plus);

2. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans :

- 1 enfant;
- 2 enfants;
- 3 enfants et plus.

3. L'âge de l'aîné parmi les enfants de moins de 5 ans :

- Moins de 12 mois;
- 1 an à moins de 2 ans;
- 2 ans à moins de 3 ans;
- 3 ans à moins de 4 ans;
- 4 ans à moins de 5 ans.

Le découpage du Québec selon les neuf régions de résidence décrites précédemment correspond sensiblement à celui utilisé lors de l'enquête de 1998<sup>14</sup>. Ce découpage a été possible grâce au lien qui existe entre les codes postaux, les codes géographiques qui caractérisent de façon unique toutes les municipalités québécoises et la population des municipalités. Le fichier des codes géographiques disponible pour les besoins de l'étude datait de décembre 1999. Des modifications ont donc été apportées afin d'intégrer les diverses fusions municipales réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 20 juillet 2000.

---

<sup>14</sup> Bureau de la statistique du Québec, Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde – Rapport d'analyse descriptive, mars 1999, 312 pages.

Les deux autres variables de stratification (nombre d'enfants et âge de l'aîné parmi les enfants de moins de 5 ans), ont été considérées car elles sont potentiellement reliées au choix du mode de garde. La base de sondage utilisée permet de tenir compte des trois variables de stratification. L'annexe 8 présente la répartition de la population échantillonnée et de l'échantillon entre les 117 strates créées par le croisement des trois variables de stratification.

### **La détermination de la taille et la répartition de l'échantillon**

La taille de l'échantillon a été fixée de façon à obtenir une marge d'erreur maximale de l'ordre de 1 % sur les proportions des préférences des familles pour chaque groupe d'âge pour tout le Québec et de 5 % pour la plus petite strate de taille de municipalité. La détermination de la taille de l'échantillon dépend du taux de réponse anticipé de 65 % et d'un effet de plan attribuable à la non-proportionnalité de la répartition de l'échantillon.

La répartition de l'échantillon a été effectuée en tenant compte des besoins d'estimations liés, par ordre d'importance, aux contraintes suivantes :

- Estimations par taille de municipalité pour répondre aux exigences du modèle économétrique élaboré par le ministère de la Famille et de l'Enfance;
- Estimations pour la zone dite « défavorisée » de l'Île de Montréal selon la carte de défavorisation des familles d'enfants de moins de 18 ans du Conseil scolaire de l'Île de Montréal;
- Estimations par région administrative du Québec;
- Estimations par zone rurale et non rurale.

Pour les estimations par taille de municipalité, un minimum de 600 familles échantillonnées étaient requises par taille de municipalité pour atteindre la précision escomptée.

En ce qui concerne les estimations pour la zone dite « défavorisée », une carte de la défavorisation des familles<sup>15</sup> en milieu montréalais a été mise au point par le Conseil scolaire de l'Île de Montréal, basée sur les données du recensement de 1996. Au total, 409 zones composent le territoire montréalais et permettent de localiser les concentrations des familles à faibles revenus et celles des familles à revenus plus élevés. Chaque zone est caractérisée par un indice global de défavorisation construit à l'aide de déterminants économiques et sociaux<sup>16</sup>. Ces zones ont par la suite été regroupées en 35 régions dont la majorité correspond aux divisions de CLSC de l'Île de Montréal. Un second regroupement a été réalisé pour finalement obtenir cinq grandes zones fondées sur la défavorisation. Les deux grandes zones dont le niveau de défavorisation est le plus élevé (zones 4 et 5) sont considérées comme étant « défavorisées ». Une taille d'échantillon de 1 500 familles des zones dites « défavorisées » était requise pour obtenir une marge

---

<sup>15</sup> Familles ayant des enfants âgés de 0 à 17 ans.

<sup>16</sup> 'Défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais – Guide d'accompagnement de la carte de la défavorisation du Conseil scolaire', Conseil scolaire de l'Île de Montréal, janvier 1999, 63 pages.

d'erreur maximale de l'ordre de 3 % sur les proportions des préférences des familles pour chaque groupe d'âge.

Pour répondre aux besoins d'estimations par région administrative, un suréchantillonnage des très petites municipalités a été nécessaire afin d'accroître au maximum le nombre de familles estimé *a posteriori* dans certaines régions administratives. Il est toutefois important de noter que la répartition de l'échantillon favorise principalement les régions de résidence.

Pour les exigences d'estimations par zone rurale et non rurale, un fichier de correspondance entre le code géographique de chaque municipalité du Québec et une zone rurale ou non rurale a été emprunté de l'Enquête sociale et de santé 1998 de l'Institut de la statistique du Québec. Le concept de zones suggère que les municipalités qui n'appartiennent pas aux régions suivantes sont considérées comme rurales :

- Région métropolitaine de recensement de Montréal;
- Zone des capitales régionales qui inclut les régions métropolitaines de recensement de Québec, Hull, Chicoutimi-Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières;
- Zone des agglomérations et villes qui comporte toutes les agglomérations de recensement telles que définies par Statistique Canada et toutes les municipalités, non incluses dans la métropole et dans les capitales régionales, dont plus de 50 % des secteurs de dénombrement sont considérés par Statistique Canada comme étant urbains.

À noter cependant que les résultats de cette approche sont basés sur les données du recensement de 1991. Des estimations sont donc possibles par zone.

En résumé, pour répondre aux exigences du modèle économétrique élaboré par le ministère de la Famille et de l'Enfance ainsi qu'aux diverses autres contraintes, une stratification non proportionnelle a été privilégiée pour les régions de résidence. L'évaluation de l'effet du plan de sondage permet d'estimer l'impact de la non-proportionnalité afin d'évaluer la taille de l'échantillon requise pour obtenir la précision souhaitée. L'effet de plan illustre donc l'efficacité d'une taille d'échantillon au regard de la précision des résultats. À titre d'exemple, un effet de plan égal à deux veut dire que la même précision pourrait être obtenue avec un échantillon aléatoire simple deux fois moins grand. L'effet de plan attribuable à cette non-proportionnalité pour notre enquête est estimé à 1,2.

Par contre, une stratification proportionnelle a été favorisée pour l'âge de l'aîné afin qu'un nombre relativement équivalent d'enfants de parents échantillonnés, appartiennent aux cinq groupes d'âge mentionnés précédemment. Cependant, parce que :

- L'âge des enfants provenant du fichier de la RAMQ a été établi selon la date du 30 septembre 2000;
- La collecte s'est déroulée sur une plus grande période que prévu (entre le 1<sup>er</sup> décembre 2000 et le 26 février 2001);
- Le questionnaire porte sur l'utilisation des modes de garde éducatifs au moment de la collecte et non en date du 30 septembre 2000;



le nombre d'enfants répondants âgés entre 0 et 5 mois est légèrement inférieur au nombre attendu (phénomène diminuant graduellement avec l'âge). À titre d'exemple, un enfant né le 1<sup>er</sup> août avait 2 mois au 30 septembre 2000. Cependant, s'il est l'objet de l'enquête le 1<sup>er</sup> février, il aura alors 6 mois au moment de l'enquête. Cette translation dans le temps, qui diffère selon la date de l'entrevue, touche aussi les enfants de 4 ans de sorte qu'on retrouve certains enfants âgés de 5 ans dans les résultats.

Pour ces raisons, les groupes d'âge utilisés pour les estimations sont les suivants :

- Moins de 12 mois;
- 12 mois à moins de 2 ans;
- 2 ans;
- 3 ans;
- 4 ans et plus.

On estime qu'il y a possiblement peu de biais relativement aux réponses des parents, relié à ce léger décalage dans la catégorisation des âges.

En conséquence, pour répondre aux exigences de l'enquête, la taille initiale de l'échantillon a été fixée à 9000 familles.

## **8.2 Le questionnaire et les résultats de la collecte**

### **Le questionnaire et le prétest**

Le questionnaire qui a été utilisé pour l'Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde 1998, a servi d'ébauche pour élaborer le questionnaire de l'enquête 2000. La version du questionnaire prétesté a été élaborée par l'Institut de la statistique du Québec en étroite collaboration avec les représentants du ministère de la Famille et de l'Enfance.

Le questionnaire comporte les six sections suivantes :

Section A	Impact de la mise en place des services de garde éducatifs à 5 \$
Section B	Utilisation régulière des services de garde éducatifs
Section C	Utilisation irrégulière des services de garde éducatifs
Section D	Nouveaux besoins des familles
Section E	Préférences des parents québécois en matière de services de garde éducatifs
Section F	Caractéristiques sociodémographiques

Le prétest a été effectué du 2 au 12 novembre 2000. Un échantillon constitué de 200 familles d'enfants de moins de 5 ans a été sélectionné aléatoirement dans quelques régions du Québec à partir du fichier des bénéficiaires de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). L'objectif fondamental du prétest consistait à évaluer les aspects suivants:

- La compréhension et la clarté des questions
- Les taux de réponse et de collaboration potentiels susceptibles d'être atteints lors de l'enquête
- La durée de l'entrevue téléphonique

Il est important de noter que le fichier de la RAMQ ne contenait qu'un nombre restreint de numéros de téléphone. Une recherche a donc été effectuée à partir des coordonnées de la mère et du père pour retracer les numéros de téléphone manquants et pour vérifier ceux fournis par la RAMQ.

Au total, 138 questionnaires ont été remplis lors du prétest. Le taux de réponse se situe à 70 %, alors que le taux de collaboration atteint 99 %. La durée moyenne d'une entrevue complétée est de 18 minutes; celle-ci varie en fonction du nombre d'enfants dans la famille et du type de services de garde utilisé. Le prétest a démontré que la collecte téléphonique, précédée d'une lettre de présentation par la poste décrivant les objectifs du mandat, se prêtait très bien à l'enquête.

Dans l'ensemble, le questionnaire s'administre bien, toutefois, quelques corrections y ont été apportées. En effet, l'analyse des réponses obtenues aux questions avec un choix de réponse « autres » ainsi que les commentaires recueillis auprès des interviewers et des répondants ont fait en sorte que plusieurs choix de réponses ont été ajoutés. De plus, quelques questions ont été modifiées afin d'éliminer toute ambiguïté.

### **Le déroulement de la collecte**

La collecte s'est déroulée en deux périodes, soit du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2000, puis du 5 janvier au 23 février 2001. Une lettre explicative a été expédiée à chaque ménage avant le début de la collecte téléphonique pour les aviser de la tenue de l'enquête (annexe 9).

Les entrevues téléphoniques ont été réalisées à l'aide d'un logiciel ITAO (interviews téléphoniques assistées par ordinateur) et ont été effectuées tous les jours de la semaine, tant de jour que de soir, entre 8 h 30 et 20 h 30. Au total, cinq tentatives, en moyenne, ont été faites pour joindre la personne sélectionnée au sein du ménage afin de réaliser une entrevue.

De façon parallèle à la collecte téléphonique, une collecte postale a été réalisée auprès des ménages dont le numéro de téléphone n'a pu être retracé à l'issue des diverses tentatives de contact. Une lettre de rappel, accompagnée d'un questionnaire postal, a été expédiée le 16 janvier 2001 à 429 ménages, puis le 23 janvier 2001 à 498 ménages et enfin le 31 janvier 2001 à 986 ménages (annexe 9).

En bref, les conclusions tirées lors du prétest s'imposent également pour l'enquête. Le questionnaire est bien structuré, les répondants ont compris aisément le sens des questions et elles ne suscitent pas d'incompréhension.

### **Les résultats de la collecte**

Tel qu'il a été mentionné précédemment, un échantillon constitué de 9 000 familles avec enfants âgés de moins de 5 ans résidant au Québec a été sélectionné pour la réalisation de cette enquête. Au total, 6 783 questionnaires ont été remplis dont 6 490 lors d'entrevues téléphoniques et 293 par la poste. Le taux de

réponse global à la collecte se situe à 76 %. Ce taux se calcule à partir du ratio du nombre total d'entrevues complétées sur l'échantillon admissible. Pour sa part, le taux de collaboration est de 94 %. Celui-ci se calcule comme étant le rapport des entrevues complétées sur le nombre de familles avec lesquelles un contact a été établi. Le tableau qui suit présente les résultats de la collecte.

#### Résultats globaux de la collecte

	<b>Total</b>
Échantillon initial (1)	9000
Familles non admissibles	86
Pas d'enfants de moins de 5 ans ou enfants à la maternelle	70
Hors Québec	16
Échantillon admissible (2)	8914
Entrevues complétées (3)	6783
Entrevues téléphoniques	6490
Questionnaires reçus par la poste	293
Refus (4)	441
Taux de réponse (3) / (2)	76,1 %
Taux de collaboration (3) / ((3) + (4))	93,9 %

### 8.3 La pondération

La pondération a pour but d'associer à une famille répondante à un questionnaire le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population. C'est ce qui permet d'inférer les données des répondants à la population visée.

Les différentes étapes de la pondération dans l'enquête sont au nombre de trois. Il s'agit du calcul des poids initiaux correspondant à l'inverse de la probabilité de sélection d'un parent dans sa strate, de l'ajustement des poids pour tenir compte de la non-réponse et de la poststratification.

Avant de poursuivre avec la description des étapes de pondération, il faut mentionner que l'analyse de la pondération a été réalisée sur l'ensemble des répondants, provenant à la fois de l'enquête téléphonique et postale.

#### La probabilité de sélection

Comme l'étude repose sur un échantillon probabiliste, elle permet d'évaluer pour chaque famille de la population la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Cette première étape de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon de l'étude par rapport à la distribution de la population.

La probabilité de sélection d'un parent appartenant à la strate  $i, j, k$  est donnée par :

$$\pi(ijk) = \frac{n_{ijk}}{N_{ijk}}$$

où

$i$  = la région de résidence (1 à 13);

$j$  = le nombre d'enfants de moins de 5 ans (1 à 3);

$k$  = l'âge de l'aîné parmi les enfants de moins de 5 ans (1 à 5);

$n_{ijk}$  = le nombre de parents échantillonnés de la strate  $i, j, k$ ;

$N_{ijk}$  = le nombre de parents dans la population de la strate  $i, j, k$ .

Ainsi, la pondération initiale est donnée par l'inverse de la probabilité de sélection :

$$P_{0p}(ijk) = \frac{1}{\pi(ijk)}, \forall i, j, k.$$

Étant donné que tous les enfants de moins de 5 ans faisaient l'objet de l'enquête par l'intermédiaire de leurs parents, la pondération initiale des enfants est identique à celle des parents :

$$P_{0e}(ijk) = P_{0p}(ijk), \forall i, j, k.$$

### La non-réponse

Le taux de réponse est un élément important quant à la qualité des résultats d'une enquête. Ce taux est un indicateur de la présence potentielle de biais dans les résultats. En effet, dans toute enquête, il est possible que les non-répondants possèdent des caractéristiques différentes de celles des répondants. Ainsi, plus la non-réponse est élevée, plus il y a des risques que des biais soient introduits dans les estimations inférées à l'ensemble de la population à partir des réponses reçues.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants. Pour que l'ajustement effectué soit efficace, il est important que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées dans l'enquête, sinon l'impact de l'ajustement sera négligeable sur la réduction d'un biais potentiel.

Ainsi l'ajustement s'appuie sur la création de groupes homogènes à l'aide de variables provenant du fichier des bénéficiaires de la RAMQ. Ces variables, dites administratives, sont l'âge de la mère, la langue de correspondance et la taille de la municipalité. Le processus d'ajustement a conduit à la formation de 13 groupes homogènes sur l'ensemble de l'échantillon. Le tableau suivant illustre la variation du taux de réponse pour les variables concernées.

### Taux de réponse pondéré des trois variables administratives

Variabiles	Modalités	Taux de réponse
Taille de la municipalité	Île de Montréal – zone 1	71,1 %
	Île de Montréal – zone 2	66,8 %
	Île de Montréal – zone 3	61,6 %
	Île de Montréal – zone 4	66,0 %
	Île de Montréal – zone 5	60,3 %
	Rive-Sud de Montréal	70,8 %
	Laval-Île Jésus	75,5 %
	Communauté urbaine de Québec	79,2 %
	Très petites municipalités	84,1 %
	Petites municipalités	85,2 %
	Moyennes municipalités	82,8 %
	Grandes municipalités	81,5 %
	Très grandes municipalités	78,6 %
Âge de la mère	Moins de 20 ans	55,1 %
	20 ans <= âge < 25 ans	71,7 %
	25 ans <= âge < 30 ans	76,4 %
	30 ans <= âge < 35 ans	77,8 %
	35 ans <= âge < 40 ans	78,2 %
	40 ans et plus	82,9 %
Langue de correspondance	Français	79,7 %
	Anglais	59,5 %

L'ajustement pour la non-réponse chez les parents s'exprime par un facteur de pondération; ce facteur est obtenu par l'inverse du taux de réponse  $T_g$  pour chaque groupe homogène de pondération  $g$ . Le taux de réponse  $T_g$  se définit par la somme pondérée des unités répondantes sur la somme pondérée des unités admissibles:

$$T_g = \frac{\sum_{i,j,k \in g} P_{0p}(ijk) \cdot R(ijk)}{\sum_{i,j,k \in g} P_{0p}(ijk) \cdot A(ijk)}$$

où

$$R(ijk) = \begin{cases} 1 & \text{si l'unité est répondante} \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

$$A(ijk) = \begin{cases} 1 & \text{si l'unité est admissible} \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

Ainsi chaque unité répondante parent, de la strate  $i, j, k$ , et du groupe  $g$  se voit attribuer un poids  $P_{1p}$  égal à :

$$P_{1p}(ijk) = \frac{P_{0p}(ijk)}{T_g}.$$

L'ajustement pour la non-réponse chez les enfants est identique à celui des parents :

$$P_{1e}(ijk) = P_{1p}(ijk).$$

### La poststratification

La poststratification, pour sa part, consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre similaire à la population visée. Ainsi, on découpe la population en groupes (aussi appelés poststrates) dans lesquels les réponses au questionnaire sont homogènes. Tout comme la stratification, la poststratification augmente la précision des estimations; elle contribue simultanément à diminuer le biais de la non-réponse et à corriger pour la sous-couverture.

La variable qui a servi à l'ajustement est l'âge des enfants; les données utilisées proviennent du CD-ROM des « Perspectives démographiques du Québec 1996-2041 »<sup>17</sup> et correspondent à la distribution de l'âge des enfants de moins de 5 ans au Québec. Les informations de l'année 2000 ont été utilisées dû au fait que les données administratives ont été extraites en date du 30 septembre 2000 et que la collecte s'est déroulée au cours de cette même année. Étant donné que les enfants de 4 ans qui ont une dérogation pour aller à la maternelle sont exclus de la présente enquête, une correction a été apportée à la distribution de cette catégorie d'âge. Selon le ministère de l'Éducation du Québec, 920 enfants de 4 ans auraient été dans cette situation en date du 30 septembre 2000. Ceux-ci ont donc été soustraits du nombre total estimé d'enfants de 4 ans au Québec.

La correction pour la poststratification est donc appliquée aux enfants de moins de 5 ans des parents échantillonnés et est donnée par le facteur de correction suivant :

$$T_t = \frac{W(t)}{\sum_{i,j,k,g \in t} P_{1e}(ijk g)}$$

où

$W(t)$  représente la taille de la population visée pour la poststrate  $t$ ;

$\sum_{i,j,k,g \in t} P_{1e}(ijk g)$  représente la somme pondérée des unités répondantes sur chaque poststrate

suite à l'ajustement pour la non - réponse.

Le poids ajusté pour les enfants devient donc :

$$P_{2e} = P_{1e}(ijk g) \cdot T_t .$$

La correction pour la poststratification chez les parents est basée sur celle effectuée chez les enfants; elle correspond à la moyenne des corrections appliquées aux enfants d'un même ménage.

Le poids ajusté pour les parents devient donc :

$$P_{2p} = P_{1p}(ijk) \cdot T_i^*$$

où

$T_i^*$  est la moyenne des corrections  $T_i$  appliquées aux enfants d'un même ménage. .

#### **8.4 Les types d'estimations réalisées**

Comme le questionnaire portait en grande partie sur des données qualitatives, les estimations se font majoritairement au niveau des proportions. Ainsi, la proportion de parents (ou d'enfants) possédant une caractéristique est estimée en attribuant à chaque répondant (parent ou enfant) la valeur 1 s'il possède la caractéristique mesurée, ou 0 dans le cas contraire. La proportion est donc un ratio de deux sommes pondérées : le numérateur est la somme pondérée des répondants ayant la caractéristique et le dénominateur est la somme pondérée de tous les répondants. Pour certaines questions ciblées, l'estimation d'un total a été effectuée. Le total est donc une somme pondérée des valeurs fournies par les répondants.

Les estimations effectuées dans le cadre de ce rapport sont présentées sous forme de tableaux croisés. Les marges d'erreur (voir section sur les erreurs dues à l'échantillonnage) ont été calculées, selon le plan de sondage, à l'aide des logiciels SAS et SUDAAN.

##### **La présentation des estimations**

Pour tous les tableaux croisés, un test du Chi-carré avec l'ajustement de Satterthwaite a été effectué. Cet ajustement tient compte de la corrélation entre les unités. Le seuil de signification statistique a été fixé à 5 % pour tous les tests.

Les analyses sont uniquement bivariées, c'est-à-dire que chaque question est mise en relation avec un seul facteur d'intérêt à la fois. Les variables de croisement utilisées pour produire les tableaux sont : le groupe d'âge des enfants, la taille de la municipalité, une variable de regroupement de régions administratives et quelques variables sociodémographiques (revenu, statut du ménage, lieu de naissance et principale occupation).

Les estimations produites dans le cadre du présent rapport sont présentées sous forme de tableaux croisés dans lesquels les lignes représentent les modalités d'une variable du questionnaire et les colonnes montrent la répartition de cette question selon un facteur d'intérêt (par exemple, les classes d'âge des enfants ou la taille de la municipalité). Le tableau suivant illustre le gabarit utilisé.

---

<sup>17</sup> Source : Direction des statistiques socio-démographiques, ISQ.

### Exemple de tableau de résultats pour l'estimation d'un pourcentage

	VARIABLE DE CROISEMENT														
	ENSEMBLE DU QUÉBEC					MODALITÉ 1					MODALITÉ 2				
	%	Bor- ne inf.	Bor- ne sup.	n	c t	%	Bor- ne inf.	Bor- ne sup.	n	c t	%	Bor- ne inf.	Bor- ne sup.	n	c t
TOTAL															
MODALITÉ 1 (EX.:OUI)															
MODALITÉ 2 (EX.:NON)															

Le seuil observé du croisement (Chi-carré de Satterthwaite) est:  
 COTES: A: EXCELLENTE PRÉCISION; B: TRÈS BONNE PRÉCISION; C: BONNE PRÉCISION  
 D: PRÉCISION PASSABLE; E: FAIBLE PRÉCISION

La ligne **Total** contient les informations pour l'ensemble des modalités de la variable d'analyse. Les autres lignes font référence à chaque modalité que prend cette variable.

La colonne **Ensemble du Québec** représente l'ensemble de la population, toutes les modalités de la variable de croisement confondues. Les autres colonnes font référence à chaque modalité que prend la variable de croisement. Chacune d'entre elles est subdivisée en cinq autres colonnes et a comme signification :

- % : la proportion estimée dans la population qui possède une certaine caractéristique;
- Borne inf. : la borne inférieure de l'intervalle de confiance associée à l'estimation de la proportion;
- Borne sup. : la borne supérieure de l'intervalle de confiance associée à l'estimation de la proportion;
- n : le nombre de répondants associé à l'estimation de la proportion;
- Cote : la cote de précision associée à l'estimation de la proportion. On retrouve, sous le tableau, une légende de la cote de précision associée à la proportion estimée.

### 8.5 L'évaluation statistique de l'enquête

Dans toute enquête statistique, les estimations produites sont entachées d'erreurs. D'une part, il y a les erreurs reliées à l'échantillonnage, c'est-à-dire celles qui sont dues au fait qu'on enquête seulement une partie de la population observée. D'autre part, il y a les erreurs qui ne sont pas dues à l'échantillonnage, parmi lesquelles on retrouve celles amenées par un mauvais taux de réponse, une faiblesse de la base de sondage, des questions difficiles à interpréter, des erreurs de saisie, etc.



## Les erreurs dues à l'échantillonnage

Les erreurs reliées à l'échantillonnage sont mesurées à l'aide de la marge d'erreur et du coefficient de variation.

La marge d'erreur (m.e.) associée à une estimation est en fait une mesure de la précision statistique de cette estimation. À un niveau de confiance de 95 %, elle se définit comme suit:

$$\text{m.e.} = 1,96 \times \sqrt{(\text{variance de l'estimation})}$$

À partir de la marge d'erreur, il est possible de définir un intervalle de confiance<sup>18</sup> (I.C) à 95 % qui est associé à l'estimation:

$$\text{I.C.} = \text{estimation} \pm \text{m.e.}$$

Cet intervalle illustre l'étendue des valeurs possibles que peut prendre la variable étudiée dans la population observée. Il s'interprète de la façon suivante :

« Si l'échantillonnage était reproduit un très grand nombre de fois, chaque échantillon produisant son propre intervalle de confiance, alors 95 % des intervalles contiendraient la vraie valeur du paramètre estimé par l'enquête. »

Lorsque l'approximation par la loi Normale n'est pas possible, c'est-à-dire lorsque la proportion est trop petite compte tenu de la taille efficace associée, l'intervalle de confiance basé sur la loi Normale a été remplacé par un intervalle de confiance asymétrique basé sur la loi Binomiale. Dans le cas des estimations de totaux, uniquement l'approximation Normale a été utilisée.

Les détails de la construction des bornes de l'intervalle Binomial ne sont pas présentés dans ce document. Cependant, les conditions d'application de la loi Normale pour une proportion et une taille efficace, c'est-à-dire le nombre de répondants ajusté par un facteur tel que l'effet du plan de sondage, sont présentées dans le tableau suivant :

### Conditions d'application de la loi Normale

Proportion	Taille efficace
$p < 0,05$ ou $p > 0,95$	10 000
$0,05 \leq p < 0,10$ ou $0,90 < p \leq 0,95$	1400
$0,10 \leq p < 0,20$ ou $0,80 < p \leq 0,90$	600
$0,20 \leq p < 0,30$ ou $0,70 < p \leq 0,80$	200
$0,30 \leq p < 0,40$ ou $0,60 < p \leq 0,70$	80
$0,40 \leq p < 0,50$ ou $0,50 < p \leq 0,60$	50
$p = 0,5$	30

<sup>18</sup> La marge d'erreur est justifiée uniquement lorsque l'approximation Normale s'applique. Dans le cas d'une distribution asymétrique, comme la distribution Binomiale, la marge d'erreur ne correspond pas à la demi-longueur de l'intervalle de confiance.

Le coefficient de variation (C.V.) est une mesure qui permet de quantifier la précision de l'estimation et il s'approxime de la façon suivante :

$$C.V. = \frac{\text{marge d'erreur}}{(1,96 \times \text{estimation})}$$

Cette mesure contribue à faciliter l'interprétation quant à la précision d'une estimation. Plus le C.V. est élevé, moins précise est l'estimation et vice versa. Notamment, il faut être très prudent lors de l'utilisation des estimations dont le C.V. est très élevé (supérieur à 25 %), ce qui indique une très grande variabilité de l'estimation. Ces estimations ne devraient être utilisées qu'à titre indicatif. Le C.V. a également l'avantage de permettre de comparer la précision de différentes estimations entre elles. Le tableau ci-dessous présente la relation entre le C.V. et la précision de l'estimation utilisée par l'Institut de la statistique du Québec.

C.V.	Cote	Précision de l'estimation
C.V. $\leq$ 5 %	A	Excellente
5 % < C.V. $\leq$ 10 %	B	Très bonne
10 % < C.V. $\leq$ 15 %	C	Bonne
15 % < C.V. $\leq$ 25 %	D	Passable
C.V. > 25 %	E	Faible <sup>19</sup>

Les estimations effectuées dans le cadre de cette enquête atteignent pleinement les objectifs de précision qui avaient été fixés initialement. En effet, la précision sur les erreurs maximales pour les préférences des familles pour chaque groupe d'âge et pour la plus petite strate de taille de municipalité, sont d'environ 1% et 5 % respectivement.

#### **Les erreurs non dues à l'échantillonnage**

Tel qu'il a été mentionné précédemment, les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent avoir plusieurs sources : un mauvais taux de réponse (global ou partiel), des questions difficiles à interpréter, des erreurs de saisie (ou d'interprétation de l'interviewer) ou des réponses fausses données (volontairement ou non) par les répondants.

#### Le taux de réponse globale et la non-réponse partielle

La plus importante erreur non due à l'échantillonnage est celle causée par la non-réponse. En effet, la non-réponse peut induire des biais dans les résultats.

La non-réponse est totale lorsque, pour une raison ou une autre, un individu choisi n'a pu être interviewé. Le taux de réponse globale est un indicateur de la qualité de l'enquête, notamment au regard des biais dus à la non-réponse qui pourraient être introduits dans les estimations. Le taux de réponse globale pondéré obtenu pour l'enquête est de 76,1 %, ce qui est supérieur à l'hypothèse initiale de 65 %. Tel qu'il est spécifié à la section sur la non-réponse, deux techniques ont été mises en œuvre pour diminuer le biais causé par le nombre de non-réponses, notamment l'ajustement pour la non-réponse et la poststratification. Par ailleurs,

<sup>19</sup> À utiliser avec circonspection.

le taux de réponse global est excellent et il n'y a pas lieu de craindre a priori une influence négative sur la fiabilité des estimations obtenues. Les taux de réponse par région de résidence et par groupe d'âge sont aussi satisfaisants, donc il n'y a aucune crainte de ce côté.

La non-réponse est partielle lorsque seulement une partie du questionnaire a été complété. Il est habituel de considérer qu'un taux de non-réponse partielle inférieur à environ 5 % ne devrait pas susciter d'inquiétude. Toutefois, lorsque ce taux est supérieur, des mises en garde doivent être faites à l'égard de la présence de biais. Une analyse de la non-réponse partielle a donc été effectuée. Elle consiste à évaluer la non-réponse pour chaque question, à cibler les cas problématiques et à déterminer l'importance de la non-réponse partielle. À noter que le taux de non-réponse à chaque question est obtenu par le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas répondu à la question et le nombre d'individus devant répondre à cette question (répondants potentiels).

La totalité des questions du questionnaire et presque tous les indices créés ont un taux de non-réponse partielle ne dépassant pas 5 %. Le seul indice ayant un taux de non-réponse partielle supérieur à 5 % est, comme on pouvait s'y attendre, l'indice du revenu annuel familial (6,3 %). Cependant, aucun biais ne semble présent dans les estimations. De façon générale, la non-réponse partielle ne semble pas être un problème important à l'égard de la présence de biais potentiel.

#### L'interprétation des questions

En général, la majorité des répondants ont semblé bien comprendre les questions et les réponses fournies étaient pertinentes.

#### Les erreurs de saisie

Tel qu'il a été mentionné précédemment, la collecte des données a été réalisée à l'aide d'un logiciel de type ITAO (interviews téléphoniques assistées par ordinateur) pour les entrevues téléphoniques. Ce logiciel permettait d'effectuer les sauts de questions de façon automatique et il faisait en sorte que les répondants éligibles à répondre à une question puissent y répondre. La saisie des questionnaires postaux s'est aussi effectuée par l'entremise de ce logiciel. De plus, les répondants dont le questionnaire comportait des incohérences ont été rappelés pour corriger certaines informations. Ainsi, il n'y a pas lieu de craindre que des erreurs de saisie aient pu amener des biais dans les résultats.

#### Les réponses volontairement fausses

Il n'existe pas de moyen absolu de valider la véracité de toutes les réponses reçues. Cependant, l'intérêt marqué de la part des parents pour les services de garde offerts à leurs enfants, suggère que les réponses fournies sont véridiques.

## **L'appréciation globale**

Les données de l'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde doivent être considérées comme très bonnes. Les marges d'erreur associées aux différentes mesures répondent aux objectifs initiaux.

Le taux de réponse de l'enquête est très satisfaisant et dépasse même l'hypothèse de départ et la non-réponse partielle est négligeable. Au total, la présence de biais potentiels non dus à l'échantillonnage a été réduite au maximum.

Pour ces raisons, le potentiel analytique des données de l'enquête est excellent et les résultats sont tout à fait inférables aux familles québécoises et leurs enfants de moins de 5 ans résidant au Québec. Toutefois, il y a lieu de faire preuve de prudence dans l'usage des résultats qui sont accompagnés d'une cote élevée (D ou E).